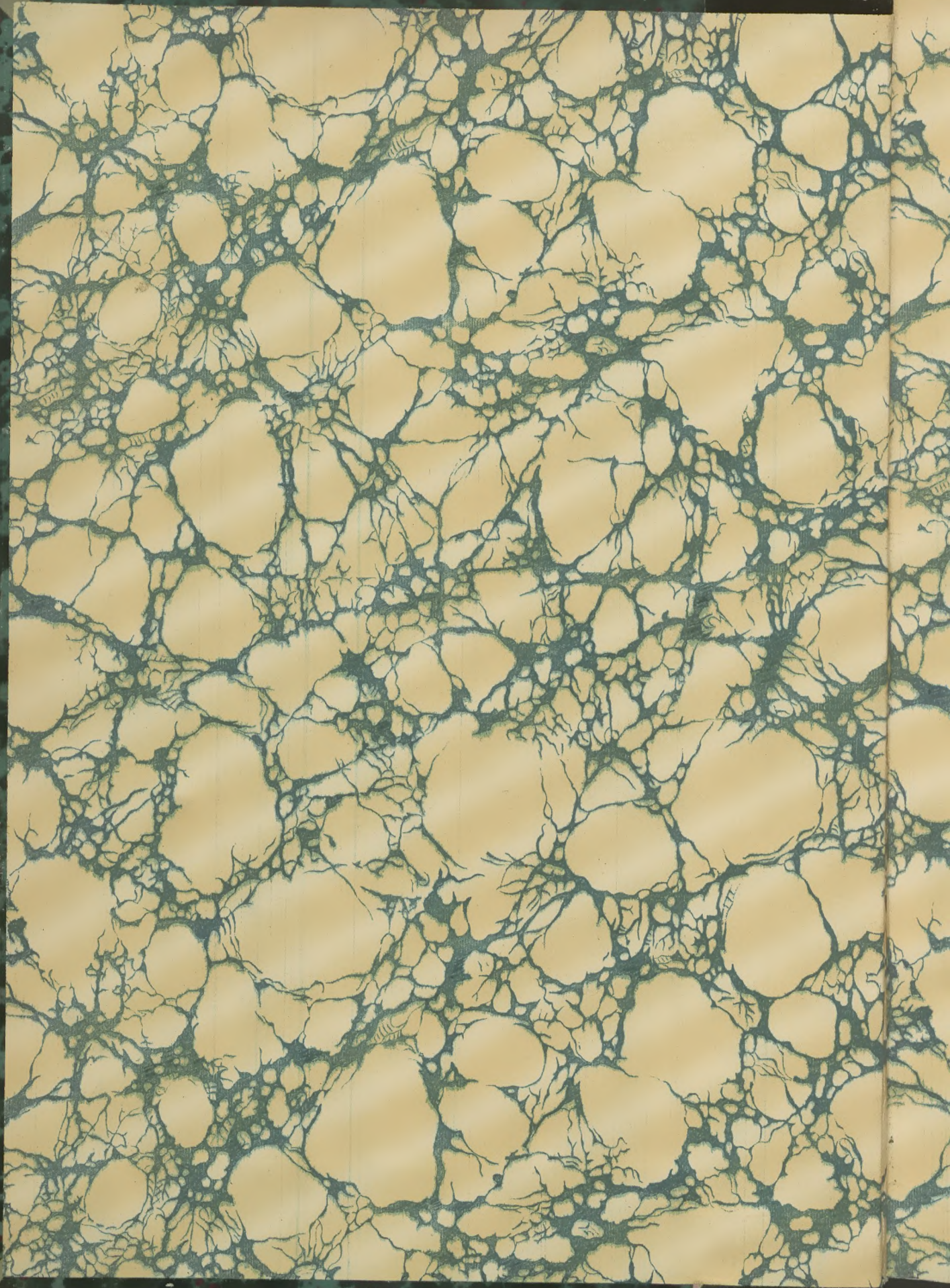
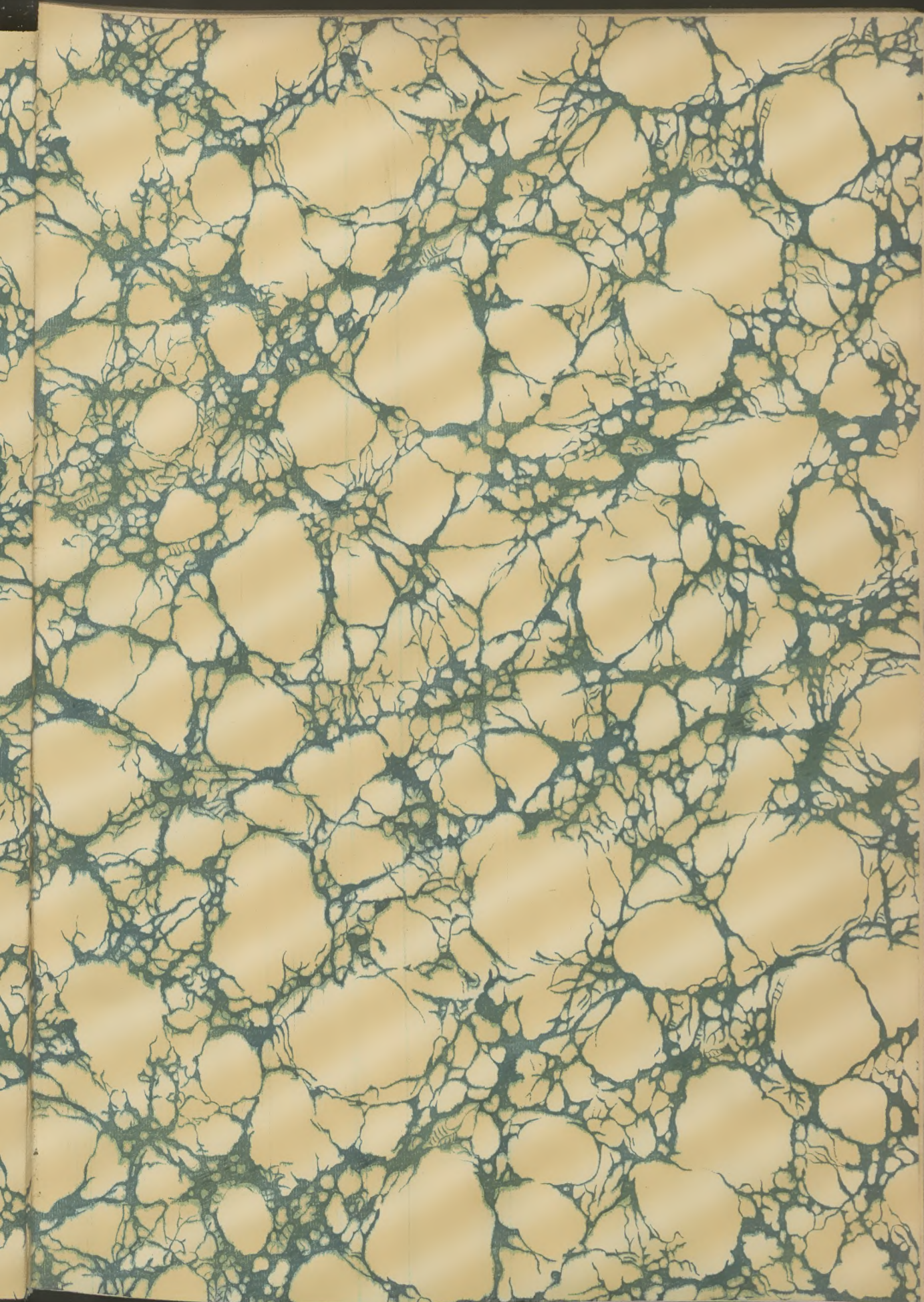
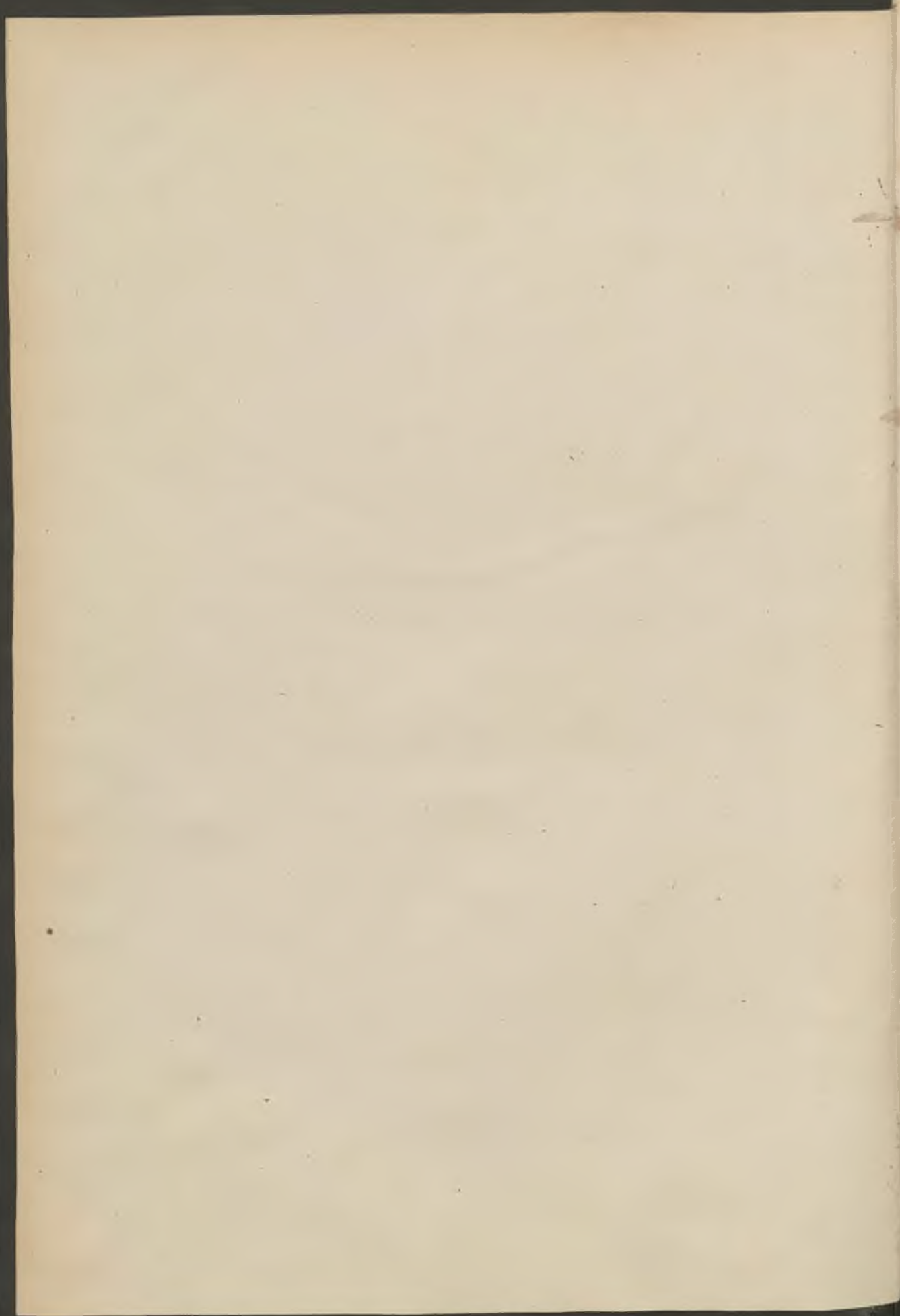


4





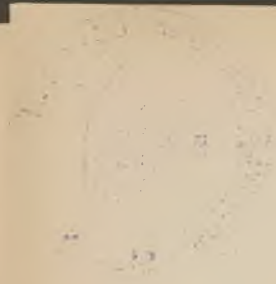




VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

Année 1915



VILLE DE LILLE



BULLETIN ADMINISTRATIF

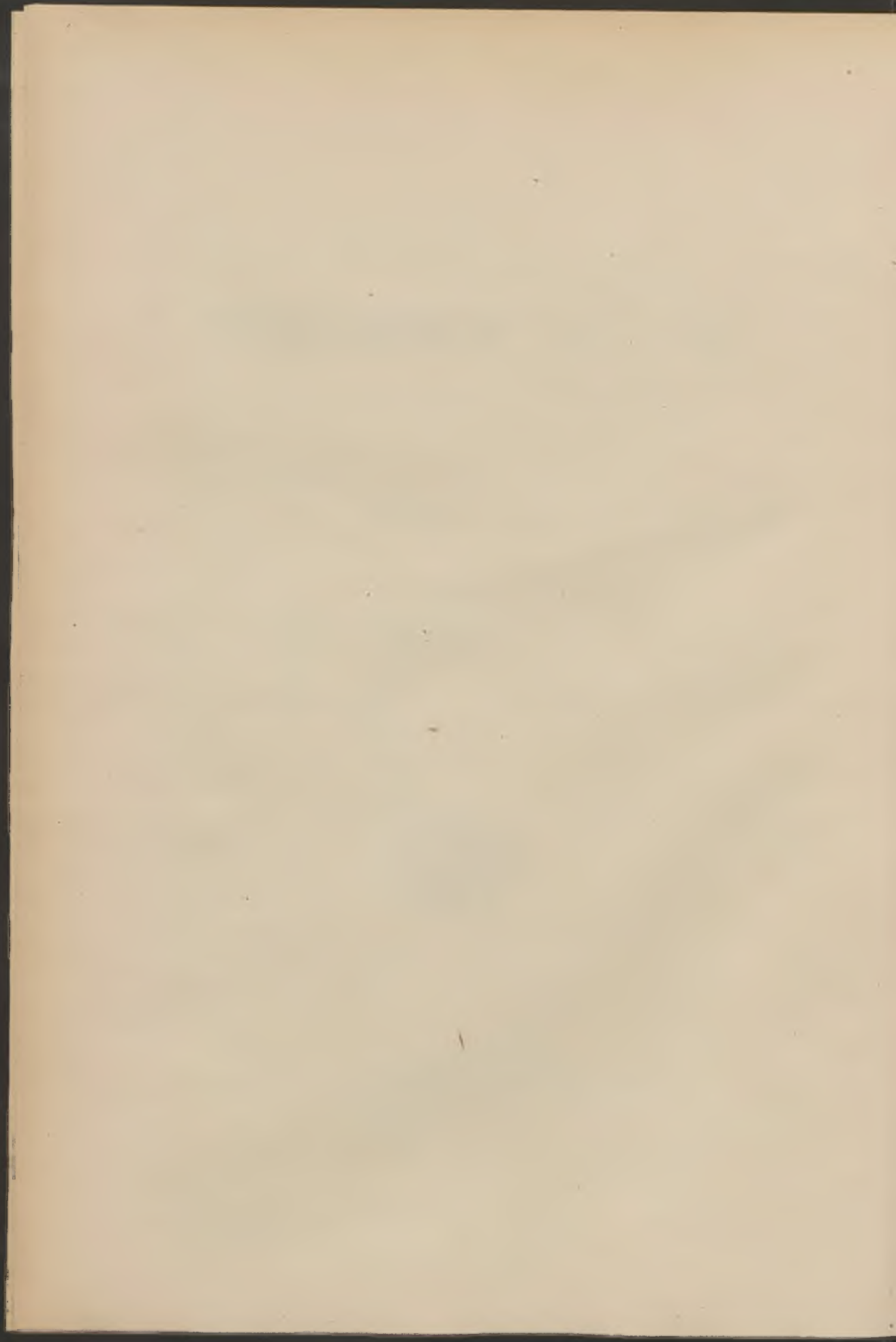
TOME XXXXIII

ANNÉE 1915



LILLE

Imprimerie Maximilien DHOOSCHE, 147, rue d'Arras



ADMINISTRATION MUNICIPALE

Elue le 19 Mai 1912

Maire :

M. DELESALLE, CHARLES-ÉMILE-JOSEPH.

Adjoints :

MM. BRACKERS D'HUGO, RENÉ-HUBERT.

BAUDON, RENÉ-ADOLPHE-CÉLESTIN.

LAURENGE, MARCEL-AIMÉ-ÉLIE, *

CRÉPY-SAINT-LÉGER LUCIEN-LÉON-JULES.

BINAULD, FLORENT-MARIE.

DUBURCQ, JULES-JEAN-BAPTISTE.

DAMBRINE, LÉON-ALFRED.

LIÉGEOIS-SIX, DÉSIRÉ,  I.

WAUQUIER, GEORGES-HENRI.

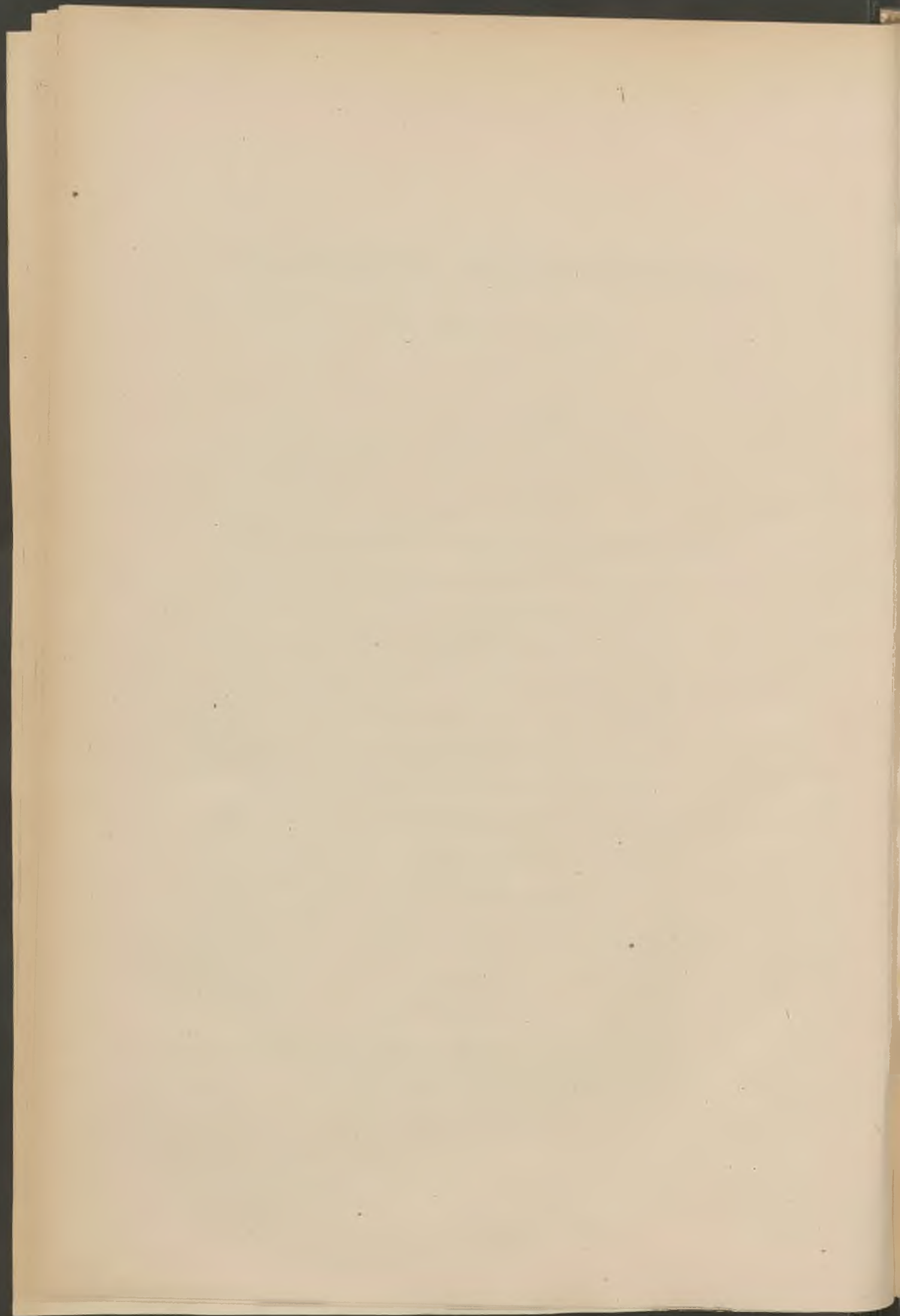
RÉMY, CHARLES-LOUIS.

Secrétaire-Général :

M. ASSOIGNON, PAUL, *  I.

LE 28 JUIN 1914

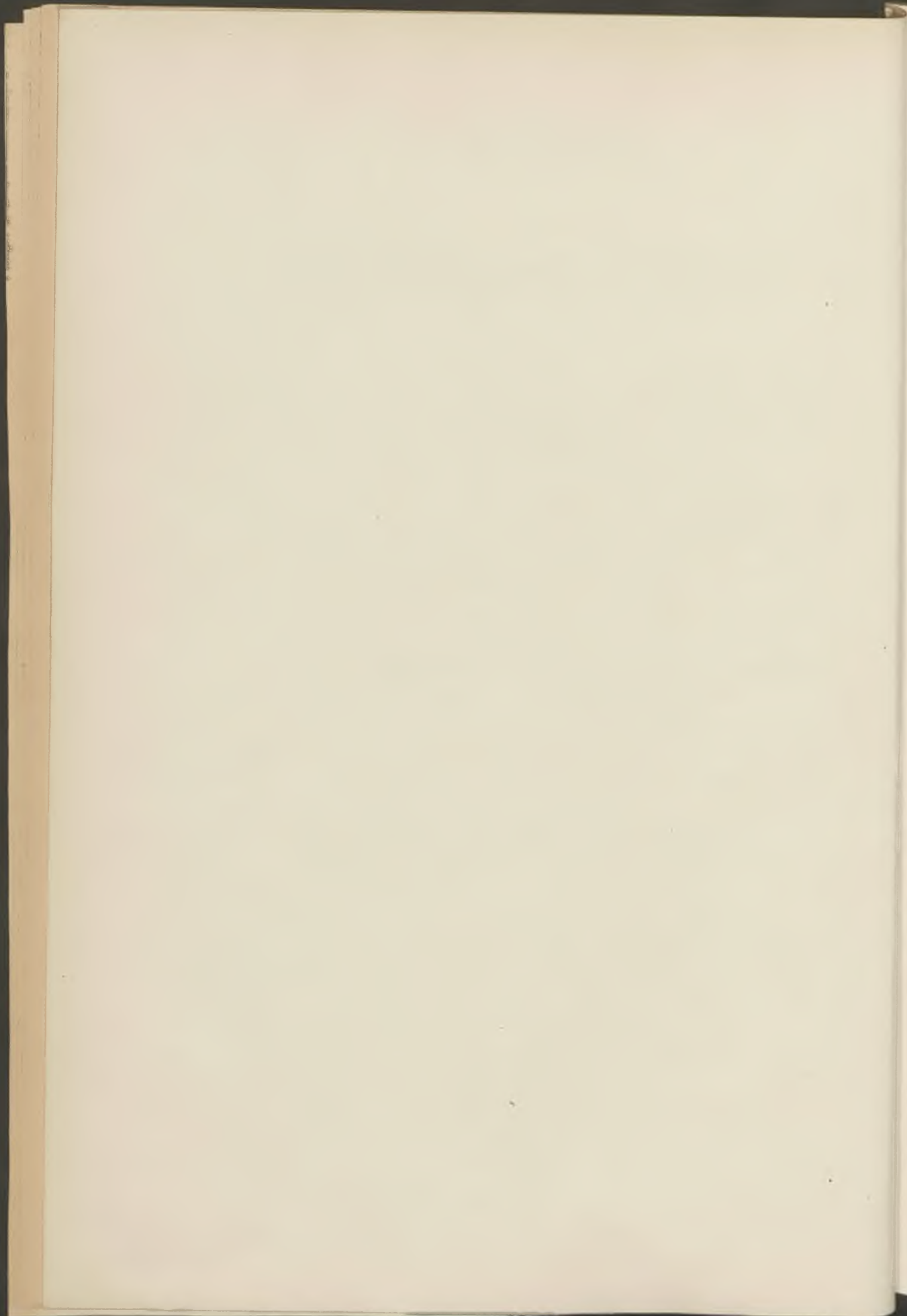
M. PARMENTIER a été nommé adjoint en remplacement
de M. BINAULD, démissionnaire.



BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

	Pages
Police administrative :	
Population. Commission de Ravitaillement. Comptable spécial, Guérin.	3
Enseignement primaire :	
Ecole Baggio. Directeur temporaire des ateliers, Kreutzberger	3
— Cours de Dessin. Professeur temporaire, Bertreux.	4
Caisse des Ecoles. Compte financier pour 1914	5-11
Œuvres diverses :	
Caisse de chômeurs et nécessiteux. Commission de répartition	11
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Janvier	12
Hygiène :	
Statistique des décès du mois de Janvier	13
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses	14



Commission de ravitaillement. — Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Guérin, Louis-Edmond, né à Paris le 6 Août 1852, Membre de la Chambre de Commerce de Lille, est nommé Comptable spécial de la Commission de ravitaillement.

Article 2. — Une somme de 550.000 fr. (cinq cent cinquante mille francs) est mise à la disposition de M. Guérin qui devra en rendre compte dans la forme et les délais prévus par les règlements de la Comptabilité publique.

Article 3. — M. l'Adjoint délégué et M. le Directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Janvier 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Vu :

Lille, le 21 Janvier 1915 ,

Pour le Préfet :

Le Conseiller de Préfecture,

GRAND.

École Baggio. — Directeur temporaire des ateliers.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. l'Inspecteur général de l'Enseignement technique ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Kreutzberger, Ingénieur des Arts et Métiers, est chargé de la direction des ateliers de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio, pendant la durée de la guerre, en remplacement de M. Marc, Félix, décédé ; il recevra à ce titre une indemnité mensuelle de 150 fr. (cent cinquante francs), à partir du 1^{er} Février 1915.

Article 2. — M. le Secrétaire Général et M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Janvier 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Ecole Baggio. — Cours de Dessin. Professeur temporaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Bertreux, élève de la 2^{me} division de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille, est chargé, pendant la durée de la guerre, sous la direction de M. Labbé, Inspecteur Général de l'Enseignement technique, des Cours de Dessin et de Technologie à l'Ecole pratique d'Industrie Baggio, à raison de douze heures par semaine pour le Dessin et de quatre heures et demie pour la Technologie.

Article 2. — M. Bertreux recevra pour cette fonction une indemnité mensuelle de 75 fr. (soixante-quinze francs), à partir du 1^{er} Février 1915.

Article 3. — M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Janvier 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Caisse des Ecoles. — Compte financier pour 1914.

I. RECETTES

1° Recettes ordinaires.

Reliquat de l'exercice 1913.	9,041 30	
Revenu annuel de différents legs	2,384 50	
Subvention municipale.	248,000 »	
Total.	259,425 80	259,425 80

2° Recettes extraordinaires.

Vente des eaux grasses (1)	734 50	
Vente des tickets de cantine	6,246 40	
Vente des tickets de fourneaux	71 90	
Versement du cautionnement Bels	300 »	
Vente de denrées	272 59	
Reversement (M ^{me} Fleurquin)	25 »	
Produit de la vente de culottes (colonie à la mer). 11 »		
Total.	7,661 39	7,661 39
Total général	267,087 19	267,087 19

(1) Le produit de la vente des eaux grasses en Juillet (117 fr.) n'a pu être perçu et ne figure pas dans ce total.

II. DÉPENSES

Dépenses au 31 Décembre 1914, comprenant 38.313 fr. 53	
de factures impayées au 31 Décembre 1913	200,390 14
D'où un excédent de	66,697 05

Cet excédent n'est qu'apparent, car si la *Caisse des Ecoles* a payé en 1914 38.313 fr. 53 qui auraient dû être liquidés en 1913, il restait à payer, au 31 Décembre 1914, des mémoires dont le total s'élève à 37.826 fr. 07. Tout en reconnaissant que l'état de guerre a empêché le paiement de certaines factures, il faut ajouter que l'habitude prise de payer sur un exercice des dépenses engagées au cours de l'exercice précédent, fausse complètement la

situation financière de la *Caisse des Ecoles*. C'est pour mettre fin à cet état de choses que le projet de budget de 1915 qui nous est soumis porte en dépenses une somme de 36.826 fr.07 destinée à liquider la situation. Il est évidemment impossible d'affirmer que, à l'avenir, *toutes les dépenses, si minimales soient-elles*, seront liquidées au 31 Décembre, mais le nécessaire sera fait pour que le budget de l'année suivante ne soit pas alourdi par un reste à payer important provenant de l'exercice précédent.

La différence entre l'excédent	Fr. 66.697 05
et le reste à payer en 1915	Fr. 36.826 07
	Fr. 29.870 98

a été annulé.

DÉTAIL DES DÉPENSES

	1914	1913	DIFFÉRENCE	
			en +	en —
Art. 1 ^{er} — Colonies scolaires	5.032 15	8.834 20	»	3.802 05
» 2. — Vêtements, galoches	51.840 77	49.295 91	2.544 86	»
» 3. — Denrées alimentaires	91 358 21	140.146 74	»	48.788 53
» 4. — Matériel et entretien	3.954 51	9.455 38	»	5.500 87
» 5. — Loyers	1.100 »	1.100 »	»	»
» 6. — Imprimés, fournit. de bureau . .	678 50	760 20	»	81 70
» 7. — Timbres	120 »	130 »	»	10 »
» 8. — Trait. des employés	4.850 »	5.400 »	»	550 »
» 9. — Salaires (retr. comprises) . . .	21.909 05	22.505 24	»	596 19
» 10. — Surveillance(»)	16.855 20	21.248 40	»	4.393 20
» 11. — Transports	2 200 50	2.535 »	»	334 50
» 12. — Imprévus et divers	491 25	1.119 90	»	628 65
	200.390 14	262.530 97	2.544 86	64.685 65
				62.140 83

ARTICLE 1^{er}. — Colonies scolaires.

Crédit. 10.000 » — Dépense. 5.032 15

La différence : 4.967 fr. 85, provient de ce que l'état de guerre a rendu impossible l'envoi des enfants à la campagne.

Ainsi qu'il avait été décidé, les enfants de la *Caisse des Ecoles* ont été joints à ceux envoyés à Zuydcoote par la « Cure d'air scolaire ». Cette combinaison a donné toute satisfaction et aucun incident ne s'est produit.

Le tableau suivant indique la situation comparée à celle de 1913 :

ANNÉE	Nombre d'enfants	Durée du séjour	DÉPENSES			MOYENNE par enfant et par jour	
			SÉJOUR	FRAIS GÉNÉRAUX Voyages, etc.	Surveillance		TOTAL
1914	123	21	3.696 »	1.136 15	200 »	5.032 15	1 95
1913	99	26	4.469 45	712 45	100 »	5.281 90	2 05

Le rapport de M^{me} Crespel, Surveillante Générale, sur la colonie de Zuydtcoote est déposé aux archives. Ce rapport est des plus intéressant et M^{me} Crespel mérite toutes nos félicitations pour son dévouement.

ARTICLE 2. — Achat de Vêtements et Galoches.

Crédit. 50.000 » — Dépense. 51.840 77
soit un excédent de dépenses de 1.840 fr. 77.

Par suite de l'état de guerre, nous n'avons pu recevoir les galoches commandées. Il nous a donc fallu traiter à l'amiable avec divers fournisseurs de la ville. De ce fait, la dépense s'est sensiblement accrue.

ARTICLE 3. — Denrées Alimentaires.

Crédit. 148.600 » — Dépense. 91.358 20

Les Cantines Scolaires proprement dites n'ont fonctionné que jusqu'au 29 Juillet inclus. Le nombre des repas a été de 131.

Le nombre des rations distribuées s'est élevé à 626,354, soit une moyenne de dépenses de 697 fr. 38 par jour et de 0 fr. 145 par ration.

En 1913, la dépense « denrées » s'est élevée à 140.146 fr. 74, pour 175 jours de cantine et 845,435 rations, soit une moyenne de dépenses de 800 fr. 83 par jour et de 0 fr. 166 par ration.

En 1914, la dépense a surtout été élevée pendant le 1^{er} trimestre. Dès Avril, c'est-à-dire dès l'entrée en fonctions de M. Minque, le nouveau Magasinier, et par suite d'une surveillance attentive des différentes commandes,

les abus ont considérablement diminué, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par l'examen du tableau suivant :

	1er Trim. : 58 jours de cantine		Avr.-Juill. : 73 jours de cantine	
	Quantités consommées	Moyenne par jour	Quantités consommées	Moyenne par jour
Pommes de terre	48.000 kg.	827 kg.	32.423 kg.	444 kg.
Pois	1.600 kg	37 kg. 5	920 kg.	12 kg. 6
Riz.	605 kg.	10 kg. 4	279 kg.	3 kg. 8
Macaroni.	1.270 kg.	21 kg. 8	708 kg.	9 kg. 7
Gras de bœuf	1.005 kg.	17 kg. 3	693 kg.	9 kg. 5
Légumes frais	10.300 kg.	177 kg.	5.925 kg.	81 kg.
Sel.	2.900 kg.	50 kg.	1.068 kg.	14 kg. 6
Cristaux de soude.	2.600 kg.	44 kg. 8	1.000 kg.	13 kg. 7
Savon.	900 kg.	15 kg. 5	350 kg.	4 kg. 8

Pendant les grandes vacances 1914, les enfants fréquentant les garderies ont continué à prendre leur repas à l'école. Ce repas a été fourni par les Fourneaux économiques et payé au moyen de tickets. Pour 20 jours de garderie, la dépense a été de 1.299 fr. 57, ce qui représente une moyenne de 64 fr. 97 par jour.

A la rentrée d'Octobre, du 5 Octobre au 9 Octobre inclus, le service a fonctionné comme pendant la période de vacances. Il a été interrompu par le bombardement.

Après la reprise définitive des classes, il a été mis à la disposition des Directeurs et Directrices d'Ecole des bons de fourneaux qui sont distribués aux enfants nécessiteux. En Novembre et Décembre 1914, le nombre des bons distribués s'est élevé à 118.548, ce qui représente une dépense de 5.942 fr. 40.

ARTICLE 4. — Matériel et Entretien.

Crédit. 8.000 » — Dépense. 3.954 51
soit une différence en moins de 4.045 fr. 49.

ARTICLE 5. — Loyers.

Crédit. 1.100 » — Dépense. 1.100 »
Rien à signaler.

ARTICLE 6. — Imprimés et Fournitures de Bureau.

Crédit. 700 » — Dépense. 678 50

Il est à noter que nous avons dû faire établir des registres pour la comptabilité du magasin.

ARTICLE 7. — Timbres.

Crédit. 140 » — Dépense. 120 »

Rien de particulier à signaler. — Jusqu'ici cette dépense n'a guère varié.

ARTICLE 8. — Traitement des Employés.

Crédit. 5.400 » — Dépense. 4.850 »

La différence en moins, soit 550 fr., provient de la différence entre le traitement de M. Berteaux et celui de M. Minque.

ART. 9. — Salaire du Personnel des Cantines et du Magasin.

Crédit. 22.500 » — Dépense. 21.909 05

Jusqu'à fin Octobre, les salaires ont été payés intégralement au personnel des Cantines; en Novembre et Décembre, ce personnel a touché des allocations calculées d'après les charges de famille et les ressources particulières à chacun.

ART. 10. — Surveillance des élèves dans les Cantines.

Crédit. 21.500 » — Dépense. 16.855 20

La différence en moins, soit 4.644 fr. 80, provient surtout de ce que, pendant les mois de Novembre et Décembre, les Surveillants appartenant au personnel enseignant n'ont touché aucune indemnité.

ARTICLE 11. — Transports.

Crédit. 2.400 » — Dépense. 2.200 50

Il est à remarquer que le boni qui n'est que de 199 fr. 50 aurait été beaucoup plus élevé si nous n'avions été obligés pendant la période des garderies, ainsi que du 3 Octobre au 9 Octobre, de faire transporter le pain destiné aux enfants.

De ce fait, il y a une augmentation de dépense de 409 fr. 50.

ARTICLE 12. — Imprévus et Divers.

Crédit. 1.190 80 — Dépense. 491 25

soit une différence en moins de 699 fr. 55.

Récapitulation et Renseignements divers.

I. CANTINES

	1914	1913
Nombre d'enfants reçus dans les cantines . . .	4.782	4 848
Nombre de journées de cantine (non compris la période des garderies 1914) . . .	131	175
Nombre de rations distribuées . . .	626 354	845 435
Dépenses pour les repas . . .	91.358 21	140.146 74
» pour les colonies . . .	5.032 15	8.834 20
» pour les vêtements . . .	51.840 77	49.295 91
Frais généraux . . .	52.159 01	64.254 12
Dépense moyenne par élève et par repas . . .	0 145	0 166
» sur les frais généraux . . .	0 083 ⁽¹⁾	0 076
» sur l'ensemble . . .	0 228	0 242

(1) Bien que les Cantines n'aient pas fonctionné pendant le dernier trimestre de 1914, les frais généraux ont continué à courir, d'où élévation de la moyenne par repas. — En marche normale, c'est-à-dire de Janvier à fin Juillet, la dépense moyenne par élève, sur les frais généraux, n'a été que de 0 fr. 063.

II. VÊTEMENTS DISTRIBUÉS

(non compris la distribution supplémentaire qui n'a eu lieu qu'en Février 1915.)

	1914	1913
Écoles élémentaires Garçons Vestons velours . . .	2.908	3.818
» Culottes velours . . .	3.010	3.818
» Chemises . . .	988	1.107
» Filles Robes . . .	2.306	3.516
» Tabliers . . .	2.306	3.576
» Chemises . . .	765	1.084
» Garçons et Filles Galoches . . .	1.763	2.184
Écoles maternelles Garçons Blouses melton . . .	1.087	1 546
» Culottes melton . . .	1.087	1.546
» Chemises . . .	679	982
» Filles Robes . . .	1.085	1.531
» Chemises . . .	673	973
» Garçons et Filles Tabliers . . .	1.085	3.090
» Galoches . . .	1.071	1.527
Totaux . . .	20.813	30.298

A la deuxième distribution faite en Février 1915, il a été réparti 20.403 pièces, une nouvelle distribution supplémentaire est en préparation.

III. NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN SECOURS

	1914	1913
Écoles élémentaires Garçons	5.520	4.762
» Filles	4.448	3.828
Écoles maternelles Garçons	1.596	1.619
» Filles	1.550	1.593
Totaux	13.114	11.802

L'Inspecteur Primaire,
Chef du Service municipal des Écoles
Ch. GÉRARD.

Guerre, Chômeurs, Secours. — Commission de répartition:

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Vu la circulaire de M. le Président du Conseil, en date du 20 Août 1914,
et celle de M. le Ministre du Travail, en date du 10 Septembre 1914 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Il est nommé une Commission centrale chargée de répartir les secours entre les chômeurs et nécessiteux habitant la Ville de Lille.

Article 2. — Sont nommés Membres de cette Commission, sous ma présidence et la vice-présidence de M. René Baudon, a joint :

- MM. CRÉPY-SAINT-LÉGER, Adjoint.
- LIÉGEOIS-SIX Adjoint.
- REMY Adjoint.
- DELORY Député du Nord.
- GHEQUIÈRE Député du Nord.
- BERGOT Conseiller prud'homme ouvrier.
- FRANCK Conseiller prud'homme ouvrier.
- HAMY Conseiller prud'homme patron.
- GUÉRIN Industriel.
- LEBLAN Paul Industriel.

MM. LAURENCE Eugène . . . Entrepreneur.
 ASSOIGNON Paul . . . Secrétaire Général de la Mairie.
 DELPORTE Paul . . . Directeur des Services financiers.
 GUERLAY Secrétaire Général du Bureau de Bienfaisance.
 DELONQUE Oscar Chef de Bureau à la Mairie.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 14 Janvier 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Janvier

CUISINES	Semaine du 4-10 Janvier		Semaine du 11-17 Janvier		Semaine du 18-24 Janvier		Semaine du 25-31 Janvier	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	1.254	4.582	1.242	5.411	1.296	5.671	1.186	5.344
Guillaume-Tell . . .	1.982	5.199	1.771	5.698	1.790	6.067	1.682	5.685
Renan	1.585	2.516	1.592	2.528	2.530	2.542	1.497	2.570
Manuel	3.559	9.480	3.767	9.390	3.482	10.125	3.662	10.352
Fénelon	5.141	4.775	6.913	6.559	6.800	7.711	7.178	6.497
Lottin	8.819	9.456	9.497	9.446	8.725	8.489	7.982	8.209
Bouvines	11.271	10.089	12.675	13.677	10.195	19.377	10.591	9.230
Béguinage	4.232	5.399	4.557	5.979	3.148	6.910	2.709	6.834
Baignerie	8.835	6.893	9.555	7.142	9.727	7.447	8.956	6.537
Asile de nuit	2.406	2.251	1.697	3.336	1.256	3.299	1.124	3.853
Fombelle	4.935	9.282	4.509	9.792	4.633	10.418	4.110	8.600
Tournai (rue de)	1.476	8.794	1.581	8.354	1.827	9.278	1.394	10.015
Postes (rue des)	220	»	303	»	235	»	234	»
Pierre-Legrand . . .	171	»	»	»	165	»	183	»
Panekoucke	1.835	2.219	1.835	2.453	1.670	2.896	1.783	3.156
Saint-Omer	2.928	3.923	2.785	3.972	3.085	4.090	2.504	3.375
Avesnes (rue d')	2.650	4.809	2.614	5.455	2.935	5.367	2.991	5.320
TOTAUX	153.656		166.125		172.806		165.348	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JANVIER 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICHE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
5	»	301	107	408	15	4	19	408	»	»	»

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	De 1	De 20	De 40	De 60 ans	TOTAUX
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	et au delà	
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal).	»	1	»	»	»	1
2	Typhus exanthématique.	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes.	»	»	»	»	»	»
4	Variole.	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole.	1	2	»	»	»	3
6	Scarlatine.	»	2	»	»	»	2
7	Coqueluche.	»	»	»	»	»	»
8	Diphthérie et croup.	»	»	»	»	»	»
9	Grippe.	1	»	»	»	1	2
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras.	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques.	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons.	»	8	23	19	3	53
14	Tuberculose des méninges.	»	»	»	»	»	»
15	Autres tuberculoses.	»	»	4	2	1	7
16	Cancer et autres tumeurs malignes.	»	»	2	15	10	27
17	Méningite simple.	4	11	1	»	»	16
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau.	»	»	1	7	44	52
19	Maladies organiques du cœur.	»	»	»	10	32	42
20	Bronchite aiguë.	3	1	»	»	1	5
21	Bronchite chronique.	»	2	5	7	7	21
22	Pneumonie.	2	2	»	1	6	11
23	Autres affections de l'appareil respiratoire.	10	5	1	6	10	32
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	2	1	3
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans).	9	6	»	»	»	15
26	Appendicite et Typhlite.	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale.	»	»	»	1	»	1
28	Cirrhose du foie.	»	»	»	2	»	2
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright.	»	2	1	5	10	18
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation.	12	»	»	»	»	12
34	Sénilité.	»	»	»	»	17	17
35	Morts violentes (suicide excepté).	1	1	4	1	»	7
36	Suicides.	»	»	1	2	»	3
37	Autres maladies.	8	7	5	12	22	54
38	Maladies inconnues ou mal définies.	1	»	»	1	»	2
	TOTAUX.	52	50	48	93	165	408

Halles et Marchés. — Directeur intérimaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille ;
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

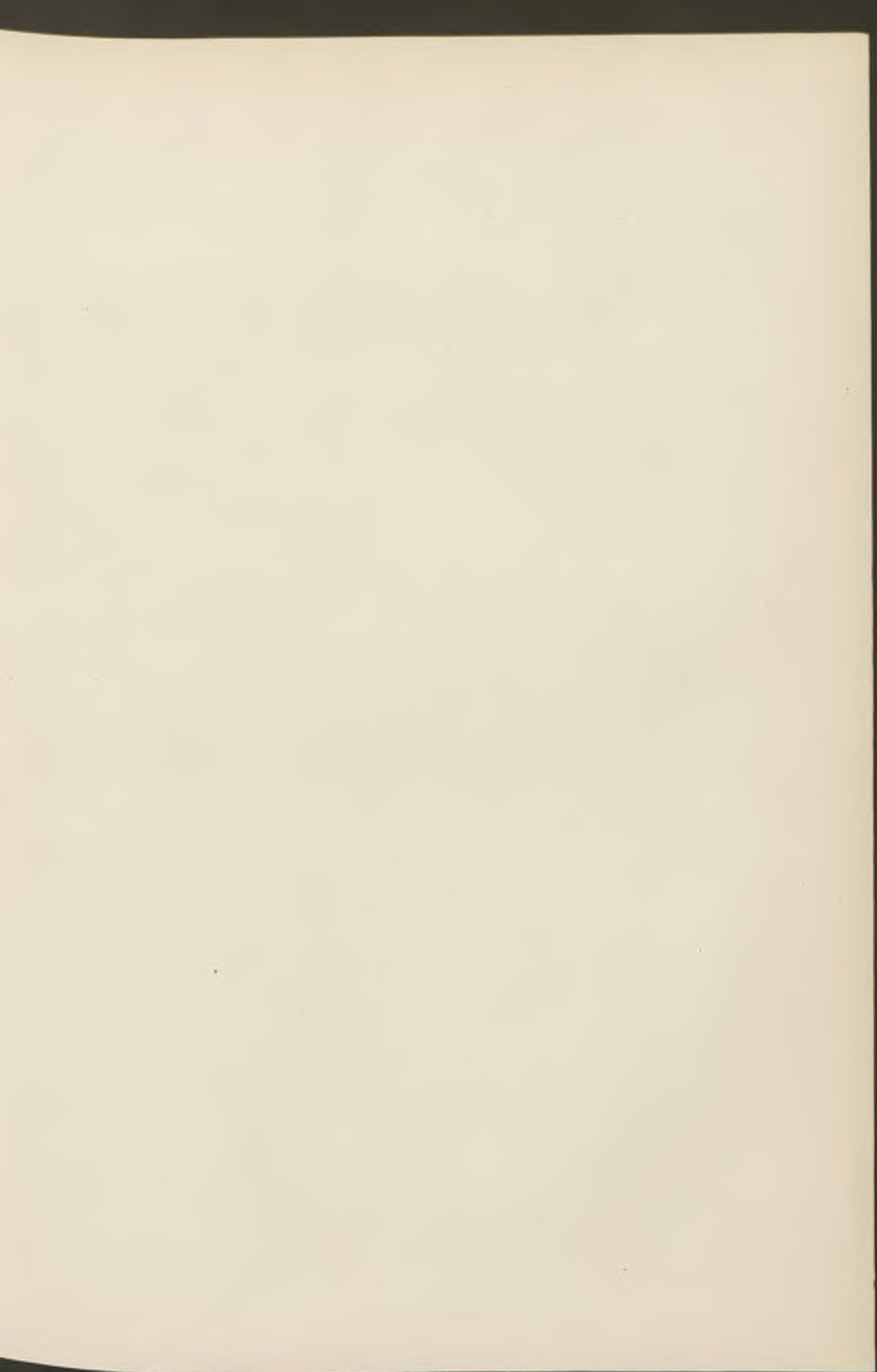
Article premier. — M. Clément, Léon-Jules, né à Lille le 22 Juin 1862, est nommé, à compter du 22 Janvier 1915, Sous-Directeur, par intérim, des Halles et Marchés, aux appointements de 125 fr. (cent vingt-cinq francs) par mois.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Janvier 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.



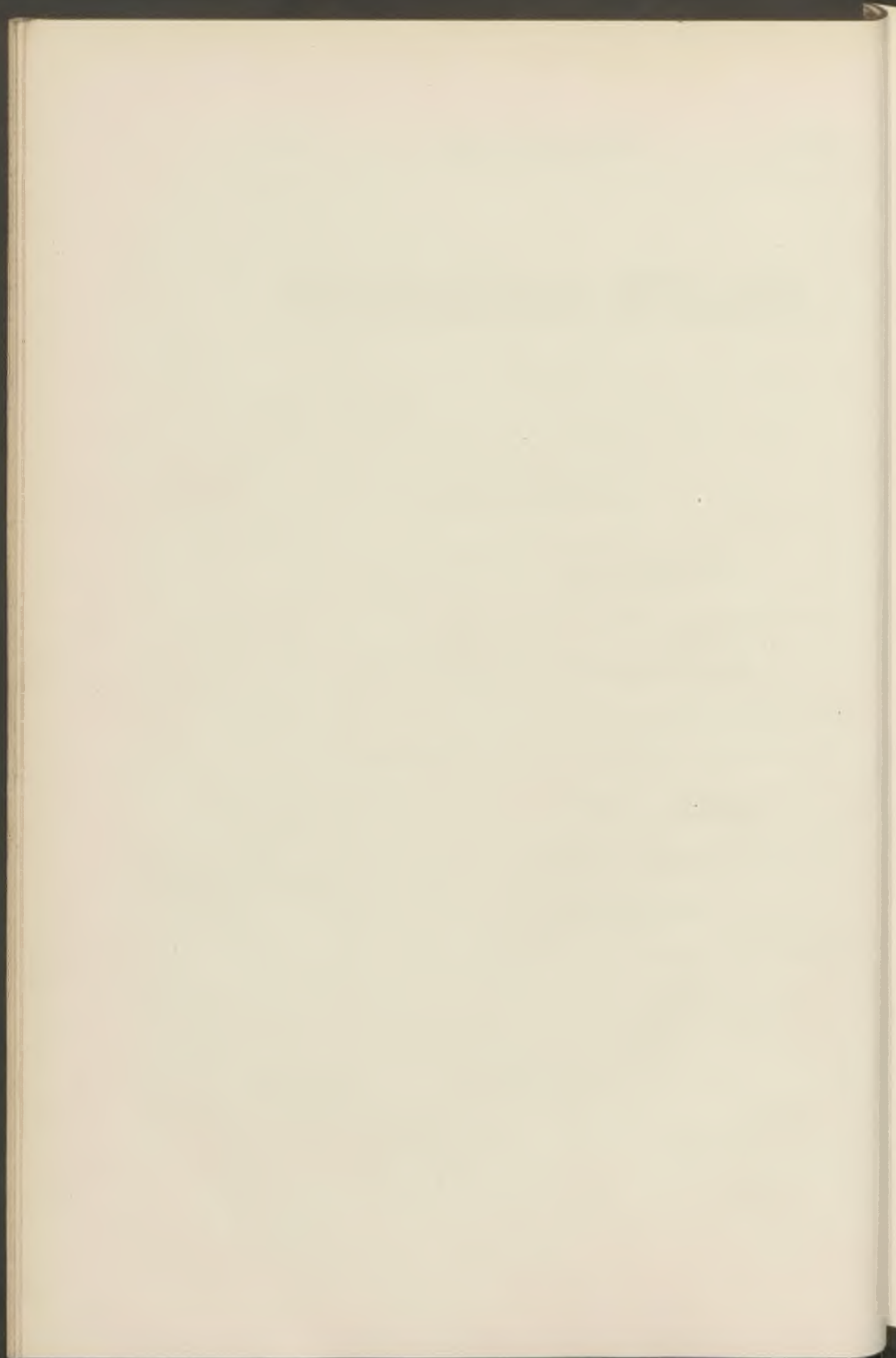
Imp Delemar et Dubar, 12ter, rue de Lens, Lille. — 35.508

BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

	Pages
Police administrative :	
Guerre. Prix du pain, Taxe	19
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Février	19
Université de Lille. Prêt d'honneur aux Etudiants. Compte 1914 . . .	20
Hygiène :	
Statistique des décès du mois de Février	21
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses	22



Prix du Pain. — Taxe

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97;

Considérant la hausse constante du prix de la farine;

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir du 1^{er} Mars 1915, le prix du kilogramme de pain fabriqué d'après la formule municipale, est fixé à 0.50 centimes.

Article 2. — La Commission de ravitaillement et M. le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 Février 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

FOURNEAUX ECONOMIQUES

Fonctionnement en Février

CUISINES	Semaine du 1-7 Février		Semaine du 8-14 Février		Semaine du 15-21 Février		Semaine du 22-28 Février	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu.	1.060	4.943	1.234	5.321	1.236	5.852	1.067	6.394
Guillaume-Tell.	1.756	5.602	1.675	5.753	1.715	5.667	1.962	5.686
Renan (As. de nuit)	2.344	6.339	1.477	2.605	2.286	6.616	1.945	6.065
Manuel	3.174	10.374	3.018	9.850	3.330	9.680	3.076	9.932
Fénelon	6.578	6.026	6.056	5.541	5.853	5.650	5.833	5.449
Lottin	7.333	7.882	7.668	7.764	7.474	9.685	7.258	7.851
Bouvines	10.136	18.580	9.978	18.400	9.685	17.866	10.778	17.661
Béguinage	2.958	6.301	2.779	5.924	2.663	6.132	2.667	5.982
Baignerie	7.734	5.771	7.791	6.018	8.019	6.113	7.841	6.102
Asile de nuit	»	»	719	3.554	»	»	»	»
Fombelle	3.724	9.430	3.201	9.302	3.484	9.817	3.166	9.191
Tournai (rue de)	1.707	3.138	1.855	3.623	2.146	3.842	2.359	4.127
Postes (rue des)	3.017	4.095	2.920	4.008	2.601	4.052	2.447	3.357
Pierre-Légrand	1.404	9.622	1.395	7.994	1.237	9.178	1.114	8.355
Panekoucke	265	»	294	»	294	»	288	»
Saint-Omer.	191	»	183	»	138	»	194	»
Avesnes (rue d')	2.723	5.107	2.447	4.770	2.520	5.073	2.400	5.771
TOTAUX.	159.254		155.127		158.215		156.313	

UNIVERSITÉ DE LILLE

Caisse du Prêt d'Honneur aux Étudiants

COMPTE DE 1914

RECETTES	DÉPENSES
Reliquat disponible de	Prêts
1913..... 6.579 75	
Remboursements	1 de..... 150 »
1 de 300 »	1 de..... 120 »
1 de 250 »	5 de 100. . 500 »
1 de 150 »	1 de..... 97 75
2 de 100..... 200 »	2 de 70..... 140 »
Dons	1 de..... 65 »
1 de..... 50 »	3 de 50..... 150 »
Intérêts	6 de 40..... 240 »
Crédit Lyonnais (1914) 30 05	1 de..... 31 75
TOTAL DES RECETTES. 7.559 80	13 de 30..... 390 »
A DÉDUIRE.... 2.395 »	14 de 25..... 350 »
	8 de 20..... 160 »
	Timbre et ports payés
	du Crédit Lyonnais. » 50
Différence à reporter	TOTAL DES DÉPENSES. 2.395 »
au compte de 1915 5.164 80	

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
 G. LYON.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Mlégitimes	TOTAL	Légitimes	Mlégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
3	»	246	95	341	16	5	21	401	»	5	1

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	De 1	De 20	De 40	De 60ans	TOTAUX
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	et au delà	
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	1	1	1	»	3
2	Typhus exanthématique.	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	6	»	»	»	6
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphthérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	1	1	»	3	5
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques.	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	10	20	25	5	60
14	Tuberculose des méninges	»	3	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses	»	»	»	1	»	1
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	8	13	22
17	Méningite simple	5	9	1	»	»	15
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	4	41	45
19	Maladies organiques du cœur	1	»	5	10	22	38
20	Bronchite aiguë	5	3	»	»	»	8
21	Bronchite chronique.	»	»	2	3	8	13
22	Pneumonie	3	1	1	»	13	18
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	14	9	2	4	13	42
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	»	1	1
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	16	3	»	»	»	19
26	Appendicite et Typhlite.	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	2	1	3
28	Cirrhose du foie	»	»	1	1	1	3
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright.	»	1	2	7	9	19
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	1	1	»	»	2
33	Débilité congénitale et vices de conformation	15	»	»	»	»	15
34	Sénilité	»	»	»	»	8	8
35	Morts violentes (suicide excepté).	»	»	1	3	1	5
36	Suicides	»	»	1	»	»	1
37	Autres maladies	11	4	5	10	12	42
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	1	»	2
	TOTAUX.	71	53	46	80	151	401

Dactylographe. — Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Vu l'article 6 du Statut du Personnel des Services municipaux ;

ARRÊTONS :

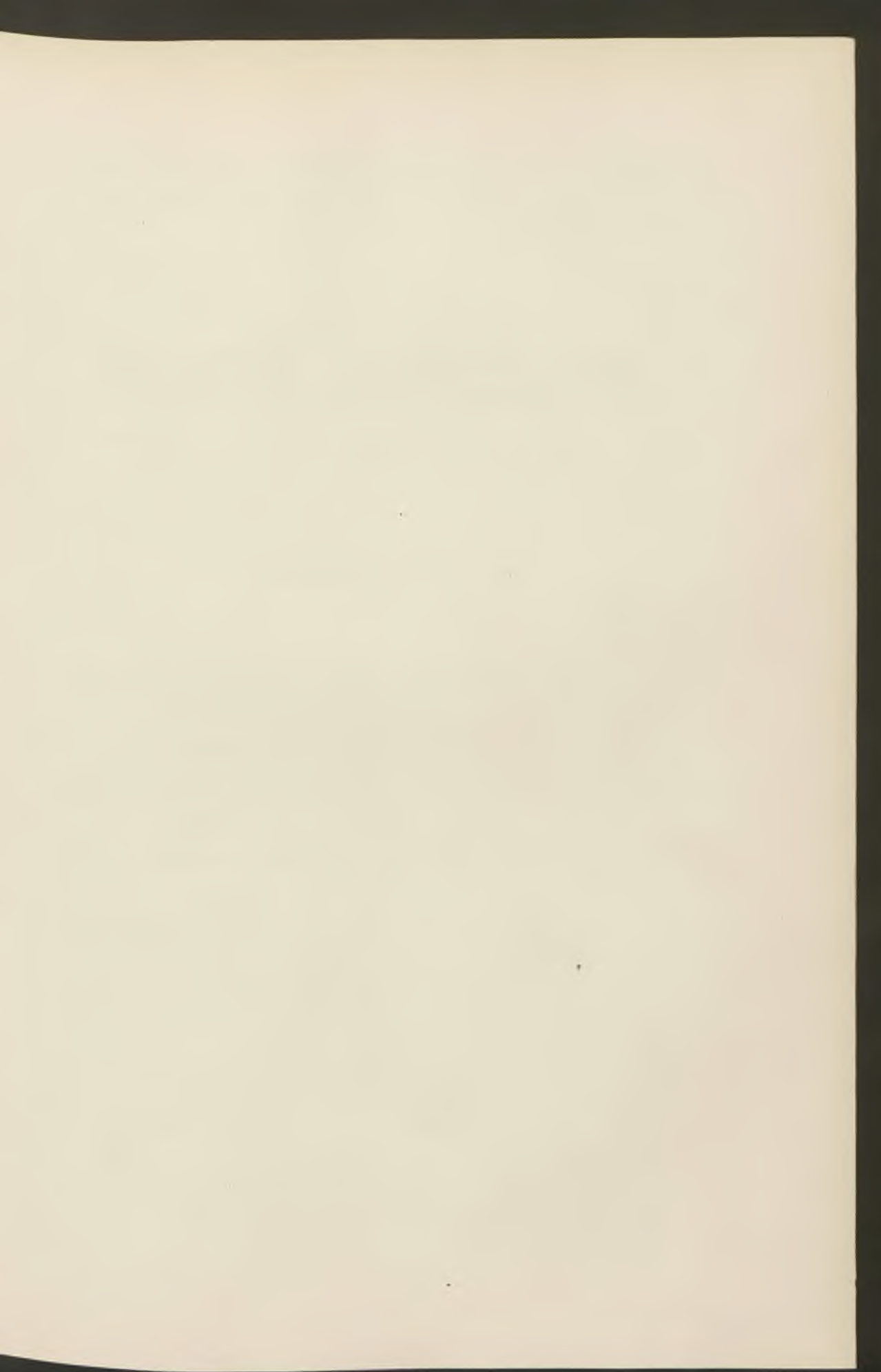
Article premier. — M. Tallon, Pierre, né à Lille le 23 Janvier 1894, employé stagiaire au Bureau des Dactylographes, est nommé à titre définitif dans son emploi, aux appointements annuels de 1.600 fr. (seize cents francs), à compter du 1^{er} Janvier 1915.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Février 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

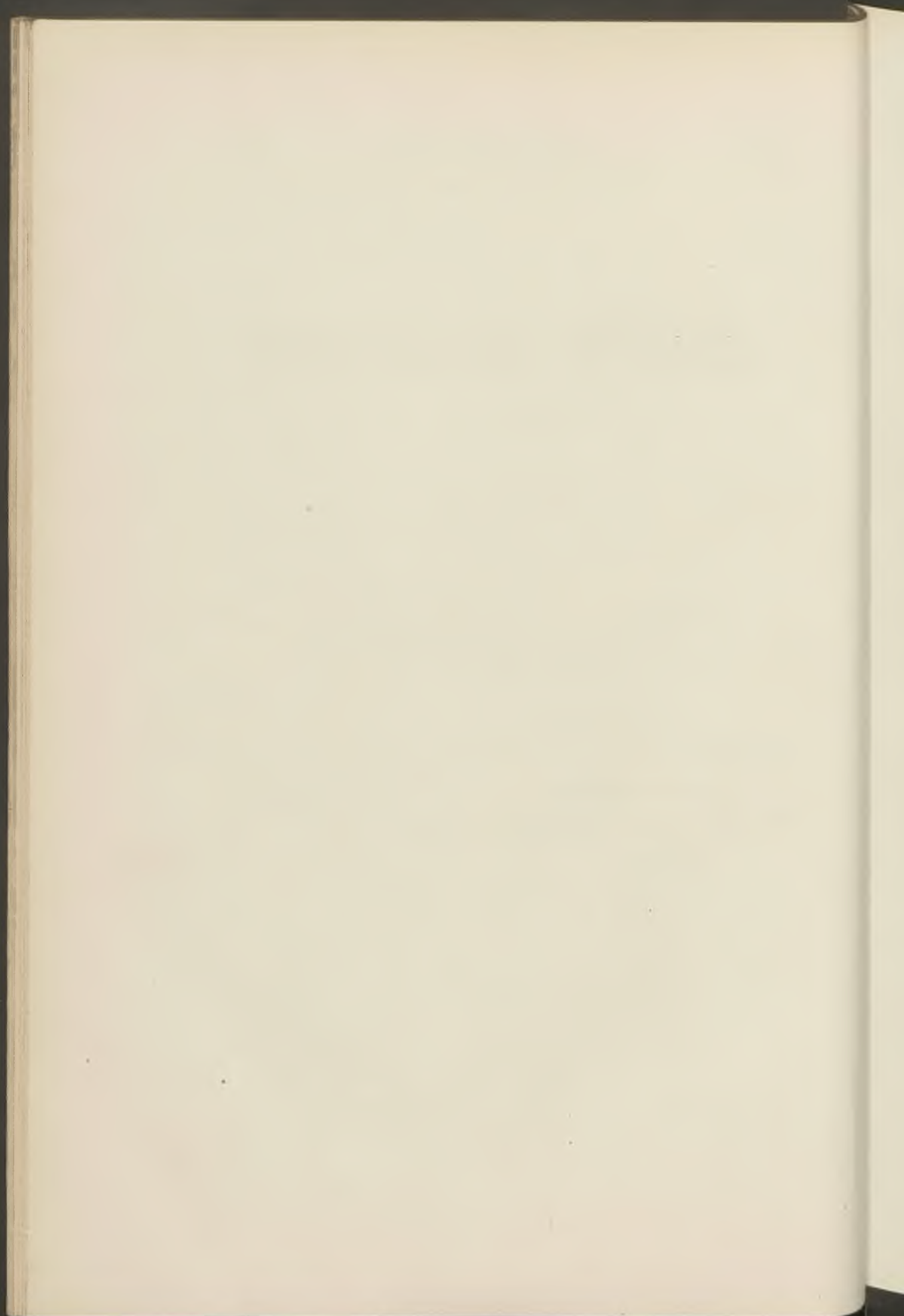


Imp Delemar et Dubar, 12^{ter}, rue de Lens, Lille. — 35.509

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

	Pages
Guerre :	
Alimentation de la population. — Comité d'alimentation du Nord de la France. Organisation générale. Note.	27
Bâtiments communaux :	
Lycée Faidherbe. Incendie. Vérification	39
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Mars	40
Finances :	
Octroi. Produits en 1914.	40



Comité d'Alimentation du Nord de la France

C. F. (Comité Français)

Sous le patronage de la COMMISSION FOR RELIEF IN BELGIUM (C. R. B.)
et du Comité National de Secours et d'Alimentation (C. N.).

NOTE SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Organisation générale. — Le C. F. a pour but de procurer, aux populations civiles de la partie de la France occupée, des vivres importés sous le couvert de la C. R. B.

La C. R. B. est l'acheteur et le transporteur jusqu'aux centres principaux et le contrôleur.

Il vend au C. N. qui est l'agent financier.

Le C. F. est l'organe distributeur.

Les vivres importés se composeront principalement de froment ou farine et, accessoirement, de riz, haricots et vivres divers.

Immunités et garanties. — L'action de la C. R. B. s'exerce en vertu d'une convention passée avec les autorités allemandes et dont les clauses principales stipulent:

1^o Les vivres importés seront réservés exclusivement aux besoins de la population française et ne seront jamais réquisitionnés, ni saisis par les autorités allemandes. Des affiches couvriront les magasins et appareils de transports ;

2^o Les autorités allemandes faciliteront par tous moyens les transports. Il ne sera pas perçu de droits d'entrée et les frais de transports seront similaires à ceux pratiqués en Belgique.

D'autre part, les Gouvernements alliés garantissent dans les hautes mers, les navires transportant les provisions, sous la condition que la C. R. B. veillera à ce que les dites provisions soient réservées exclusivement à l'usage de la population civile française.

Ces accords qui forment la base de l'organisme, sont complétés par des arrangements financiers qui sont les suivants :

Arrangements financiers. — Aucune denrée ne peut être délivrée sans que le C. N. ne soit mis en possession de monnaies, bons ou reçus ayant valeur monétaire, celui-ci devant rendre compte de ses opérations à un groupe de financiers qui lui fournissent l'argent.

Pour faciliter les opérations et ne pas entraver par des mesures administratives le transport et la répartition des vivres, il convient de créer, comme cela se fait pour le ravitaillement des populations belges, un fonds de roulement équivalent à la valeur d'un mois au moins de vivres soit d'environ 5 francs par tête d'habitant, étant entendu que ce fonds sera constitué le 1^{er} Mai, le 1^{er} Juin, etc.....

Le C. N. peut accepter en paiement :

- a) Des monnaies françaises, allemandes et belges ;
- b) Des bons de villes ou de communes, émis en vertu des décisions régulières (grosses coupures en majorité) ;
- c) Des reconnaissances avalisées par des personnes autorisées et agissant au nom des pouvoirs publics.

Comme le C. N. ne peut traiter avec toutes les communes françaises ce seront les Comités des divers districts territoriaux qui remettront des bons ou reconnaissances au C. N. ; en d'autres termes, ces Comités de districts se rendront responsables du paiement. Il appartiendra à ces Comités de ne délivrer à leur tour les marchandises que contre des reçus réguliers valant monnaie.

Les districts seront délimités par les autorités allemandes ; ils correspondent au point de vue du fonctionnement de l'organisme, aux diverses provinces belges.

Les vivres sont rendus soit par allèges directement de Rotterdam ou par wagons aux centres des districts (ou à plusieurs points de ces districts).

Les Comités de districts ont alors à prendre réception des marchandises, faire les manipulations nécessaires (éventuellement la mouture) et assurer les réexpéditions.

Division du territoire. — La partie à ravitailler du Nord de la France est divisée en cinq districts dont les limites figureront sur des cartes qui sont en préparation.

I. *Valenciennes.* — Subdivisé au point de vue des transports et de la comptabilité en deux sous-districts :

a) Sous-district de Lille :

Délégué central : M. L. Guérin.

Siège : Préfecture du Nord à Lille.

Ce sous-district comprend les régions de :

Lille	}	Population approximative : 650.000 habitants.
Roubaix		
Tourcoing		
Haubourdin		

Vu son importance, ce sous-district sera considéré par les C. R. B. et C. N. comme un district indépendant. Le délégué de la C. R. B. ne pouvant résider d'une façon permanente à Lille, il résidera à Valenciennes et fera, de temps à autre, les visites d'inspection nécessaires à Lille.

b) Sous-district de Valenciennes :

Délégué central : M. Turbot, Président de la Chambre de Commerce.

Siège : Mairie de Valenciennes.

Ce sous-district comprend les régions de :

Valenciennes	}	Population approximative : 710.000 habitants.
Carvin		
Douai		
Cambrai		
Quéant		

II. *Saint-Quentin* :

Délégué central : M. Gibert, Maire de Saint-Quentin.

Siège : Mairie de Saint-Quentin.

Ce district comprend les régions de :

Saint-Quentin	}	Population approximative : 300.000 habitants.
Bohain		
Le Cateau		
Le Quesnoy		
Gouzeaucourt		
Péronne		
Ham		

III. *Vervins* :

Délégués : MM. Cointe, Maire de Marles, et Letellier, faisant fonctions de Maire, de Vervins.

Ce district comprend les régions de :

Vervins	}	Population approximative : 250.000 habitants
Fourmies		
Guise		
Chauny		

IV. *Rethel* :

Délégués : MM. Mignelet, Maire de Rethel, et M. Camion, Président du Syndicat International à Charleville.

Sièges : Mairies de Rethel et de Charleville.

Ce district comprend les régions de :

Rethel	}	Population approximative : 150.000 habitants.
Rimogne		
Sedan		
Poix-Terron		
Charleville-Mézières		

V. *Longwy* :

Délégué central : M. Perignon, Maire de Longwy.

Siège : Mairie de Longwy.

Ce district comprend les régions de :

Longwy (Longwy-Montmédy-Longuyon)	}	Population approximative : 140.000 habitants.
Carignan		
Briey		
Conflans		
Mars-la-Tour		
Noveant		

Dans chaque district sera créé un ou plusieurs dépôts principaux qui recevront directement les vivres de la C. R. B. (par allèges ou wagons).

Chaque district est subdivisé en un certain nombre de régions.

Dans chaque région sera créé un magasin régional qui reçoit les vivres du dépôt principal et les délivrera aux dépôts communaux (un dépôt communal peut, à la rigueur, desservir plusieurs communes). Si certains dépôts régionaux sont facilement accessibles, ils peuvent recevoir directement les marchandises de Rotterdam.

Une note spéciale pour chaque district indiquera :

- a) La composition des Comités de district et des Comités régionaux, ainsi que leurs sièges respectifs ;
- b) Le nom et le siège des délégués de la C. R. B. ;
- c) La division exacte du district en régions, avec la nomenclature des communes rattachées à chaque région et leurs populations respectives (réelle) ;
- d) La situation des magasins et meuneries ;
- e) Des informations complètes en ce qui concerne le transport des

marchandises (par allèges, wagons de chemin de fer et camions), ainsi que leur livraison ;

f)

Rôle du Comité d'Alimentation du Nord de la France. — Le C. F. qui a été constitué grâce aux démarches de M. Louis Guérin, Membre de la Chambre de Commerce de Lille, a une mission de conseil, de concours à ses propres compatriotes et de surveillance générale de leurs opérations.

Le Comité Exécutif du C. F. est composé comme suit :

M. Louis Guérin, à Lille, Président.

Membres : MM. Dreux, Maître des Forges, Mont Saint-Martin (Longwy) ;
Bruxelles, Maire de Mézières ;
Eug. Motte, Industriel, à Roubaix ;
Turbot, Président de la Chambre de Commerce, Valenciennes ;
Ermant, Sénateur, Maire de Laon.

L'action pratique du C. F. se manifestera dans les cinq ou six districts territoriaux qui ont été constitués.

A la tête de chacun de ces districts, se trouve placé un Comité assisté d'un organisme commercial (directeur commercial compétent, comptables, magasiniers et agents de transport).

Chaque district sera divisé en un certain nombre de régions, à la tête de chacune desquelles se trouvera un Comité Régional chargé d'assurer la réception et la répartition des vivres dans la région. Le délégué de ce Comité se tiendra en rapport avec le Comité Central du district. Il sera assisté d'un magasinier-comptable et d'un agent de transport.

Il sera créé dans la région un certain nombre de dépôts ou magasins communaux, gérés par des magasiniers qui relèveront des Comités locaux.

Ces dépôts communaux céderont les vivres aux consommateurs contre argent, bons ou reçus, suivant les tarifs qui seront adoptés. Les indigents recevront gratuitement la ration par l'intermédiaire de bureaux ou d'organismes de bienfaisance.

Rôle de la C. R. B. (et de ses délégués).

Adresse : 66, rue des Colonies, Bruxelles.

Ses délégués permanents veillent :

1^o A ce que les accords intervenus avec les autorités allemandes ainsi qu'avec les autres puissances soient respectés ;

2^o A ce que les vivres soient répartis équitablement entre toute la population française ;

3° Et pour remplir ces deux buts ; à ce que certaines mesures, dont la pratique en Belgique a montré la nécessité, soient effectivement appliquées, notamment :

a) Les moulins qui serviront à transformer les froments en farine, travailleront exclusivement pour le C. F. Le contrat avec les meuniers contiendra les points suivants :

1° Le meunier devra moudre au maximum pour fr. 2.30 les 100 kilos de froment ;

2° Le meunier déclarera à son Comité du C. F. la quantité exacte de farine et de son qu'il a obtenus après chaque mouture ;

3° Tout le produit de la mouture (farine, son, rebulet et déchets) est la propriété du C. F.

b) Pas de distribution de farine supplémentaire aux hôteliers ou restaurateurs ;

c) Pas de farine aux pâtisseries ou boulangers pâtisseries ;

d) Une bonne organisation de magasins ;

e) Traitement légal de tous les civils, sans distinction de couleur politique ou autre ;

f) Le système uniforme de la distribution du pain sera conforme à l'annexe I, instructions aux municipalités.

Rôle de la C. N. — Siège : Société Générale de Belgique.

Adresse : 66, rue des Colonies, Bruxelles.

Le C. N. supporte la responsabilité financière des opérations ; il encaisse, auprès des Comités de districts, la contre-valeur des marchandises délivrées.

Comme les paiements par le C. N. se font au départ des marchandises d'Amérique, ou, au plus tard, à leur arrivée à Rotterdam, et ces marchandises étant achetées pour servir au besoin des populations françaises, logiquement le C. N. devrait être couvert de la valeur des dites marchandises au moment où lui-même doit payer, c'est-à-dire environ un mois avant leur arrivée à destination.

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux Comités de districts de payer d'avance au moyen de bons ou reconnaissances à valoir en compte.

EXPÉDITIONS

Expéditions par allèges. — Toutes les allèges expédiées de Rotterdam sont consignées au nom des délégués des Comités de districts et pour le compte de ces Comités. A son arrivée à destination, le batelier présente la copie du connaissement qui lui a été remise au départ. Le réceptionnaire des marchandises (représentant du Comité de district ou du Sous-Comité) doit signer ce connaissement sous la mention : Vu à l'arrivée le (date). Cette inscription fait foi pour le calcul des jours alloués pour le déchargement. Le batelier permet le déchargement de l'allège sur le vu du connaissement original. Celui-ci est remis en temps utile, dûment endossé, au destinataire qui en donne décharge sur la copie qu'on lui remet à cet effet (formule de connaissement, annexe 2).

Avant de commencer le déchargement, il importe au réceptionnaire d'examiner soigneusement les plombs et cachets apposés à Rotterdam et d'en vérifier le nombre, l'origine et l'état. Au cas où ils ne seraient pas intacts ou complets, il faut faire les réserves nécessaires vis à vis du batelier et faire constater contradictoirement avec lui le nombre, l'origine et l'état des plombs et cachets, de façon à ce que, en cas de manquants, le destinataire puisse exercer son recours contre lui. Le nombre de plombs et de cachets, ainsi que leurs numéros sont toujours indiqués au bas des connaissements. (Rijkslooden-plombs. Zegels-cachets).

Après que le déchargement est terminé, le destinataire (Comité de district) établira un « shipment receipt », selon formule annexe 3, en quatre exemplaires, dont un est à remettre par lui au batelier, tandis que les trois autres exemplaires, contresignés par le délégué de C. R. B. sont envoyés à Bruxelles. Le « Shipment receipt » du batelier doit être produit par ce dernier au bureau de Rotterdam avant qu'il puisse encaisser le solde de son frêt. Si l'état ou le nombre des plombs et sceaux n'était pas conforme ou s'il y avait du manquant ou que le destinataire ait constaté une autre irrégularité quelconque, il importe que le « Shipment receipt » en fasse mention, afin que le bureau de Rotterdam puisse sauvegarder les intérêts du destinataire lors du règlement du solde.

Le « Shipment receipt » devra contenir toutes les indications mentionnées en tête des colonnes respectives, porter la signature du destinataire ou celle de son représentant qui a contrôlé le déchargement et le pesage de la marchandise.

Si des surestaries sont encourues, elles doivent être réglées par le destinataire avec le batelier à destination. Généralement le connaissement stipule

l'indemnité de surestaries à payer par jour, au cas où cette mention fait défaut, le destinataire aurait à se guider d'après les conditions générales d'affrètement en vigueur à Rotterdam, sur la base desquelles les affrètements sont conclus (annexe 4).

L'annexe 5 constitue le « manifeste » qui est remis à chaque hôtelier.

En cas d'avarie à la cargaison, le destinataire aura à en faire dresser procès-verbal par une personne compétente, qui aura aussi à en évaluer l'importance et à en rechercher les causes. Ce document devra être envoyé à Bruxelles.

Expéditions par chemin de fer. — Pour les réexpéditions par chemin de fer, le délégué du centre d'expédition adresse au destinataire une copie de la lettre de voiture dont l'original accompagne la marchandise. Le destinataire devra accuser réception de la lettre de voiture au bureau qui la lui a fait parvenir. Les destinataires sont les délégués des Comités de districts ou régionaux (adresse à indiquer).

A l'arrivée des marchandises expédiées par chemin de fer, le destinataire doit, d'après les usages, être prévenu par l'administration qui fait le transport, mais pour éviter des retards, il fera bien, quand les envois lui sont annoncés, de s'enquérir à la gare de leur arrivée.

En annexe numéro 6, copie d'une lettre de voiture munie des cachets à y apposer.

Après déchargement des marchandises, le destinataire doit immédiatement en accuser réception à l'expéditeur. Il en sera de même pour les expéditions faites par ce camion. A cet effet, il est conseillé de faire usage du modèle annexe numéro.

Instructions pour l'enseignement des statistiques. — La C. R. B. ayant à assurer, du chef de ses obligations, le contrôle absolu des marchandises qu'elle importe en France, et devant, notamment, veiller à ce qu'elles servent exclusivement à l'alimentation de la population française, elle doit toujours être à même de justifier de l'affectation de tous produits importés. Il est donc indispensable qu'elle ait à tout moment, la justification de la réception des marchandises importées et de leur livraison.

Dès leur réception au chef-lieu du district (magasin central) les marchandises doivent être inscrites dans le *registre des entrées* d'après le modèle. Ce registre mentionnera :

- 1° La date de la réception de la marchandise ;
- 2° Le nom du navire importateur qui a amené la marchandise à Rotterdam (autant que possible) ;

3° Le nom de l'allège ou les numéros des wagons sur lesquels la marchandise a été amenée à destination ;

4° Le numéro du connaissement ou de la lettre de voiture ;

5° Dans les colonnes *ad hoc*, les quantités des diverses marchandises annoncées par le connaissement ou la lettre de voiture ;

6° Dans la colonne « Observations », s'il y a lieu, les quantités de marchandises reçues en moins ou en plus, de même que celles qui seraient éventuellement avariées et toutes autres observations quelconques.

Aucune marchandise ne pourra sortir du magasin central sans être inscrite à la sortie. A cet effet, les Comités de districts (magasin central) tiendront le registre des répartitions (ou sorties), (modèle ci-joint), dans lequel ils inscriront les quantités de marchandises livrées à chacun des Comités régionaux.

Les Comités régionaux tiendront les mêmes registres pour l'inscription des marchandises qu'ils recevront dans le magasin régional et pour celles qu'ils livreront aux Comités locaux de leur ressort.

Les mêmes registres seront tenus par les Comités locaux.

Si dans le même district, ou dans la même région, il est créé, par suite des nécessités de transport ou pour d'autres causes, plusieurs magasins centraux ou plusieurs magasins régionaux, chaque magasin tiendra ces registres. Il ne peut exister de magasin sans qu'il soit tenu un registre des entrées et un registre de répartition (sorties).

Il est indispensable que l'expéditeur avise le bureau central de district de toute expédition qui sera faite, soit pour le magasin central de district ou les meuneries, soit directement pour un magasin régional de ce district.

De même, toute expédition qui sera faite par le Comité de district vers un point quelconque d'une région (qu'il s'agisse d'un magasin régional ou d'une commune), doit immédiatement être avisée du Délégué Central de la région.

Les statistiques du district doivent comprendre, à l'entrée, toutes les marchandises expédiées directement à un point quelconque du district.

Si ce point constitue un dépôt régional, le Comité du district inscrit à l'entrée les dites marchandises et immédiatement à la sortie les mêmes marchandises comme étant fournies à la région.

De même, les statistiques de la région doivent comprendre, à l'entrée toutes les marchandises reçues par un point quelconque de cette

région, qu'il s'agisse de marchandises reçues directement ou de marchandises expédiées par le Comité de district.

Si une expédition est faite directement (par le Comité de district vers un dépôt communal) on inscrit les marchandises à l'entrée et immédiatement à la sortie les dites marchandises étant délivrées à la commune de.....

Les inscriptions devront être faites au jour le jour et clôturées semaine par semaine, en commençant le vendredi matin jusqu'au jeudi soir de la semaine suivante.

Les Comités de districts devront envoyer au Comité national, à Bruxelles, les extraits de leurs registres des entrées et de répartition (ou sorties) comprenant les opérations effectuées pendant deux semaines. Les premiers états de l'espèce devront donc comprendre les opérations des entrées et de répartition effectuées du vendredi 2 Avril au jeudi 15 dito inclus (pour les districts ayant reçu des vivres pendant cette période). Les états suivants comprendront les opérations du vendredi 16 au jeudi 29 Avril inclus, et ainsi de suite. Toutefois, les écritures du C. N. se clôturant trimestriellement, le mois de Juin comprendra cinq semaines, soit la période allant du 28 Mai au 1^{er} Juillet inclus ; conséquemment, le dernier état à fournir pour cette période trimestrielle comprendra, par exception, trois semaines (à fournir) au lieu de deux, soit du 11 Juin au 1^{er} Juillet inclus.

Outre ces états, il devra être fourni dans les huit jours suivant l'expiration de la période trimestrielle, une situation générale des entrées et des sorties des marchandises comprenant la récapitulation, toutes les opérations effectuées ainsi qu'un état indiquant les quantités de marchandises restant en magasin ou en cours de transport. A l'état général de sortie, devra être joint un tableau indiquant les répartitions effectuées par les magasins de districts aux magasins régionaux, et par ces derniers aux communes ou groupes de communes.

Tous les états fournis au C. N. devront être totalisés et en dessous des totaux, les totaux des états précédents devront être reportés. Sur les états de répartition (sorties) devront être indiquées les quantités totales reçues afin que, par simple soustraction, le C. N. puisse toujours établir les quantités de produits restant en magasin.

La tenue des registres des magasins de district ou régionaux devra être l'objet des plus grands soins et de la plus grande exactitude et il importe que ces centres de distribution soient à même de produire, en tout

temps les connaissements, lettres de voiture, laisser suivre et reçus de marchandises reçues ou réparties (sorties du magasin).

Pour la tenue du magasin, il est conseillé de faire usage d'un inventaire perpétuel (modèle ci-joint).

ORGANISATION

La fourniture des vivres aux populations constituée pour les Comités et les habitants français un service de nature essentiellement commerciale ; l'organisation doit reposer sur les bases d'une comptabilité rationnelle et la direction être confiée à des gens de métier : directeurs commerciaux qui seront assistés d'agents comptables, de magasiniers et d'agents de transport.

Ce département commercial se trouve placé sous le contrôle des Comités de districts ; il assurera la réception des marchandises, leur transformation éventuelle (froment en farine), gèrera les magasins, et assurera la répartition entre les diverses régions au prorata du nombre réel d'habitants de celles-ci, d'après les registres des magasins communaux. Il centralise les demandes des régions, établit les états de besoins et effectue toutes les opérations de comptabilité résultant des achats et fournitures, notamment en ouvrant des comptes courants aux diverses régions, comptes qui seront crédités des remises (à valoir en compte) et débités de la valeur des marchandises fournies (majorée des frais de transport ou autres).

Ce département contrôlera la comptabilité des Comités de régions et veillera à la parfaite régularité des opérations comptables de ceux-ci.

Ce département commercial s'occupe des transports des marchandises d'accord avec les délégués de la C. R. B., il forme le fonds de roulement exigé par le C. N. et veille à la reconstitution en temps utile de ses prévisions.

Le prix des marchandises délivrées aux districts sera fixé par le Comité de district, d'accord avec le Comité national.

En vue d'avoir un prix de vente uniforme sans distinction de région, les Comités de districts supporteront les frais de transport et autres, depuis les dépôts de districts jusqu'aux dépôts régionaux. Pour couvrir ces frais, ils cèderont aux Comités régionaux les marchandises à leur prix de revient, majoré de 2 fr. aux 100 kilos.

Les questions de distribution, quantité de pain, prix, etc., seront l'objet de décisions générales prises par le C. N. et le C. F. à appliquer à toutes les régions ravitaillées. Jusqu'à nouvel avis, la ration par habitant et par jour sera de 190 grammes de farine grise (froment moulu à 90 %). Jusqu'à nouvel avis, les opérations seront faites en vue d'avoir un approvisionnement général dans la région, équivalent aux besoins d'un mois.

Etat des besoins. — Le Comité de district fera établir dans chaque région, des états de besoins (modèle N°). Ces états seront accompagnés d'une note sur la façon dont doivent s'opérer les transports et indiqueront la situation du ou des magasins.

Le Comité du district centralisera les états, en fera une récapitulation et les transmettra au Comité national. Une copie sera remise au délégué de la C. R. B.

Transports. — Les Comités de districts sont chargés d'assurer le transport des approvisionnements, depuis le ou les dépôts principaux, jusqu'aux dépôts ou centres régionaux, si ces dépôts régionaux sont atteints directement par les allèges ou wagons expédiés par la C. R. B. ; dans ce cas, les Comités régionaux prennent réception des marchandises, mais ils doivent informer immédiatement les Comités de districts des marchandises ainsi reçues, pour permettre l'établissement des comptes de statistiques.

Les Comités de districts indiqueront à la C. R. B. l'emplacement des dépôts principaux, l'endroit où doivent être consignées les marchandises expédiées de Rotterdam, les meuneries où se fera la mouture et, s'il y a plusieurs moulins, la répartition en pourcentage qui doit être faite en ceux-ci.

Tous les transports et l'emmagasinage se feront d'accord avec les délégués de la C. R. B.

Pour assurer la bonne marche des transports dans la partie Ouest des provinces françaises (districts de Lille-Valenciennes-St-Quentin-Vervins), il sera créé à Valenciennes un Bureau qui centralisera toutes les questions de transports dans ces districts.

Comptabilité des matières. — Pour qu'il puisse être établi un rapprochement entre les expéditions de Rotterdam, les arrivées dans les districts et la répartition entre les régions et communes, il est indispensable que les Comités tiennent une comptabilité rationnelle et uniforme, en suivant les règles générales tracées sous la rubrique « Statistique ».

Cette comptabilité doit toujours être tenue à jour, de façon à permettre aux délégués de la C. R. B., un contrôle facile des magasins.

Il faut qu'on puisse se rendre compte, à tout moment, de l'importance et de la nature des matières en magasin et de celles expédiées ou en cours d'expédition.

Correspondances. — Toutes les communications entre les Comités de districts et les Comités régionaux, comme entre les Communes et les Comités régionaux, doivent passer par l'intermédiaire des autorités allemandes locales (sous pli couvert). Il en est de même pour les correspondances entre les divers Comités de districts.

Observation importante. — Il est absolument recommandé à toutes les personnes qui s'occupent du ravitaillement d'avoir la plus grande confiance

dans les autorités allemandes, avec lesquelles elles ont à traiter. Ce n'est que par la coopération étroite des dites autorités, de la C. R. B. et du Comité français, qu'on pourra résoudre d'une façon satisfaisante le problème si difficile du ravitaillement du Nord de la France.

Lycée Faidherbe. — Incendie. Examen des dégâts.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, articles 91 et 97 ;

La loi du 21 Juin 1898, articles 1 à 6 ;

Le rapport de M. l'Inspecteur des Travaux municipaux, en date du 20 Mars 1915 ;

Considérant que, dans la partie de construction incendiée du Lycée Faidherbe, la corniche en pierre blanche de ce bâtiment, vers les cours intérieures, se détache et tombe, que les corniches de la façade vers rue paraissent présenter semblable risque.

ARRÊTONS :

Article premier. — Une nouvelle vérification de la partie supérieure incendiée du Lycée Faidherbe sera effectuée d'urgence et la démolition de toutes corniches en pierre, en partie de maçonnerie de résistance douteuse sera effectuée sans retard, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de cet édifice.

Art. 2. — M. le Conseiller municipal délégué aux fonctions d'adjoint du Service des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Mars 1915.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Mars

CUISINES	Semaine du du 1-7 mars		Semaine du du 8-14 mars		Semaine du du 15-21 mars		Semaine du du 22-28 mars	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	1.086	6.507	1.030	7.106	727	8.743	540	8.294
Guillaume-Tell	1.732	5.463	1.493	5.315	1.380	5.112	1.309	5.200
Renan (As. de nuit)	1.789	6.776	1.505	2.603	1.376	2.659	1.260	2.207
Manuel	3.174	8.935	2.982	8.661	2.650	8.160	2.714	8.076
Fénelon	5.523	5.386	4.295	4.681	3.902	3.796	3.550	3.771
Lottin	6.306	6.252	6.511	6.497	5.822	6.213	6.068	5.488
Bouvines	9.488	16.052	7.922	15.191	5.169	13.341	5.172	15.271
Béguinage	2.529	4.661	2.296	4.443	2.272	4.119	2.266	3.945
Baignerie	7.153	5.675	7.912	5.825	8.138	5.923	7.252	6.160
Asile de nuit	»	»	425	3.921	261	3.765	212	3.248
Fombelle	3.168	8.100	2.967	8.400	2.571	7.817	3.278	8.257
Pierre-Légrand	1.051	8.195	804	7.468	798	6.568	1.072	6.505
Panekoucke	321	»	344	»	346	»	354	»
Saint-Omer	177	»	205	»	183	»	177	»
Tournai (rue de)	2.244	4.179	2.445	4.024	2.312	2.978	1.647	3.587
Postes (rue des)	2.769	3.923	2.879	3.950	2.794	3.804	505	1.150
Avesnes (rue d')	2.184	5.512	2.112	5.678	2.100	5.783	2.073	4.876
TOTAUX	146.310		141.290		131.582		125.485	

OCTROI DE LILLE

Produit des revenus communaux en 1914

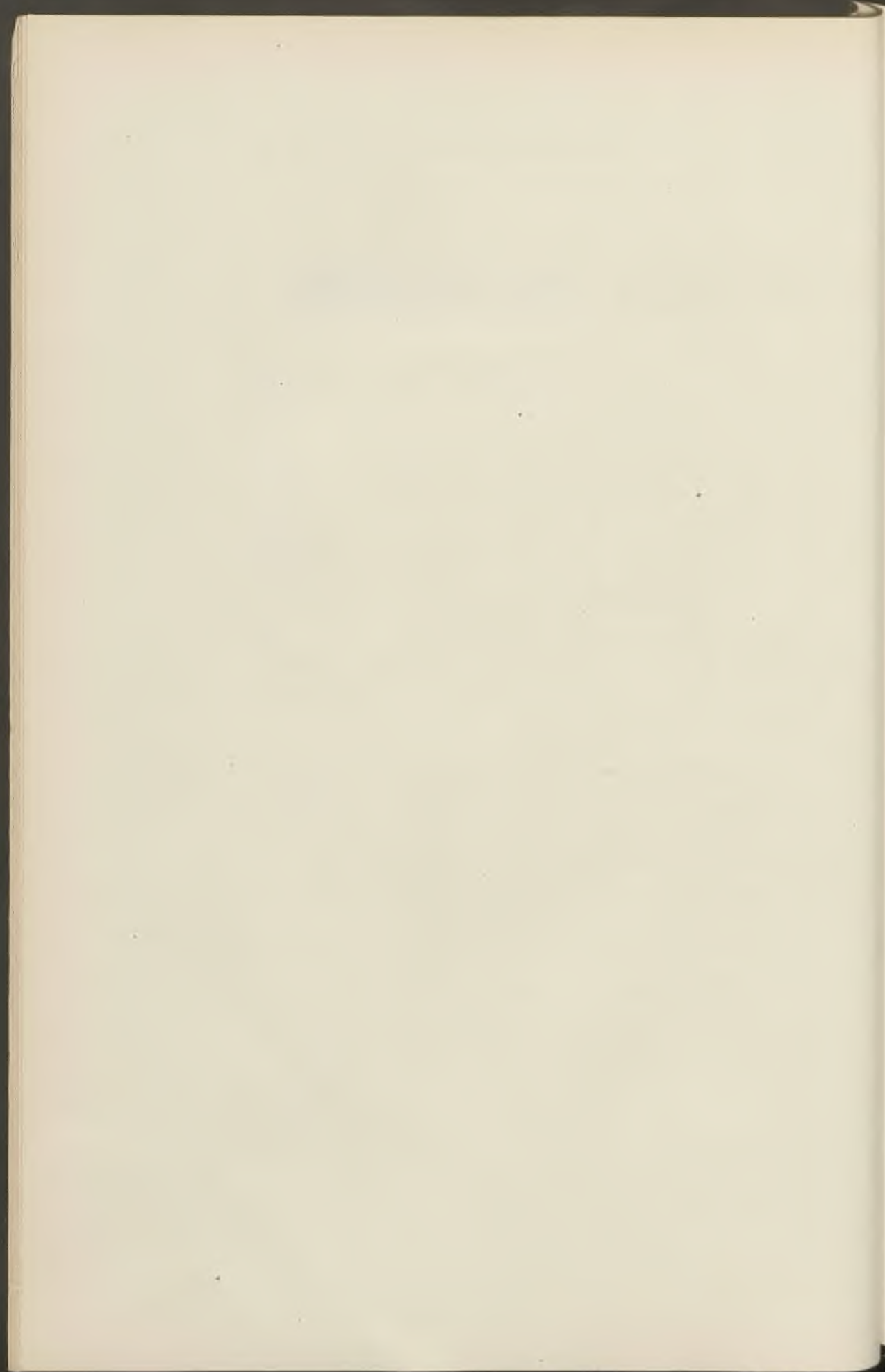
DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		PRODUITS
Boissons et Liquides	Vins, Cidres, etc.	141.538 13
	Alcools	566.140 34
	Bières	977.150 55
	Vinaigres et acides	19.861 84
	Viandes de boucherie et charcuterie	888.629 59
Comestibles	Volailles	72.001 97
	Gibier, Pâtés, etc.	42.330 25
	Poissons	92.143 64
	Huitres	18.983 74
	Conserves diverses	62.831 22
Fourrages		248.782 86
Combustibles	Charbons de bois et Bois	18.090 75
	Houilles et Cokes	342.462 20
	Cires et Bougies	19.836 65
Matériaux		643.002 49
Objets divers		41.817 34
Recettes accessoires		31.534 56
Comptes particuliers (saisies)		32.997 39
Total		4.260.135 51

BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

	Pages
Police administrative :	
Etat-Civil. Médecin : Nomination Docteur Bécour	47
Pain. Taxation	47
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Avril et Mai.	48
Hygiène :	
Statistique des décès du mois de Mai	49
Fosses d'aisances. Vidange. Tarif	50
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses	51



État-Civil. — Médecin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. le Docteur Bécour est nommé, à partir du 1^{er} Mai 1915, Médecin de l'État-Civil et des Écoles de la 16^e circonscription de l'État-Civil pendant la durée de la guerre. Ce médecin devra, en outre, à la demande de l'Administration Municipale, visiter les employés municipaux malades et, pendant deux mois en cours de son mandat, délivrer à la Mairie (Bureau d'Hygiène) le jeudi de chaque semaine, de 11 heures 1/2 à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 8 Novembre 1902.

Article 2. — MM. les Adjointés délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Taxe du Pain.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir du 5 Mai, le prix du pain de toute nature est fixé à 0 fr. 50 le kilog.

Article 2. — M. le Commissaire Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 3 Mai 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Avril

CUISINES	Semaine 29 mars-4 avril		Semaine du 5-11 avril		Semaine du 12-18 avril		Semaine du 19-25 avril		Semaine du 26 avril-2 mai	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	664	5.981	644	6.331	926	5.511	661	4.787	885	4.125
Guillaume-Tell	1.099	4.661	1.241	5.396	1.234	6.009	800	5.405	1.212	5.430
Renan	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Manuel	2.670	8.698	2.528	8.029	2.528	7.613	2.029	5.407	2.774	6.366
Fénelon	3.574	3.750	4.025	3.718	2.922	2.798	2.320	2.848	2.107	3.194
Lottin	6.915	5.986	6.970	6.211	7.084	5.718	4.798	5.059	3.102	5.752
Bouvines	4.586	14.326	4.581	15.453	4.127	13.239	3.229	10.345	2.258	12.379
Béguinage	2.280	3.656	2.475	3.419	2.399	3.459	1.863	2.849	1.802	2.452
Baignerie	7.218	6.454	6.826	6.401	6.393	5.788	4.734	4.911	4.896	5.792
Asile de nuit	509	3.267	633	3.725	415	2.721	405	2.052	3.951	1.754
Fombelle	2.977	8.398	2.961	8.462	2.542	7.756	2.178	4.821	2.878	6.604
Tournai (r. de)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pre-Légrand	406	6.127	»	5.100	»	4.213	»	3.755	»	2.078
Paneckoucke	236	»	»	»	357	»	278	»	»	176
Saint-Omer	89	»	»	»	161	»	155	»	»	174
Postes (r. des)	625	3.392	457	3.729	740	3.477	735	3.345	454	1.380
Avesnes (r. d')	2.000	4.553	2.122	4.499	1.749	3.428	1.445	2.780	1.300	2.777
TOTAUX.	115.035		115.936		105.298		102.994		84.506	

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Mai

CUISINES	Semaine du 3-9 mai		Semaine du 10-16 mai		Semaine du 17-23 mai		Semaine du 24-30 mai	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	949	4.450	1.097	5.000	962	4.200	1.024	4.910
Guillaume-Tell	1.030	5.570	1.249	6.055	1.145	5.842	1.152	5.619
Renan	»	»	»	»	»	»	»	»
Manuel	2.340	5.857	2.299	5.153	2.579	5.588	2.138	5.535
Fénelon	1.592	3.378	1.931	4.094	2.125	4.596	1.877	3.692
Lottin	4.045	4.592	4.545	5.947	4.845	6.191	3.385	5.533
Bouvines	1.927	13.704	1.814	14.739	1.495	14.371	1.336	10.737
Béguinage	2.211	2.073	3.218	2.043	3.238	2.373	2.843	1.891
Baignerie	4.914	5.165	5.667	5.608	6.087	6.547	4.835	5.382
Asile de nuit	327	1.740	219	1.782	297	1.924	183	2.107
Fombelle	2.780	6.642	2.949	6.338	3.608	7.339	3.157	7.012
Tournai (rue de)	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierre-Légrand	»	»	»	»	»	»	»	»
Paneckoucke	156	»	184	»	306	»	268	»
Saint-Omer	148	»	199	»	223	»	250	»
Avesnes (rue d')	1.259	2.523	1.734	2.831	1.850	3.540	1.940	3.236
Postes (rue des)	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	79.472		86.695		91.273		80.082	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MAI 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
12	»	152	55	207	11	2	13	349	»	2	»

Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non comptés).

N ^o d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	11	38	»	»	»	49
6	Scarlatine	»	1	»	1	»	2
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphthérie et croup	1	3	»	»	»	4
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	1	»	»	1	2
13	Tuberculose des poumons	»	11	18	14	2	45
14	Tuberculose des méninges	2	2	»	»	»	4
15	Autres tuberculoses	»	4	1	6	»	11
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	5	11	17
17	Méningite simple	3	7	»	»	»	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	12	20	32
19	Maladies organiques du cœur	»	1	3	5	14	23
20	Bronchite aiguë	1	1	»	»	»	2
21	Bronchite chronique	»	2	3	10	5	20
22	Pneumonie	»	»	2	3	1	6
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	3	13	2	2	9	29
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	1	1
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	8	1	»	»	»	9
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	1	2
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	1	1	5	5	12
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	2	1	»	»	»	3
34	Sénilité	»	»	»	»	13	13
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	2	1	1	6
36	Suicides	»	»	2	1	»	3
37	Autres maladies	2	6	4	12	14	38
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	1	4	»	5
	TOTAUX	33	95	40	82	99	349

Fosses d'aisances. — Vidanges. — Tarif.

Nous, Maire de la Ville de Lille ,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;
Vu le décret du 14 Août 1914 portant des mesures exceptionnelles
d'hygiène ;
Vu les articles 631 et 632 du Code des arrêtés municipaux ;
Vu les rapports du Directeur du Bureau municipal d'Hygiène de Lille,
des 21 Mai et 28 Mai 1915 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Toute fosse d'aisance qui sera pleine sera vidangée
par ordre de réquisition, suivant le tarif ci-après :

- 1^o Au prix de 3 fr. 50 le mètre cube, quand la fosse sera vidée à fond ;
- 2^o Au prix de 3 francs le mètre cube, quand la partie liquide des matières
aura seulement été enlevée ;
- 3^o Au prix de 2 fr. 50 le mètre cube, quand le travail aura été effectué
au moyen de pompes à bras.

Article 2. — Ce tarif sera appliqué aux petites fosses comme aux
grandes.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commis-
saire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Mai 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

Police

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport de M. le Commissaire Central, en date du 17 Mai ;

Attendu qu'à plusieurs reprises et malgré les observations réitérées de ses chefs, M. le Secrétaire de police Dubar du 7^e arrondissement s'est montré discourtois à l'égard du public ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Un blâme avec inscription au dossier est infligé à M. Dubar.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 18 Mai 1915.

Le Maire de Lille,

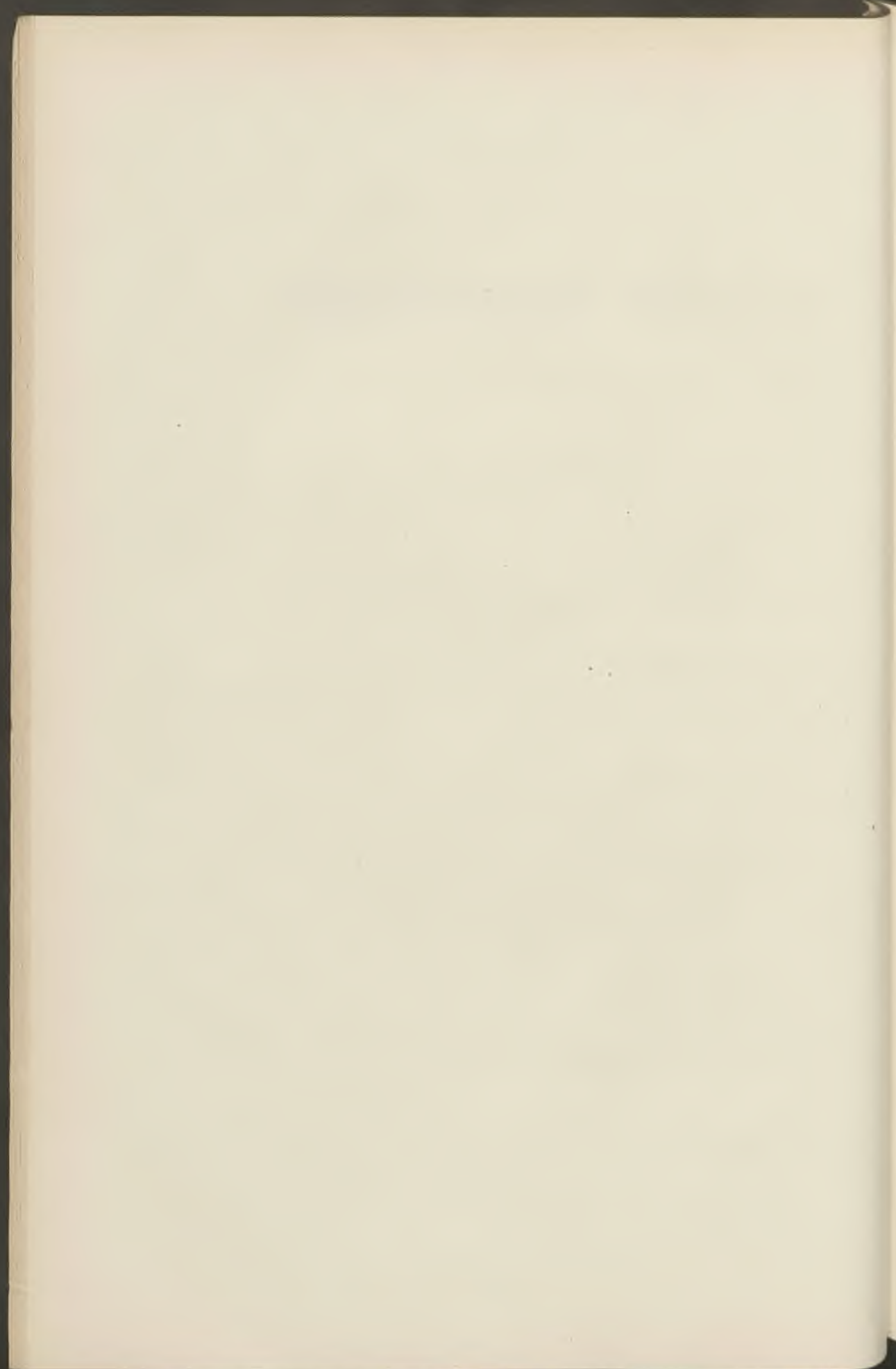
Ch. DELESALLE.

Imp. Delemar et Dubar. 12^{ter}, Rue de Lens, Lille. — 35,511

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

	Pages
Police administrative :	
Taxe du pain. Jugement de simple police	55
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Statistique du mois de Juin	59
Distribution d'eau :	
Ecole de natation. Régie. Comptable Sénéchal	60
Hygiène :	
Statistique des décès du mois de Juin	61
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses	62
Octroi. Médecin intérimaire : D ^r Martin	62



Taxe du pain. — Jugement de Simple Police.

Audience publique du douze Juin mil neuf cent quinze. En présence de Monsieur Videt, Commissaire de police à Lille, remplissant les fonctions du Ministère public poursuivant, d'une part ;

Et la dame Leplus Henriette, boulangère, trente-quatre, Grand'Place, à Lille, et le sieur Godine Paul, son mari, boulanger, civilement responsable, comparant par devant Maître Bonduel, avocat à Lille, d'autre part ;

A l'appel de la cause, il est donné lecture par l'huissier de service du procès-verbal de contravention, dressé le premier Juin mil neuf cent quinze, par Monsieur le Commissaire du troisième arrondissement de Lille, à la charge de la dame Henriette Godine-Leplus.

Le Ministère public ayant maintenu la poursuite, l'avocat des époux Godine-Leplus prit et développa les conclusions suivantes :

Plaise à Monsieur le Juge de Paix,

Attendu que la dame Godine est poursuivie pour vente de pain au-dessus du prix taxé par arrêté municipal ;

Que l'arrêté visé est l'arrêté municipal du trois Mai mil neuf cent quinze.

Attendu en fait, que Godine met en vente dans son magasin, Grand'Place, trente-quatre, un pain de luxe et de fantaisie, d'une forme spéciale, à croûte dorée, fait avec une farine de choix, du poids d'environ deux cent cinquante grammes, qu'il vend non au poids mais à la pièce, au prix de trente-cinq centimes, ce qui fait ressortir le prix au kilogramme à un franc quarante centimes.

Que c'est en droit qu'à supposer que l'arrêté du Maire soit légal, cet arrêté n'aurait aucune force obligatoire et ne pourrait être appliqué.

Que c'est en raison de ce fait que la dame Godine est poursuivie.

Qu'aux termes de l'article quatre-vingt-seize de la loi du cinq Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre « les arrêtés du Maire ne sont *obligatoires* » qu'après avoir été portés à la connaissance des intéressés par voie de publications et d'affiches, toutes les fois qu'ils contiennent des dispositions générales ».

Que cette prescription est absolue, qu'à défaut de son accomplissement, l'arrêté n'est pas obligatoire et sa transgression ne saurait donner lieu à aucune sanction.

Or, attendu que l'arrêté dont s'agit n'a point été affiché dans la ville de Lille, que, par conséquent, il n'est pas obligatoire.

Attendu d'ailleurs et au fond que l'arrêté dont s'agit ne saurait viser les faits reprochés à la dame Godine.

Qu'en principe le commerce de la boulangerie jouit de la plus entière liberté.

Que cela résulte non seulement de l'article sept de la loi des deux et dix-sept Mars mil sept cent quatre-vingt-onze qui a posé le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, mais encore et plus spécialement du décret du vingt-deux Juin mil huit cent soixante-trois, qui a abrogé les dispositions des décrets, ordonnances et règlements généraux, ayant pour objet de réglementer la fabrication, le transport et la vente du pain, autres que les dispositions relatives à la salubrité et à la fidélité du débit du pain mis en vente.

Que sans doute le Maire conserve le droit d'établir une taxe du pain, qu'il peut même la graduer suivant les qualités du pain, mais qu'il n'a pas le pouvoir de défendre la fabrication et la vente d'un pain de qualité supérieure à celui taxé. Qu'il ne peut le faire ni directement, ni indirectement.

Attendu qu'il est aujourd'hui de pratique constante que le pain de luxe et de fantaisie n'est pas soumis à la taxe. Que l'arrêté invoqué n'a donc pas, à priori, voulu viser cette sorte de pain ; qu'une telle prohibition ne saurait s'expliquer, alors que la Mairie vendait elle-même soixante et onze francs cinquante centimes la farine qui devait servir à la fabrication ; que l'on ne pouvait forcer les boulangers à vendre leur pain ainsi fabriqué à cinquante centimes le kilogramme, c'est-à-dire avec une perte sensible.

Que, par suite, en vendant à la pièce moyennant un prix le faisant ressortir à plus de cinquante centimes le kilogramme le pain spécial et de luxe que fabriquait son mari, la dame Godine n'a point contrevenu à l'arrêté invoqué.

Attendu que vainement l'on voudrait tirer argument de ce que l'arrêté parle du pain de toute nature.

Qu'il appartient au juge d'interpréter les termes d'un arrêté. Que l'arrêté doit être interprété en ce sens qu'il ne vise que le pain de toute nature « susceptible d'être taxé ».

Que s'il fallait interpréter autrement cet arrêté, ce serait imposer aux boulangers l'obligation de vendre un pain supérieur à un prix qui ne correspondrait pas à cette qualité ; que ce serait, en réalité, en interdisant la fabrication et la vente. Qu'en le faisant par un procédé détourné, le Maire excéderait ses pouvoirs, aussi bien que s'il eut porté une interdiction directe, ce qu'il n'a pas le droit de faire.

Que son arrêté serait par suite illégal et non obligatoire.

Par ces motifs :

Dire en fait que le pain fabriqué et mis en vente par Godine est un pain de luxe et de fantaisie, de forme spéciale à croûte dorée, fait avec une farine de choix d'environ deux cent cinquante grammes, vendu non au poids, mais à la pièce.

Dire en droit que l'arrêté du trois Mai mil neuf cent quinze n'a point été affiché et, par suite, n'est pas obligatoire.

Dire en tout cas que cet arrêté ne vise pas et ne peut viser le pain de luxe

et de fantaisie, de qualité supérieure à celui taxé ; qu'il doit être interprété en ce sens qu'il ne vise que le pain susceptible d'être taxé.

Dire que s'il devait être compris comme visant d'une façon générale toute espèce de pain, même le pain de luxe, de qualité supérieure pour le soumettre à une taxe uniforme, cet arrêté serait entaché d'illégalité, comme contraire au principe de la liberté du commerce.

Dire qu'en conséquence il ne serait pas obligatoire.

Renvoyer la dame Godine et son mari comme civilement responsable et sans dépens.

Puis le Ministère public ayant été entendu en ses réquisitions, le jugement suivant fut rendu le vingt-six Juin mil neuf cent quinze.

Le Tribunal, vu le procès-verbal dressé le premier Juin mil neuf cent quinze par Monsieur Sevé, Commissaire de police à Lille, contre ladite dame Godine et son mari civilement responsable, pour vente de pain au-dessus du prix taxé par un arrêté municipal, fait qui constituerait une infraction à l'article quatre cent soixante-dix-neuf, paragraphe six, du Code pénal.

Vu l'arrêté en date du trois Mai mil neuf cent quinze, pris par le Maire de Lille, visé pour exécution d'urgence le dix Mai suivant par le Sous-Préfet d'Avesnes, faisant fonctions de Préfet du Nord, lequel est ainsi conçu :

« Article premier. — A partir du cinq Mai, le prix de pain de toute nature est fixé à cinquante centimes le kilogramme.

» Article deuxième. — Monsieur le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Vu le jugement de mise en délibéré du douze Juin mil neuf cent quinze, le Tribunal vidant son délibéré et statuant au fond.

Attendu qu'à la barre Maître Bonduel, au nom des contrevenants, a développé des conclusions tendant à ce qu'ils soient renvoyés des fins de la poursuite, sans amende, ni dépens, prétendant d'une part que l'arrêté sus-visé n'ayant été ni publié, ni affiché à Lille, contrairement aux prescriptions de l'article quatre-vingt-seize de la loi du cinq Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, n'était pas obligatoire et que, d'autre part, le dit arrêté s'il était pris à la lettre, serait entaché d'illégalité comme portant atteinte au principe de la liberté du commerce ;

Attendu en fait que la dame Godine est poursuivie pour avoir mis en vente dans sa boulangerie un pain de luxe et de fantaisie, d'une forme spéciale, à croûte dorée, fait avec une farine de choix, du poids d'environ deux cent cinquante grammes, qu'elle vend non au poids, mais à la pièce, au prix de trente-cinq centimes, ce qui fait ressortir à un franc quarante centimes le prix du kilogramme.

En droit :

« Attendu qu'à supposer que l'arrêté du Maire soit légal et puisse viser le fait incriminé, cet arrêté n'aurait aucune force obligatoire et ne pourrait être appliqué ; qu'en effet, aux termes de l'article quatre-vingt-seize de la loi du cinq Avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, les arrêtés du Maire ne sont

obligatoires qu'après avoir été portés à la connaissance des intéressés par voie de publications et d'affiches, toutes les fois qu'ils contiennent des dispositions générales ».

Attendu que cette prescription est absolue et l'affichage indispensable (Daloz, Répertoire pratique, voir Commune, numéros huit cent sept et huit cent dix), qu'à défaut d'affichage l'arrêté n'est pas obligatoire et sa transgression ne saurait donner lieu à aucune sanction.

Attendu qu'en l'espèce le Ministère public n'a pu administrer la preuve que l'arrêté sus-visé avait été légalement publié et affiché dans la ville de Lille, qu'en conséquence il n'est pas obligatoire.

Au fond :

Attendu qu'en principe le commerce de la boulangerie jouit de la plus entière liberté, que cela résulte non seulement de l'article sept de la loi des deux et dix-sept Mars mil sept cent quatre-vingt-onze, qui a posé le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, mais plus spécialement du décret du vingt-deux Juin mil huit cent soixante-trois, qui a abrogé les dispositions des décrets, ordonnances et règlements généraux, ayant pour objet de régler la fabrication, le transport et la vente du pain, autres que les dispositions relatives à la salubrité et à la fidélité du débit du pain mis en vente.

Attendu que le Maire a légalement le droit d'établir une taxe de pain ; qu'il peut même la graduer suivant les qualités du pain, mais il n'a point le pouvoir de défendre ni directement, ni indirectement, la fabrication et la vente d'un pain de qualité supérieure à celui taxé ; qu'il est aujourd'hui de pratique constante que le pain de luxe et de fantaisie n'est pas soumis à la taxe (voir en ce sens un arrêt de la Cour de Cassation du vingt-six Décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze) Sirey, 1896, 1-255, et la note sous l'arrêt.

Attendu que l'arrêté invoqué n'a donc pas, à priori, voulu viser cette sorte de pain, qu'une telle prohibition ne saurait s'expliquer, alors que la Mairie vendait elle-même soixante et onze francs cinquante centimes les cent kilogr. la farine qui devait servir à le fabriquer, que l'on ne pouvait forcer le boulanger à vendre son pain ainsi fabriqué à cinquante centimes le kilogramme, c'est-à-dire avec une perte sensible.

Attendu que vainement l'on voudrait tirer argument de ce que l'arrêté parle « du pain de toute nature », que le juge a le droit d'interpréter les termes d'un arrêté, que l'arrêté sus-visé doit être interprété en ce sens qu'il ne vise que le pain de toute nature « susceptible d'être taxé ».

Attendu que s'il fallait interpréter autrement cet arrêté, ce serait imposer aux boulangers l'obligation de vendre un pain supérieur à un prix qui ne correspondrait pas à cette qualité, que ce serait en réalité en interdire la fabrication et la vente ; qu'en le faisant par un procédé détourné, le Maire excéderait ses pouvoirs, aussi bien que s'il eut porté une interdiction directe, ce qu'il n'a pas le droit de faire ; que par suite son arrêté serait illégal et non obligatoire.

Attendu dès lors, en fait, que la dame Godine en vendant à la pièce un pain de luxe et de fantaisie, de forme spéciale, à croûte dorée, fait avec une farine de choix d'environ deux cent cinquante grammes, vendu non au poids, mais à la pièce, au prix de trente centimes, n'a pu contrevenir à l'arrêté municipal sus-visé ; qu'en conséquence il y a lieu de la relaxer des fins de la poursuite, sans amende, ni dépens.

Par ces motifs :

Le Tribunal, ouï le Ministère public déclarant s'en rapporter à justice, la prévenue dans sa défense, statuant contradictoirement et en dernier ressort, dit que l'arrêté municipal du trois Mai mil neuf cent quinze n'est pas obligatoire, n'ayant point été affiché ni publié ; dit que la dame Godine n'a commis aucune infraction audit arrêté, et vu l'article cent cinquante-neuf du Code d'Instruction criminelle ainsi conçu : « Article 159. — Si le fait ne présente ni délit, ni contravention de police, le Tribunal annulera la citation et tout ce qui aura suivi et statuera par le même jugement sur les demandes en dommages-intérêts », déclare nul et non avenu le procès-verbal dressé contre elle, la relaxe des fins de la poursuite, sans amende ni dépens.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Juin

CUISINES	Semaine du 31 mai-6 juin		Semaine du 7-13 juin		Semaine du 14-20 juin		Semaine du 21-27 juin	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	941	5.321	1.044	4.952	1.364	6.161	1.330	7.109
Guillaume-Tell	1.287	5.716	1.268	5.715	1.389	6.593	1.250	6.643
Renan	»	»	»	»	»	»	»	»
Manuel	2.579	4.581	2.540	4.372	3.254	4.929	4.699	7.136
Fénelon	1.579	3.169	1.529	3.050	2.188	5.043	2.468	7.807
Lottin	2.890	6.323	2.657	6.073	4.066	7.707	4.245	13.376
Bouvines	1.229	12.089	1.115	10.042	1.561	14.470	1.471	21.415
Béguinage	2.980	1.848	3.128	1.660	3.088	2.192	3.278	3.886
Baignerie	4.722	4.867	3.878	5.575	3.573	6.756	9.238	6.400
Asite de nuit	241	2.536	208	2.272	448	3.613	457	6.210
Fombelle	3.411	6.276	3.820	6.729	3.977	7.602	5.557	9.143
Tournai (rue de)	»	»	»	»	»	»	»	»
Postes (rue des)	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierre-Légrand	»	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes (rue d')	1.736	3.301	1.595	3.165	1.827	4.100	1.999	5.558
Panekoucke	362	»	415	»	462	»	502	»
Saint-Omer	289	»	272	»	298	»	329	»
TOTAUX	80.003		77.079		98.461		131.506	

Ecole de Natation — Régie : Comptable, M. Sénéchal

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Sénéchal, Inspecteur au Bureau d'Hygiène, est chargé d'assurer la régie de l'Ecole de Natation.

Article 2. — M. le Directeur de l'Hygiène et M. le Directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1915.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN 1914

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
133	14	298	67	365	27	10	37	362	1	39	3

Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non compris).

N ^o d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	»	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	5	»	»	»	5
7	Coqueluche	4	4	»	»	»	8
8	Diphtérie et croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	1	1	2
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	2	10	25	25	5	67
14	Tuberculose des méninges	»	3	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses	»	3	»	»	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	10	13	24
17	Méningite simple	5	6	1	»	»	12
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	7	20	28
19	Maladies organiques du cœur	»	1	»	4	23	28
20	Bronchite aiguë	5	»	»	1	2	8
21	Bronchite chronique	»	»	»	3	4	7
22	Pneumonie	1	2	»	2	5	10
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	6	6	1	5	11	29
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	2	»	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	16	1	»	»	»	17
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	»	1	1
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	1	3	6	7	17
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme	»	»	3	1	»	4
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	8	1	»	»	»	9
34	Sénilité	»	»	»	»	6	6
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	2	4	3	10
36	Suicides	»	2	»	3	»	5
37	Autres maladies	7	3	7	14	17	48
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	1	1	3	1	6
	TOTAUX	55	52	45	91	119	362

SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

Musée commercial

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant que M. Georges Guénez, gardien au Musée commercial, n'était régulièrement astreint en cette qualité qu'à un service prenant fin à quatre heures de l'après-midi ;

Qu'il a été placé pour la durée de la guerre comme garçon de bureau à la Mairie et que ses nouvelles fonctions lui imposent plusieurs heures supplémentaires de travail ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A compter du 1^{er} juin, une indemnité mensuelle de 41 fr. 65 sera allouée à M. Guénez, pendant la durée des hostilités et tant qu'il restera dans ses fonctions de garçon de bureau.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Octroi. — Médecin intérimaire : M. le D^r Martin

Nous, Maire de la Ville de Lille,

ARRÊTONS :

Article premier. — M. le Docteur Martin est chargé des fonctions de Médecin-Inspecteur du Service de l'Octroi, pendant l'absence du titulaire, M. Millat.

Article 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Juin 1915.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.



Imp. Delemar et Dubar, 12 ter. Rue de Lens, Lille. — 35.512

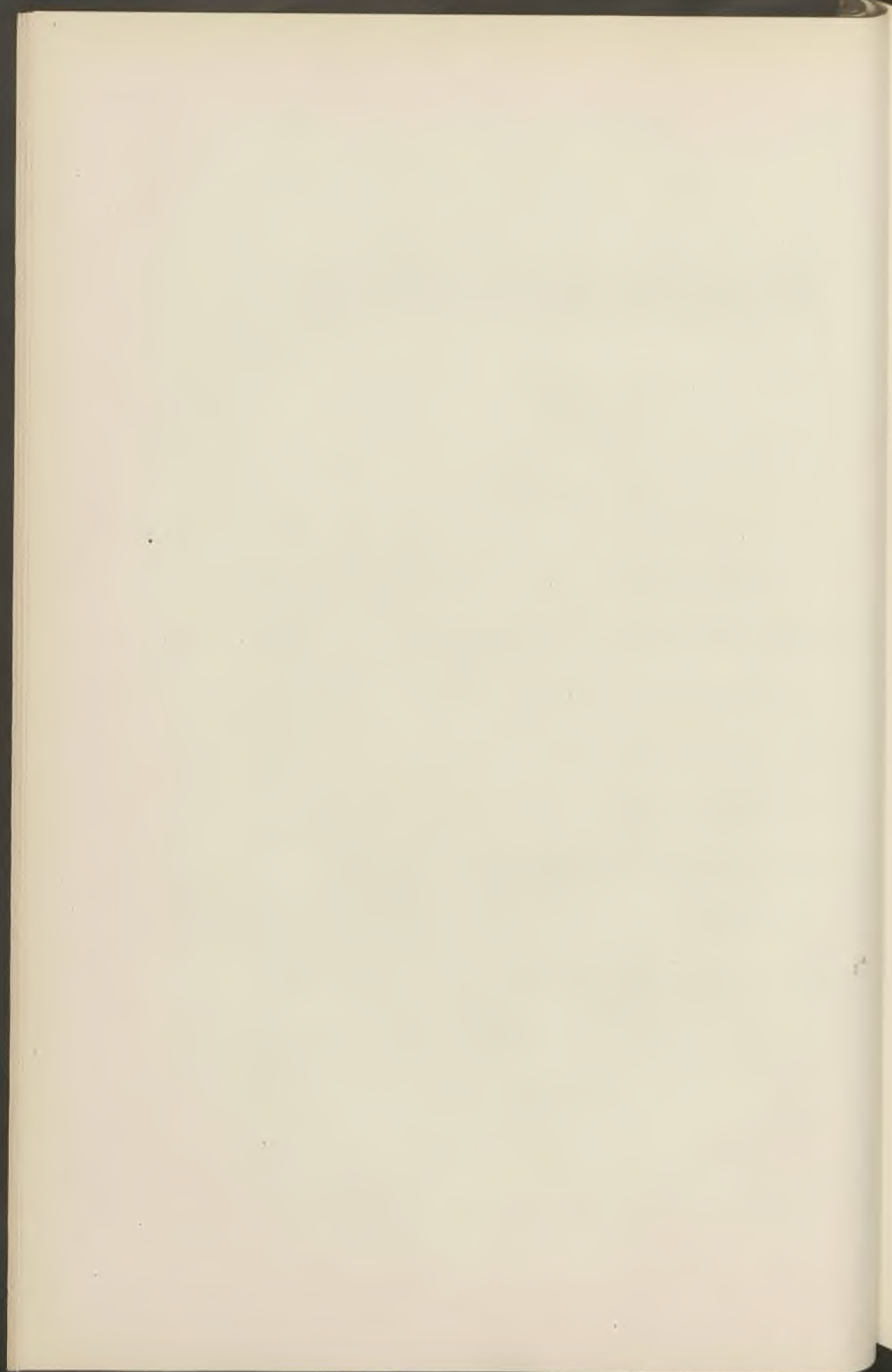
BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :	
Décès de M. Richebé. Inhumation. Discours de M. le Maire.	67
Police administrative :	
Etat-Civil. Délégation. M. Leleu	68
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Juillet	68
Hygiène :	
Statistique des décès des mois de Juin et Juillet	69-70



Conseil municipal. — Décès

Le 29 Juin, à l'inhumation au cimetière de l'Est de M. Richebé, conseiller municipal, M. Ch. Delesalle, maire, a prononcé les paroles suivantes :

« L'heure n'est pas aux discours et je préférerais me taire, car ma voix n'est pas libre en ce moment.

» Je ne puis pourtant laisser refermer cette tombe, sans dire à l'homme de bien que fut M. Richebé, quels regrets laisse à ses collègues sa disparition si soudaine, et quelle reconnaissance la Ville lui gardera des services rendus pendant plus de sept ans.

» Dès son entrée au Conseil municipal et jusqu'à son dernier jour, M. Richebé ne cessa de défendre avec opiniâtreté les intérêts de son quartier, et s'inspirant toujours du souvenir de celui des siens qui avait jadis administré cette populeuse agglomération, il ne se lassait jamais de réclamer pour son quartier de Fives, les améliorations nécessaires. Son souvenir a le droit à la reconnaissance de ceux qu'il a ardemment défendus.

» Très ferme en ses principes, il ne transigeait pas avec ce qu'il considérait comme son devoir.

» Les tristesses et les angoisses de ces derniers mois n'ont pas dû être étrangères à cette fin prématurée.

» M. Richebé laisse à sa malheureuse compagne et à ses nombreux enfants, dont plusieurs font en ce moment leur devoir sur le front, l'exemple d'un bon citoyen et d'un croyant convaincu. Ce sera leur consolation.

» Au nom du Conseil municipal, adieu, M. Richebé. »

Etat-Civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun Membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages les 6 et 7 Juillet 1915 ;

ARRÊTONS :

M. Leleu, Gustave-Anatole, Conseiller municipal, est délégué aux fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, pour les journées des 6 et 7 Juillet.

Hôtel de Ville, le 5 Juillet 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Juillet

CUISINES	Semaine du 28 juin-4 juillet		Semaine du 5-11 juillet		Semaine du 12-18 juillet		Semaine du 19-25 juillet		Semaine du 26 juillet-1 août	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Cantaleu . . .	1.395	6.771	1.335	7.059	1.232	6.860	1.235	0.198	1.274	6.350
Guillaume-Tell	1.325	6.786	1.339	7.699	1.327	7.106	1.276	6.226	1.363	6.595
Renan . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Manuel . . .	3.624	9.515	2.845	9.662	1.751	9.491	2.217	9.736	2.404	9.063
Fénelon. . .	2.455	6.661	2.205	6.559	1.800	6.659	1.952	6.600	1.811	5.000
Lottin . . .	1.939	14.190	2.599	16.788	2.182	14.286	1.782	10.539	1.595	7.977
Bouvines . . .	2.165	21.376	1.003	24.262	1.718	21.500	1.910	26.000	1.965	16.064
Béguinage . . .	4.509	2.501	4.902	2.364	1.966	4.576	1.338	5.442	3.344	3.368
Baignerie . . .	7.004	6.037	8.256	4.235	3.431	10.134	3.253	9.498	5.315	5.367
Asile de nuit . . .	421	6.025	301	6.442	176	4.187	43	3.102	40	2.789
Fombelle . . .	3.465	9.794	3.069	9.944	2.374	10.236	2.086	11.382	2.174	8.691
" " " " " "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tournai (r. de)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pierre-Légrand	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Avesnes (r. d')	2.173	4.914	1.933	4.770	1.698	4.070	1.114	2.300	1.701	2.900
Panekoucke . . .	416	"	289	"	354	"	519	"	440	"
Saint-Omer . . .	333	"	266	"	294	"	290	"	216	"
Postes (r. des)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX . . .	124.794		125.092		127.567		117.825		97.806	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCÉS	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
9	»	86	40	126	2	4	6	339	»	3	»

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non compris).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal).	»	»	»	
2	Typhus exanthématique.	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes.	»	»	»	»	»	»
4	Variole.	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole.	9	34	»	»	»	43
6	Scarlatine.	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche.	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup.	»	1	»	»	»	1
9	Grippe.	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras.	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques.	»	1	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons.	»	12	23	12	2	49
14	Tuberculose des méninges.	»	3	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses.	»	2	1	»	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes.	»	»	2	8	18	28
17	Méningite simple.	2	7	1	»	»	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau.	»	»	»	5	18	23
19	Maladies organiques du cœur.	»	1	»	9	12	22
20	Bronchite aiguë.	2	3	»	»	»	5
21	Bronchite chronique.	»	»	1	5	10	16
22	Pneumonie.	»	»	1	»	3	4
23	Autres affections de l'appareil respiratoire.	3	4	2	3	12	24
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	3	2	5
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans).	8	2	»	»	»	10
26	Appendicite et Typhlite.	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale.	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie.	»	»	»	1	»	»
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright.	»	»	2	3	9	14
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	»	»
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement.	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation.	6	2	»	»	»	8
34	Sénilité.	»	»	»	»	13	13
35	Morts violentes (suicide excepté).	»	1	1	5	»	7
36	Suicides.	»	»	»	3	»	3
37	Autres maladies.	5	5	3	11	45	39
38	Maladies inconnues ou mal définies.	»	1	»	»	1	2
TOTAUX.		36	80	37	68	118	339

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUILLET 1915

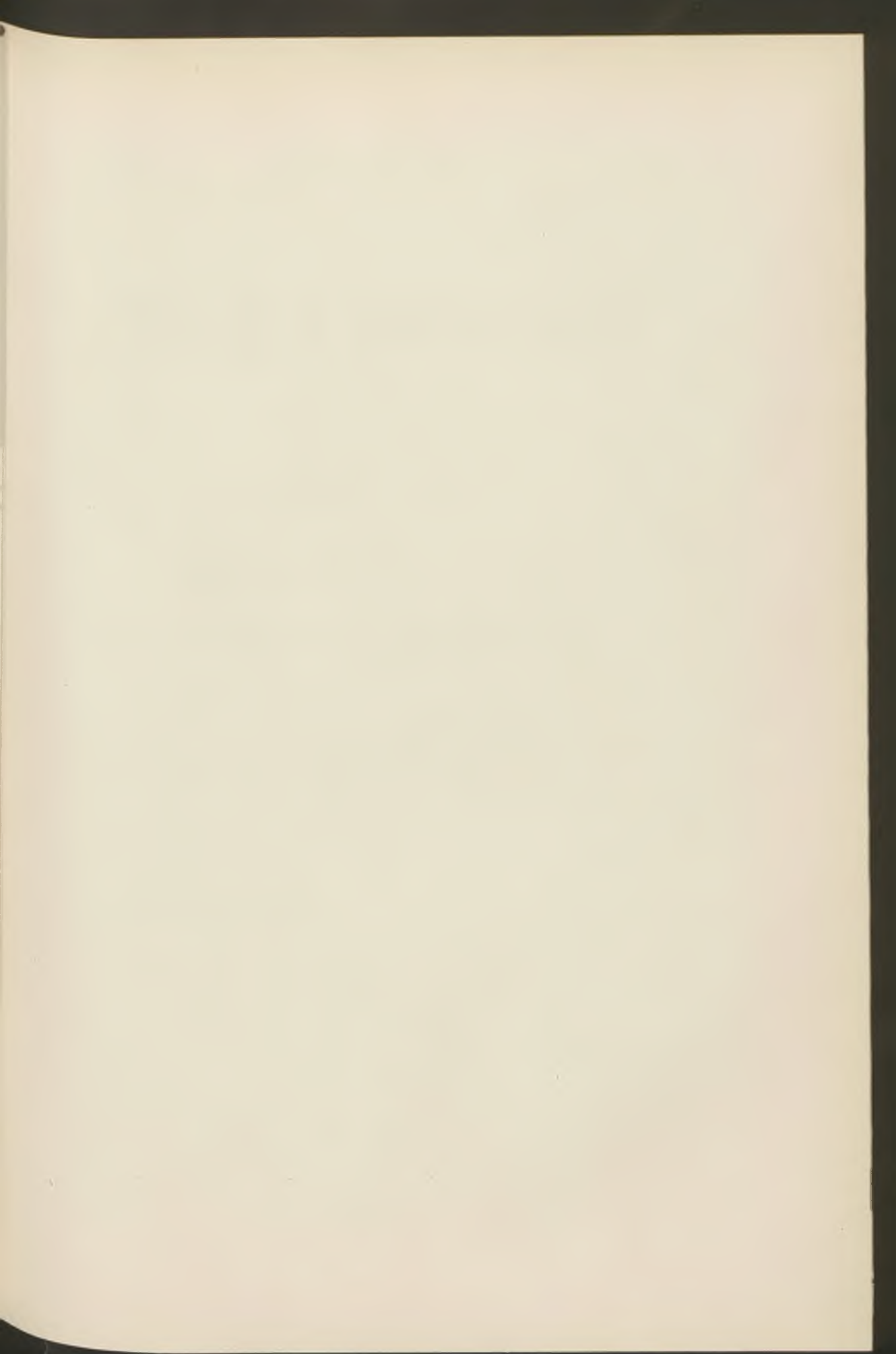
Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217,807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
7	»	54	16	70	4	3	7	314	»	»	»

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).

N ^o d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	3	2	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	2	15	»	»	»	17
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphthérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	1	1
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	8	13	7	»	28
14	Tuberculose des méninges	»	1	2	»	»	3
15	Autres tuberculoses	»	4	1	»	»	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	6	16	23
17	Méningite simple	5	4	1	»	»	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	4	15	19
19	Maladies organiques du cœur	»	1	3	2	22	28
20	Bronchite aiguë	»	1	»	»	»	1
21	Bronchite chronique	»	»	3	3	6	12
22	Pneumonie	»	1	»	1	2	4
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	3	3	3	1	3	13
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	2	1	3
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	19	6	»	»	»	25
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale	1	»	1	2	6	10
28	Cirrhose du foie	»	»	1	»	2	3
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	»	»	5	5	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	1	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	6	»	»	»	»	6
34	Sénilité	»	»	»	1	14	15
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	»	1	1	2
36	Suicides	»	»	»	3	1	4
37	Autres maladies	6	5	9	23	20	63
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	»	1	1
TOTAUX		42	53	40	61	118	314



Imp. Delemar et Dubar, 12 ter, Rue de Lens, Lille. -- 35.513

BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

	Pages
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Août.	75
Hygiène :	
Statistique des décès du mois d'Avril	76
Statistique des décès du mois d'Août	77
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses	78-79



FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Août

CUISINES	Semaine du 2-8 août		Semaine du 9-15 août		Semaine du 16-21 août		Semaine du 23-28 août		Semaine du 30 août-4 sept.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu . . .	1.087	4.865	846	4.160	668	4.265	840	4.787	905	5.222
Guillaume-Teil . . .	»	1.362	»	1.134	1.160	4.613	1.166	4.761	1.180	5.404
Renan . . .	6.046	1.903	4.599	1.509	»	»	»	»	»	»
Manuel . . .	»	6.688	»	5.005	1.329	4.970	1.784	6.684	2.004	7.382
Fénelon. . .	1.762	4.276	1.368	2.899	1.498	2.666	1.873	3.935	1.770	4.136
Lottin . . .	1.720	8.988	1.608	4.902	1.736	4.590	1.749	6.615	1.730	8.256
Bouvines . . .	1.792	11.028	1.479	8.515	1.597	7.911	1.846	9.137	1.793	9.256
Béguinage . . .	2.783	3.092	2.085	2.309	2.080	2.257	2.077	2.420	2.229	2.675
Baignerie . . .	»	3.680	»	4.757	1.634	6.091	2.912	6.045	6.177	3.355
Bailleul. . .	5.997	2.012	»	»	»	»	»	»	»	»
Fombelle . . .	»	7.304	1.701	4.522	1.361	6.147	2.052	7.903	1.886	7.794
Tournai (r. de) . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierre-Légrand . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes (r. d') . . .	1.557	2.477	1.219	2.340	1.259	2.479	1.441	2.839	1.370	3.207
Asile de nuit . . .	»	2.684	217	2.021	205	2.068	202	2.520	300	2.592
Panekoucke . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX . . .	83.102		62.035		62.634		75.578		80.613	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AVRIL 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
10	»	263	91	354	3	2	5	390	»	9	1

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de	De 1 à	De 20 à	De 40 à	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1 an	19 ans	39 ans	59 ans		
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variolo	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	8	26	»	»	»	34
6	Scarlatine	1	»	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	2	»	»	»	2
8	Diphthérie et croup	»	5	»	»	»	5
9	Grippe	»	1	»	»	1	2
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	1	9	21	13	2	46
14	Tuberculose des méninges	»	1	»	»	»	1
15	Autres tuberculoses	»	2	»	1	1	4
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	3	7	11	21
17	Méningite simple	3	10	»	»	»	13
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	8	29	37
19	Maladies organiques du cœur	»	»	2	9	17	28
20	Bronchite aiguë	2	8	»	»	»	10
21	Bronchite chronique	»	»	5	11	7	23
22	Pneumonie	1	1	»	2	6	10
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	4	3	2	8	9	26
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	16	4	»	»	»	20
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	»	»	»
28	Cirrhose du foie	»	»	»	»	2	2
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	2	1	3	13	19
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme	»	»	»	3	1	4
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	1	»	»	1
33	Débilité congénitale et vices de conformation	8	»	»	»	»	8
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	3	»	»	4
36	Suicides	»	»	1	»	2	3
37	Autres maladies	5	6	5	14	13	43
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	3	2	5
	TOTAUX	50	81	44	83	132	390

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AOUT 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACES hors de la commune	PLACES dans la commune	
6	»	46	22	68	6	1	7	360	»	2	»

Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non comptés).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	2	»	
2	Typhus exanthématique.	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	4	7	»	»	»	11
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche.	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et croup	»	3	»	»	»	3
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	1	»	»	»	1
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	6	16	9	6	37
14	Tuberculose des méninges	»	3	»	1	»	4
15	Autres tuberculoses	1	2	1	1	»	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	10	14	25
17	Méningite simple	6	17	»	1	»	24
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	3	20	24
19	Maladies organiques du cœur	»	1	3	3	27	34
20	Bronchite aiguë	»	»	»	»	»	»
21	Bronchite chronique	»	»	1	6	9	16
22	Pneumonie	»	»	»	1	3	4
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	1	4	1	»	4	10
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	4	3	7
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	37	9	»	»	»	46
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, obstruction intestinale.	»	»	»	4	2	6
28	Cirrhose du foie	»	»	»	3	»	3
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	1	»	»	10	11
30	Tumeurs non cancéreuses et autres Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	»	1	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	2	»	»	»	»	2
34	Sénilité	»	»	»	1	15	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	3	1	»	2	6
36	Suicides	»	»	1	2	»	3
37	Autres maladies	1	7	9	19	19	55
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	»	2	2
* TOTAUX.		52	66	36	69	137	360

SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

Palais des Beaux-Arts

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884. article 88 ;

ARRÊTONS :

M. Jean Rigaux est nommé, à titre provisoire, Secrétaire surveillant des Musées du Palais des Beaux-Arts, au traitement annuel de seize cents francs (1.600 francs), à compter du 1^{er} Août 1915.

Hôtel de Ville, le 14 Août 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Bureau des Écoles

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Vu les propositions du Comité de la Caisse des Ecoles, en date du 29 Juin 1915 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Tallon, Sous-Chef de Bureau au Service municipal des Ecoles, est nommé Chef de bureau, à compter du 1^{er} Juillet 1915.

En cette qualité, il sera chargé du Secrétariat du Service municipal des Ecoles et de la Caisse des Ecoles.

Article 2. — Son traitement est fixé à 3.600 francs, dont 600 francs à prélever sur le budget de la Caisse des Ecoles.

Article 3. — M. le Secrétaire général et M. l'Inspecteur primaire, Chef du Service municipal des Ecoles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Août 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Lefebvre, Commis principal au Service municipal des Ecoles, est nommé Sous-Chef de bureau au même service, à compter du 1^{er} Juillet 1915.

Article 2. — Son traitement est fixé à 2.600 francs.

Article 3. — M. le Secrétaire général et M. l'Inspecteur primaire, Chef du Service municipal des Ecoles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Août 1915.

Le Maire de Lille,

R. BDACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Caisse des Écoles

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Vu les propositions de la Caisse des Ecoles, en date du 29 Juin 1915 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M^{me} Veuve Danchin-Geiger (Marie), née à Ingersheim (Alsace), le 26 Juillet 1861, est nommée Econome de la Caisse des Ecoles, à compter du 1^{er} Octobre 1915.

Article 2. — Son traitement est fixé à 1.600 francs.

Article 3. — M. l'Inspecteur primaire, Chef du Service municipal des Ecoles, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Août 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

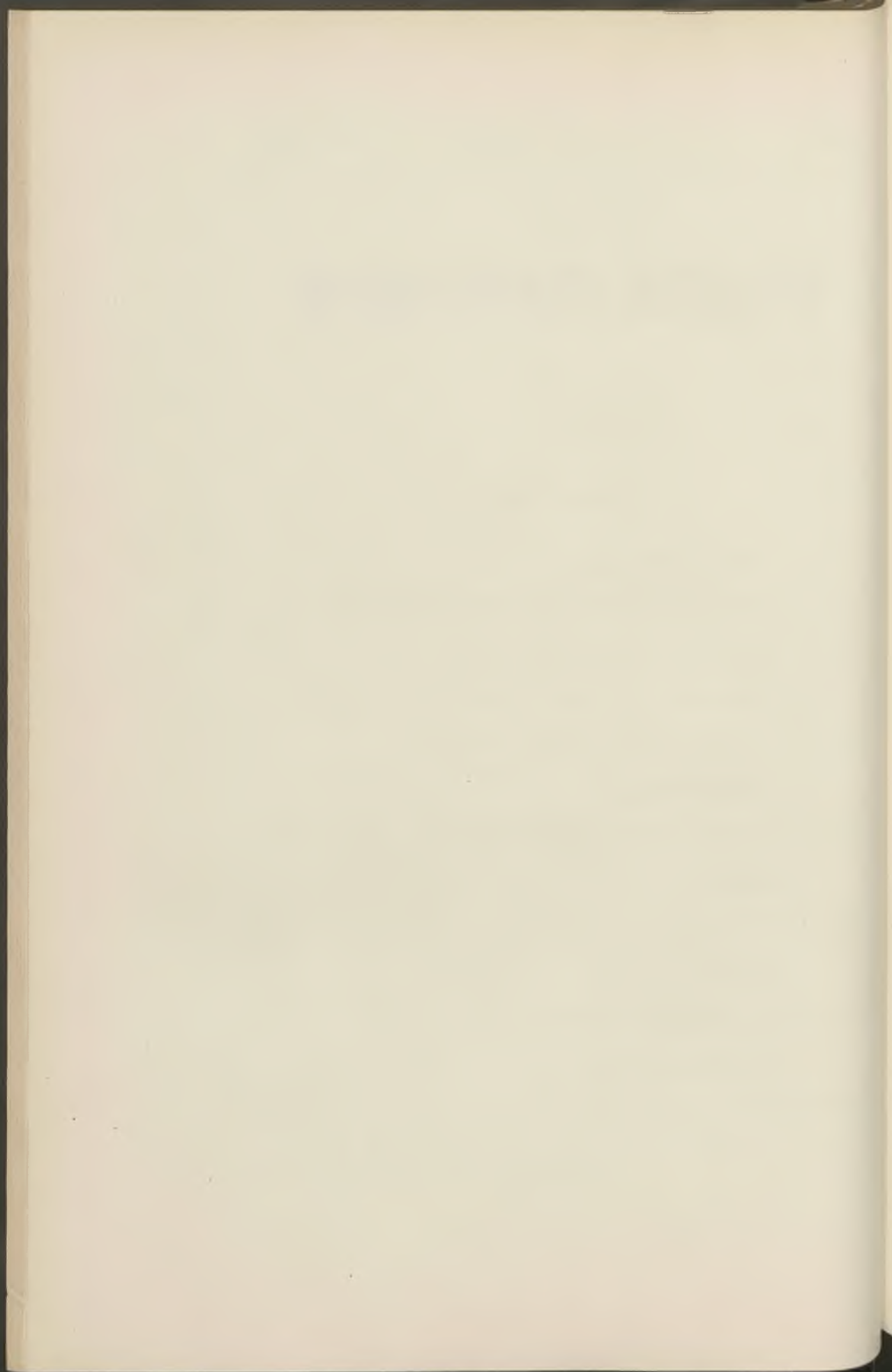
Imp Delemar et Dubar, 12^{ter}, rue de Lens, Lille. — 35.514

BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

	Pages
Police administrative :	
Recensement de la population. Etat comparatif des recensements de 1911 et 1915.	83
Etat des Etrangers	83
Voirie :	
Inondation des caves. Commission d'études. Nomination.	84
Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Septembre	85
Finances :	
Octroi. Produits en 1914	85
Hygiène :	
Statistique des décès du mois de Septembre	86
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses	87-88



POLICE ADMINISTRATIVE

ÉTAT COMPARATIF des RECENSEMENTS de la POPULATION (1911-1915) 10 Septembre

CANTONS	1911			1915		
	Maisons	Ménages	Individus	Maisons	Ménages	Individus
Centre	5.737	10.886	33.515	5.629	9.998	24.530
Est (intra-muros)	876	3.204	10.302	629	2.517	5.987
Est (extra-muros)	2.937	4.251	15.096	3.039	4.273	11.473
Nord	1.701	4.194	12.811	1.694	3.847	9.005
Nord-Est (intra-muros)	524	1.307	3.707	475	892	2.062
Nord-Est (extra-muros)	5.001	7.689	26.318	5.057	7.859	20.466
Ouest	1.382	3.431	10.463	1.406	2.986	7.433
Sud (intra-muros)	5.943	12.421	39.419	5.989	11.579	29.386
Sud (extra-muros)	1.013	1.277	4.906	1.322	1.557	4.861
Sud-Est	1.558	4.399	13.962	1.281	3.828	8.809
Sud-Ouest (intra-muros)	4.672	8.941	30.451	4.719	8.920	22.125
Sud-Ouest (extra-muros)	1.958	2.555	10.254	2.227	2.698	8.216
Population à part	»	»	6.372	»	»	»
Hospices-Prisons	»	»	»	27	75	4.556
Bateaux	»	»	»	»	»	541
TOTAUX	33.302	64.555	217.576	33.494	61.029	159.450

Recensement des Étrangers au 10 Septembre 1915

Allemands	111	<i>Report</i>	323
Américains	26	Brésiliens	1
Anglais	131	Hollandais	196
Argentins	1	Italiens	74
Arméniens	1	Luxembourgeois	32
Autrichiens	5	Portugais	1
Canadiens	1	Roumains	10
Danois	3	Russes	119
Egyptiens	1	Suèdois	2
Espagnols	35	Suisses	60
Grecs	3	Turcs	24
Bulgares	5	Belges	16.344
<i>A reporter</i>	323	TOTAL	17.186

Travaux. — Inondation des caves.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

Considérant :

Que l'arrêt des usines a amené un exhaussement de la nappe aquifère superficielle et que des inondations de caves en sont résultées ;

Que la saison d'hiver menace d'accroître les dangers de cette situation et qu'il y a lieu de s'occuper d'urgence d'y porter remède.

ARRÊTONS :

Article premier. — Il est constitué une Commission spéciale chargée de rechercher les moyens d'abaisser la nappe d'eau superficielle.

Article 2. — La Commission signalera, dans un rapport, le résultat de ses travaux.

Article 3. — Sont nommés membres de cette Commission :

MM. Legrand-Herman, Conseiller municipal, faisant fonctions d'Adjoint aux Travaux.

Druez, Conseiller municipal.

Ducastel, Conseiller municipal.

Lessenne, Conseiller municipal.

Bregy, Ingénieur.

Henneton, Ingénieur.

Lesage. Géomètre.

Pergant, Secrétaire, Archiviste aux Travaux.

Article 4. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Septembre 1915.

Le Maire de Lille,

CRÉPY-SAINT-LÉGER, Adjoint.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Septembre

CUISINES	Semaine du 6-11 septembre		Semaine du 13-18 septemb.		Semaine du 20-25 septemb.		Semaine du 27 sept.-2 oct.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	972	6.127	875	5.820	771	5.485	778	4.258
Guillaume-Tell	1.189	6.431	1.199	6.513	1.155	5.833	1.034	4.532
Manuel	1.641	0.182	1.922	8.993	1.927	8.310	1.440	7.798
Fénelon	1.860	7.130	1.598	7.033	1.579	5.800	2.018	9.090
Lottin	1.752	10.563	1.778	11.503	1.441	6.999	1.628	7.230
Bouvines	2.285	12.500	2.293	11.500	2.156	10.700	2.545	11.800
Béguinage	2.485	4.104	2.640	3.908	2.299	2.816	2.594	3.218
Baignerie	3.139	7.073	3.235	6.727	2.425	7.018	6.040	3.673
Fombelle	2.127	9.492	2.312	10.677	1.765	8.840	2.131	8.886
Avesnes (rue d')	1.552	4.301	1.542	3.819	1.434	3.600	1.821	3.700
Renan (As. de nuit)	262	2.768	332	3.940	359	3.576	441	4.067
Panekoucke	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer	»	»	»	»	»	»	»	»
Tournai (rue de)	»	»	»	»	»	»	»	»
Postes (rue des)	»	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierre-Légrand	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	99.939		99.819		86.288		91.522	

OCTROI DE LILLE

Statistique des Produits de l'Octroi en 1914

DÉSIGNATION DES OBJETS IMPOSÉS		PRODUITS
Boissons et Li- quides	Vins, Cidres, etc.	142.082 49
	Alcools.	596.910 72
	Bières	977.150 55
	Vinaigres et Acides	19.861 84
Comestibles	Viandes de boucherie et Charcuterie.	888.629 59
	Volailles	72.001 97
	Gibier, Pâtés, etc.	42.330 25
	Poissons	92.143 64
	Huitres.	18.983 74
	Conserves diverses	62.831 22
Fourrages		248.782 86
Combustibles	Charbons de bois et Bois	18.090 75
	Houilles et Cokes	342.462 20
	Cires et Bougies	19.836 65
Matériaux		643.002 49
Objets divers		41.817 34
Recettes accessoires		31.534 56
Comptes particuliers (saisies)		32.867 79
Total		4.291.320 65

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGÉS	DIVORCÉS	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACES hors de la commune	PLACES dans la commune	
10	»	42	16	58	1	1	2	327	»	1	»

Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non compris).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	4	1	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	2	»	»	»	2
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphthérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	1	1
13	Tuberculose des poumons	»	4	18	17	2	41
14	Tuberculose des méninges	»	2	»	»	»	2
15	Autres tuberculoses	1	1	»	3	»	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	9	12	21
17	Méningite simple	»	6	1	1	»	8
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	2	31	33
19	Maladies organiques du cœur	»	»	1	4	23	28
20	Bronchite aiguë	1	1	1	1	»	4
21	Bronchite chronique	»	»	»	5	10	15
22	Pneumonie	»	1	»	»	5	6
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	»	3	2	4	7	16
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	17	11	»	»	»	28
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	1	»	1
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	2	3
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	2	3	»	7	12
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	1	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	3	1	»	»	»	4
34	Sénilité	»	»	»	»	14	14
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	4	1	2	»	7
36	Suicides	»	»	»	»	2	2
37	Autres maladies	2	2	14	11	55	54
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	1	1	4	4	10
TOTAUX		25	46	43	66	147	327

SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

Hygiène

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. le Docteur Taconnet. Médecin du Bureau d'Hygiène, remplira les fonctions de Directeur du Bureau d'Hygiène, pendant l'absence de M. le Docteur Ducamp.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Septembre 1915.

Le Maire de Lille,
DUBURCQ, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Alfred Morillon, Employé au Bureau d'Hygiène, remplira les fonctions de Chef de Bureau, pendant l'absence de M. Gérard.

Article 2. — M. le Secrétaire Général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Septembre 1915.

Le Maire de Lille,
DUBURCQ, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Louis Six, Architecte, domicilié à Lille, 238, rue Nationale, est nommé à titre provisoire, auxiliaire, au Bureau d'Hygiène, au traitement fixe mensuel de 180 francs, à partir du 27 Septembre 1915.

Article 2. — M. le Secrétaire Général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Septembre 1915.

Le Maire de Lille,
DUBURCQ, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux, article 31 ;

Vu le rapport de M. le Directeur du Bureau d'Hygiène, portant à notre connaissance que M. Jean Alhant a commis une faute grave dans son service.

ARRÊTONS :

Article premier. — Un blâme est adressé à M. Jean Alhant.

Article 2. — M. le Secrétaire Général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Septembre 1915.

Le Maire de Lille,
DUBURCQ, Adjoint.

Conservatoire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le statut des fonctionnaires, article 5 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Séneschal, François-Aimé-Jules, né le 8 Septembre 1861, à Arnècke, est nommé concierge au Conservatoire, à partir du 1^{er} Octobre 1915, au traitement de onze cents francs l'an.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Septembre 1915.

Le Maire de Lille,
A. LEGRAND, Conseiller municipal.

BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

Pages

Œuvres diverses :

Fourneaux économiques. Fonctionnement en Octobre 91

Alimentation :

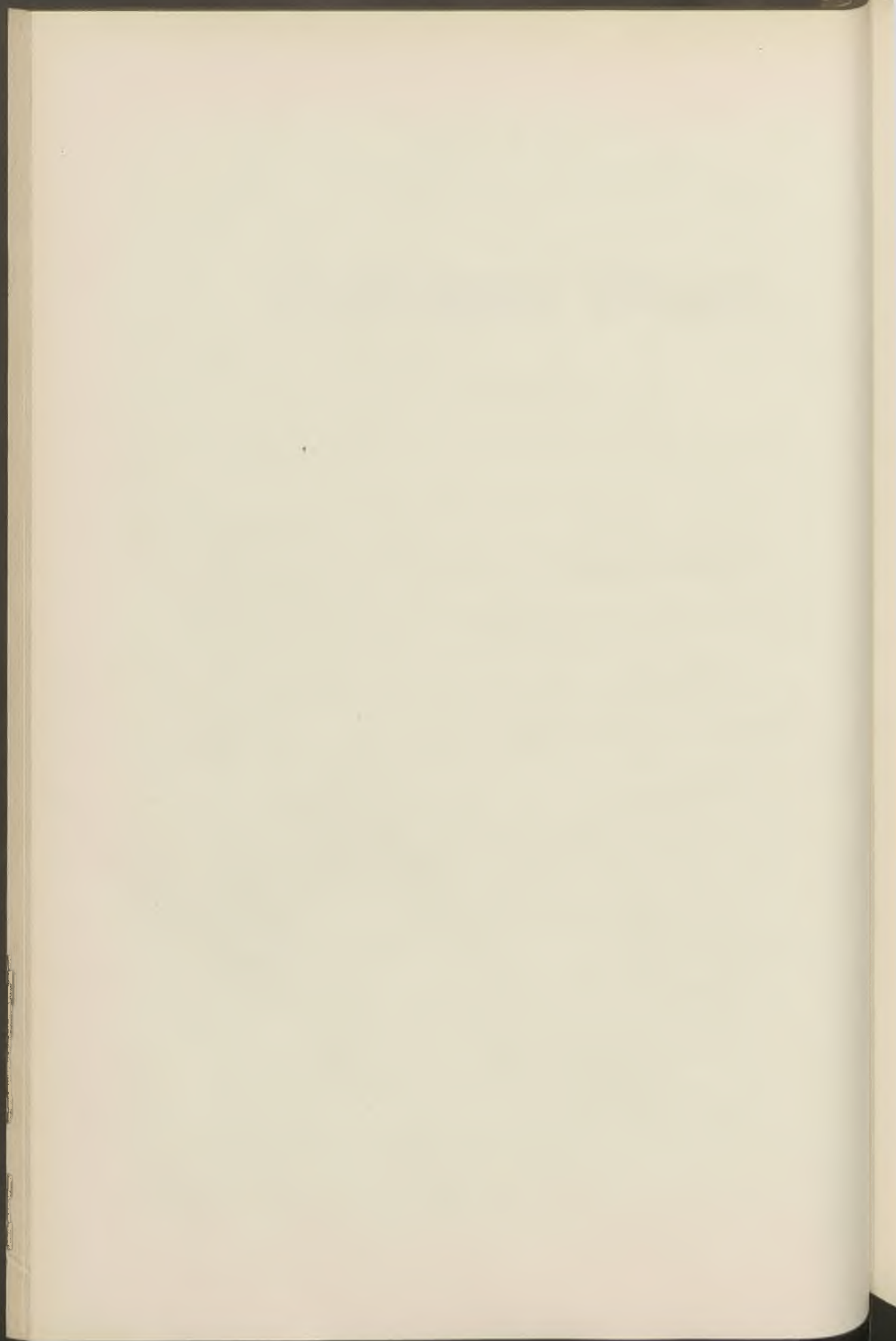
Halles Centrales. Cautionnement. Réduction Paris 95

Hygiène :

Statistique des décès du mois d'Octobre 92

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 93-94-95



FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Octobre

CUISINES	Semaine du 4-9 octobre		Semaine du 11-16 octobre		Semaine du 18-23 octobre		Semaine du 25-30 octobre	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu.	1.107	4.800	1.473	5.000	1.364	5.250	1.114	4.500
Guillaume-Tell.	1.369	4.800	1.498	4.560	1.370	5.350	1.308	5.700
Manuel	1.635	7.700	1.813	7.100	2.124	7.400	1.805	8.200
Fénelon	1.946	8.900	1.992	9.800	1.926	8.200	1.803	7.100
Lottin	1.795	8.300	1.685	9.200	1.559	8.500	1.544	7.300
Bouvines	2.840	13.000	3.511	17.300	4.048	17.200	3.559	15.000
Béguinage	996	4.000	1.859	4.050	1.612	4.150	1.781	3.800
Baignerie	5.138	6.000	4.407	6.150	3.891	7.100	4.328	6.700
Fombelle	2.397	9.600	2.272	9.400	2.220	8.200	1.279	7.400
Avesnes (rue d')	1.693	4.100	1.718	4.400	1.544	4.000	1.726	3.500
Renan (As. de nuit)	608	4.400	509	4.300	671	4.400	1.242	4.400
Panekoucke	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer.	»	»	»	»	»	»	»	»
Tournai (rue de)	»	»	»	»	»	»	»	»
Postes (rue des)	»	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierre-Légrand	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	97.329		104.387		102.079		96.189	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217,807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
6	»	24	32	56	4	1	5	348	»	3	»

Répartition des décès par cause et par âge (Mort-nés non compris).

N.° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
		1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	5	6	
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	2	»	»	»	2
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	3	»	»	»	3
8	Diphthérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	1	»	»	»	1
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	1	10	11
13	Tuberculose des poumons	»	7	9	10	3	29
14	Tuberculose des méninges	»	1	»	1	»	2
15	Autres tuberculoses	»	1	»	1	»	2
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	13	15	30
17	Méningite simple	»	8	1	»	»	9
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	2	6	27	35
19	Maladies organiques du cœur	»	»	»	5	17	22
20	Bronchite aiguë	»	»	»	»	»	»
21	Bronchite chronique	»	»	»	2	12	14
22	Pneumonie	1	1	»	»	3	5
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	3	2	»	4	6	15
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	12	3	»	»	»	15
26	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	2	2
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	1	2	4	7
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	3	2	5	9	19
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	»	1	»	1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	2	»	»	»	»	2
34	Sénilité	»	»	»	»	16	16
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	33	3	2	38*
36	Suicides	»	»	1	»	»	1
37	Autres maladies	»	1	8	20	13	42
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	1	»	2	3	7
	TOTAUX	19	41	65	79	144	348

* 30 militaires exhumés et transportés au Cimetière du Sud et 1 civil.
4 civils fusillés à la citadelle.
3 accidents divers.

SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

Dactylographes. — Indemnité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Considérant que les appointements de M^{me} Casin, dactylographe titularisée depuis 1911, sont inférieurs à ceux des dames employées à la Mairie comme auxiliaires pour la durée de la guerre ;

Qu'il est équitable de supprimer cette anomalie ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Une indemnité mensuelle de 17 fr., non soumise à retenue, sera payée à compter du 1^{er} Octobre à M^{me} Casin, jusqu'à la fin des hostilités.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Octobre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Interprètes. — Rétribution.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A dater du 1^{er} Octobre 1915 et pendant la durée de la guerre, une rétribution mensuelle de 250 fr. est attribuée aux interprètes-traducteurs : MM. Dumont, Preters et Contamin.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Octobre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A compter du 1^{er} Octobre 1915 et pendant la durée des hostilités, une rétribution mensuelle de 250 fr. est attribuée aux interprètes-traducteurs : M^{elle} Lamorlette, MM. Hirsch, d'Aubyn et Iten.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 Octobre 1915.

Le Maire de Lille,
Lucien CRÉPY, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A compter du 1^{er} Octobre 1915 et pendant la durée de l'occupation, une rétribution mensuelle de 250 fr. est attribuée à M^{elle} Decourtray, interprète-traductrice.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 31 Octobre 1915.

Le Maire de Lille,
Lucien CRÉPY, Adjoint.

Hôtel de la Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 89 ;
Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Potte, Prosper, garde de nuit, est chargé du

service de chauffage et de la propreté, dimanches et fêtes compris, de l'Hôtel de la Police, en remplacement de M. Tille, décédé.

Article 2. — Les appointements de M. Potte seront de 1.700 fr. (dix-sept cents francs), à compter du 1^{er} Novembre 1915.

Article 3. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 Octobre 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Halles Centrales. — Facteur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 94 et 97 ;

L'article 489 du Code des Arrêtés municipaux ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Le cautionnement de M. Parisis, qui avait été fixé par le Code des Arrêtés municipaux, article 489, à 5.000 fr., est provisoirement réduit à 3.000 fr.

Article 2. — Il sera remboursé à M. Parisis, par la Caisse des Dépôts et Consignations, sur le vu du présent arrêté, la somme de 2.000 fr.

Article 3. — Lorsque les circonstances le rendront nécessaire, le cautionnement de M. Parisis pourra être rétabli à 5.000 fr.

Article 4. — A défaut par M. Parisis de se conformer à l'arrêté de rétablissement dans le délai qui sera prescrit, il lui sera interdit de continuer ses opérations jusqu'au reversement exigé.

Article 5. — M. le Directeur des Services financiers et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 9 Octobre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Imp Delemar et Dubar, 12^{ter}, rue de Lens. Lille. — 35.516

BULLETIN ADMINISTRATIF



SOMMAIRE :

Pages

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. Professeur intérimaire : Depondt 99

Enseignement primaire :

Ecole Baggio. Professeur. Nomination : Dubois 100

» » » Vautrin 101

Œuvres diverses :

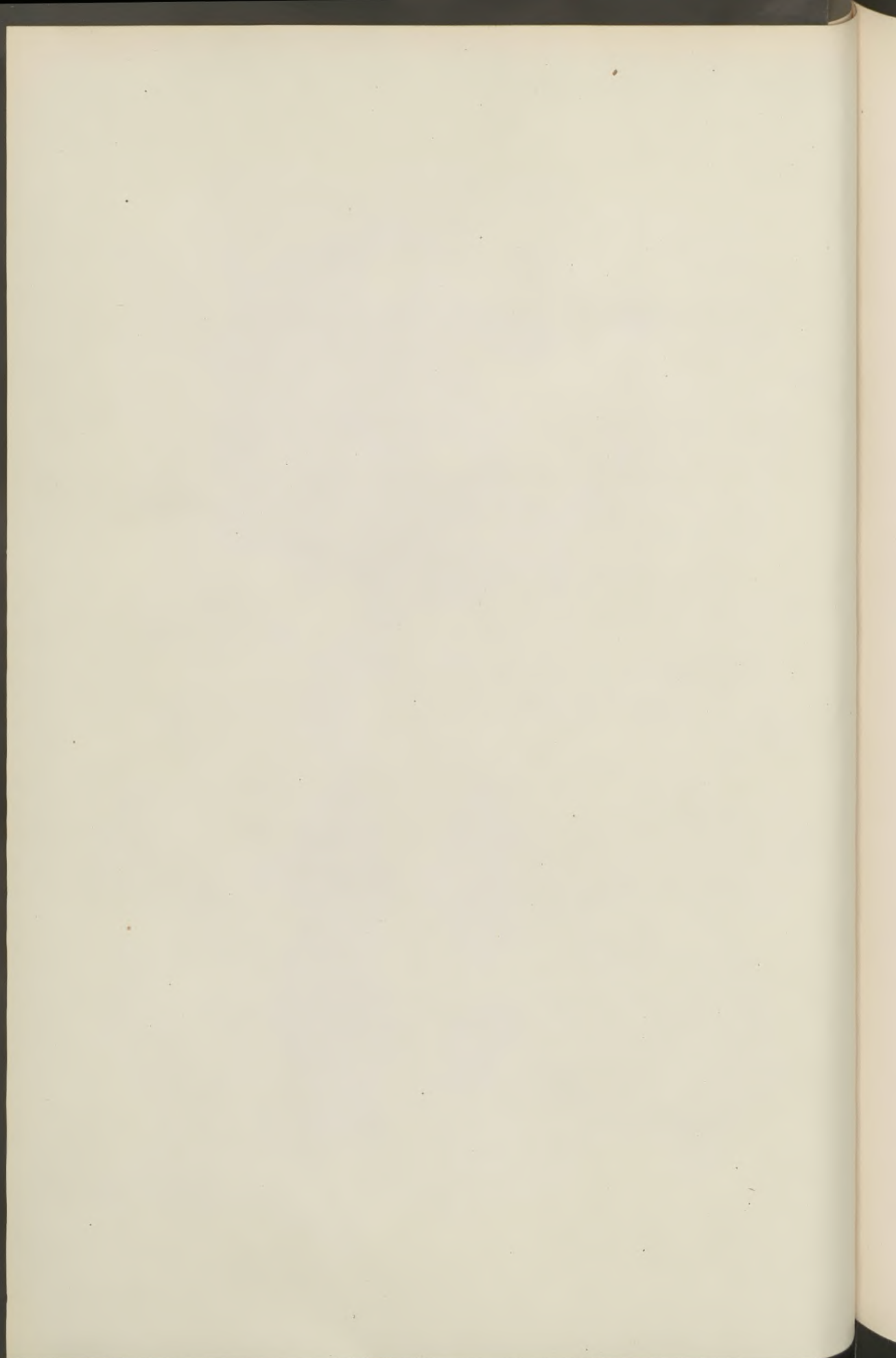
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Novembre 102

Hygiène :

Statistique des décès du mois de Novembre 103

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 104-107



Ecole des Beaux-Arts. — Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant qu'en l'absence de certains professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, absence provoquée par les circonstances actuelles, il y a lieu de prendre des dispositions provisoires pour assurer la marche régulière des différents cours de cette Ecole ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Depondt, Professeur du Cours préparatoire de Dessin, fera concurremment les Cours de Dessins élémentaire, d'ornement, de mécanique, mais il sera suppléé, pour les leçons de Dessin mécanique, par M. Gabriel Oudart, Ingénieur.

Article 2. — M. Depondt touchera un traitement provisoire de 1.800 francs (dix-huit cents francs) par an, et M. Gabriel Oudart, un traitement, également provisoire, de 1.200 francs (douze cents francs), tous deux à compter du 1^{er} Octobre 1915.

Article 3. — M. Maugendre fera le Cours de Sculpture auquel il adjoindra le Dessin d'après l'Antique, et M. Salomez fera le Cours d'Application de l'Art à l'Industrie auquel il adjoindra le Cours d'Architecture.

Hôtel de Ville, le 17 Novembre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Enseignement primaire. — Ecole Baggio

Professeur. Nomination.

Nous, Sous-Préfet d'Avesnes,
Faisant fonctions de Préfet du Nord,

Vu la lettre en date du 3 Octobre 1915, par laquelle M. Labbé, Inspecteur général de l'Enseignement technique, propose la délégation, pendant la durée de la guerre, de M. Dubois, licencié ès-sciences, en qualité de professeur à l'Ecole pratique d'Industrie de Lille (Ecole Baggio), en remplacement de MM. Dupuis et Poirson, évacués ou mobilisés ;

Vu l'impossibilité, en raison des circonstances, de soumettre cette proposition à la décision de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Dubois, licencié ès-sciences, est délégué, à titre provisoire, aux fonctions de professeur de la sixième classe à l'Ecole pratique d'Industrie de Lille, au traitement de 2.100 francs par an, en remplacement de MM. Dupuis et Poirson, évacués ou mobilisés.

M. Dubois aura droit aux indemnités de logement et de résidence.

Article 2. — Les dépenses, résultant de l'application du présent arrêté, seront supportées provisoirement par la Ville de Lille ; elles seront remboursées par l'Etat à la Ville dès que les circonstances le permettront.

Article 3. — Le présent arrêté sera soumis ultérieurement à la ratification de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Article 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° A M. Labbé, Inspecteur général de l'Enseignement technique ;

2° A M. le Maire de Lille ;

3° A M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie de Lille ; chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Lille, le 6 Octobre 1915.

Pour copie conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué, *Le Sous-Préfet d'Avesnes,*
RÉGNIER. Faisant fonctions de Préfet du Nord,
ANJUBAULT.

Nous, Sous-Préfet d'Avesnes,
Faisant fonctions de Préfet du Nord,

Sur la proposition de M. l'Inspecteur général de l'Enseignement technique ;

Vu l'impossibilité, en raison des circonstances actuelles, de soumettre cette proposition à l'agrément de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M^{lle} Lucienne Vautrin, licenciée ès-lettres, est déléguée, à titre provisoire, dans les fonctions de Professeur d'Anglais à l'Ecole pratique d'Industrie de Lille (Ecole Baggio), en remplacement de M. Renaudeau, mobilisé ;

M^{lle} Vautrin donnera trois heures d'enseignement par semaine, au taux de 150 francs l'heure-an, soit au traitement annuel de 450 francs.

Article 2. — Les dépenses, résultant de l'application du présent arrêté, seront supportées provisoirement par la Ville de Lille ; elles seront remboursées ultérieurement par l'Etat à la Ville, dès que les circonstances le permettront.

Article 3. — Le présent arrêté sera soumis ultérieurement à la ratification de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Article 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1^o A M. Labbé, Inspecteur général de l'Enseignement technique ;

2^o A M. le Maire de Lille ;

3^o A M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie de Lille ; chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Lille, le 11 Novembre 1915.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet d'Avesnes,

Le Conseiller de Préfecture délégué, Faisant fonctions de Préfet du Nord,

RÉGNIER.

ANJUBAULT.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Novembre

CUISINES	Semaine du 1-6 novembre		Semaine du 8-13 novembre		Semaine du 15-20 novembre		Semaine du 22-27 novembre		Semaine du 29 nov.-4 déc.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu (P ¹ °)	923	4.750	1.260	4.600	968	4.800	5.343	4.500	1.354	5.500
Guillaume-Tell	1.170	5.300	1.399	5.200	1.260	5.700	1.389	5.900	1.489	5.900
Manuel . . .	1.567	7.650	1.800	8.200	2.036	7.800	1.835	8.500	1.654	8.400
Fénelon . . .	2.018	7.400	1.840	6.800	1.749	7.500	2.115	7.800	2.244	6.700
Lottin . . .	1.976	9.800	1.600	10.400	1.664	11.700	2.741	15.400	2.481	9.900
Bouvines . . .	3.472	13.700	3.374	13.400	3.202	13.200	2.772	14.900	2.717	13.600
Béguinage . .	1.492	3.700	1.713	3.500	1.460	4.000	1.550	4.500	1.738	4.500
Baignerie . .	3.035	8.100	3.742	7.100	3.225	7.500	3.888	7.100	2.452	8.700
Fombelle . . .	1.889	7.500	1.937	8.400	1.808	7.900	1.918	7.700	2.181	8.000
Avesnes (r. d')	1.994	3.200	1.528	3.400	1.758	3.600	1.869	4.500	2.190	2.610
Asile de nuit .	860	4.800	953	5.300	912	5.100	1.209	5.600	988	5.700
Renan . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vignette . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fulton . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pre-Legrand . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paneckoucke . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Eylau . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Postes (r. des)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	96.246		97.456		98.932		104.829		100.998	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort - nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
5	»	28	32	60	4	3	7	301	»	1	»

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non compris).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
2	Typhus exanthématique.	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	2	»	»	»	2
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche.	»	1	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique.	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	5	5
13	Tuberculose des poumons.	»	6	18	10	2	36
14	Tuberculose des méninges.	»	4	»	»	»	4
15	Autres tuberculoses	»	3	»	»	1	4
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	7	10	17
17	Méningite simple	1	3	»	»	1	5
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	4	19	23
19	Maladies organiques du cœur	»	»	»	4	26	30
20	Bronchite aiguë	»	2	»	»	»	2
21	Bronchite chronique.	»	»	»	6	9	15
22	Pneumonie.	1	»	»	4	4	9
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	2	5	»	1	13	21
24	Affections de l'estomac (cancer excepté).	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans).	4	3	»	»	»	7
26	Appendicite et Typhlite.	»	1	»	1	»	2
27	Hernie, obstruction intestinale	»	»	»	1	2	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	4	2	6
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright	»	»	»	5	10	15
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme.	»	»	1	1	1	3
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales).	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation	4	»	»	»	»	4
34	Sénilité	»	»	»	1	21	22
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	1	1	4	»	6
36	Suicides.	»	»	»	1	3	4
37	Autres maladies	2	4	8	18	9	41
38	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	»	2	2	4
TOTAUX.		14	39	31	76	141	301

NOTE RELATIVE A LA RÉPARTITION DES MORTS VIOLENTES

Suite de blessures par éclats d'obus (Quesnoy-sur-Deùle et Pérenchies).	M	F
Un jeune homme fusillé à la Citadelle.	1	1
Accidents divers	1	2
	3	3

SERVICES MUNICIPAUX. — PERSONNEL

Secrétariat. — Interprète.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A compter du 24 Novembre 1915 et pendant la durée des hostilités, une rétribution mensuelle de deux cent cinquante francs est attribuée à l'interprète-traducteur M. Piquet, Jean-Charles.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Novembre 1915.

Le Maire de Lille,

BAUDON, Adjoint.

État-Civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Voltaire Morel remplacera son père comme garçon de bureau à l'Etat-Civil, jusqu'à la fin des hostilités, aux appointements de quinze cents francs sans versement à la Caisse des Retraites.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Novembre 1915.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Palais des Beaux-Arts.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant que le chauffeur du Palais des Beaux-Arts Cabaye a été, à maintes reprises, l'objet d'observations de la part de ses chefs de services ; que cet employé s'adonne à la boisson au point de ne pouvoir trop fréquemment exécuter de façon raisonnée le travail dont il est chargé ; que cette inaptitude presque constante, autant que sa paresse, compromettent gravement l'état des œuvres d'art que renferment nos musées ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Un blâme est infligé au chauffeur Cabaye.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 Novembre 1915.

Le Maire de Lille,

BAUDON, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville auxiliaires pour la durée de la guerre, au traitement annuel de douze cents francs (1.200 fr.), à partir du 1^{er} Décembre 1915 :

MM. Verheyde, Désiré-Amand, né à Saint-Sylvestre-Cappel (Nord), le 13 Février 1860 :

Vermersch, Jules-René, né à Godewaersvelde (Nord), le 6 Janvier 1863 ;

MM. Pantiers, Jérôme-Amand, né à Termonde (Belgique), le 28 Mai 1862 (Français) ;

Martin, Clément-Louis-Joseph, né à Lille, le 20 Décembre 1860 ;

Tiédrez, Julien-Léon, né à Lille, le 5 Novembre 1864 ;

Maireau, Léon, né à Wasigny (Ardennes), le 21 Juillet 1861 ;

De Clercq, Georges-Arthur, né à Lille, le 17 Novembre 1865 ;

Leprince, Jules-Antoine, né à Saint-Pierre-lez-Calais, le 3 Mars 1864 ;

Mouy, Charles-Joseph, né à Wandegnies, le 24 Juin 1855 ;

Delécluse, Urbain-Aimable-Joseph, né à Wandegnies, le 25 Décembre 1855.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 Novembre 1915.

Le Maire de Lille,

BAUDON, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville auxiliaires pour la durée de la guerre, au traitement annuel de douze cents francs (1.200 fr.), à partir du 16 Novembre 1915 :

MM. Bodin, Edmond, né à Lille, le 7 Août 1863 ;

Vandestenne, François, né à Lille, le 14 Octobre 1863 ;

Messines, Alfred, né à Lille, le 23 Février 1874 ;

Calisti, Antoine, né à Hyères (Var), le 29 Septembre 1864 ;

Tiébois, Louis, né à Lille, le 8 Janvier 1860 ;

Bourdère, Jean, né à Luz (Hautes-Pyrénées), le 30 Juin 1860 ;

Tavernier, Arthur, né à Lille, le 21 Août 1873 ;

Leclercq, Charles, né à Lille, le 22 Septembre 1871 ;

Platel, Georges, né à Lille, le 6 Novembre 1881 ;

Pluinage, François, né à Lille, le 9 Juin 1871 ;

MM. Ducrocq, Ernest-Louis, né à Lille, le 20 Août 1889 ;
Pecqueur, Edmond-Emmanuel, né à Saint-Omer, le 4 Février 1865.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Novembre 1915.

Le Maire de Lille,

BAUDON, Adjoint.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Services Municipaux :

Personnel : 110 à 150

Services municipaux. — État du personnel en 1915.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation.	
SECRETARIAT GÉNÉRAL					
MM.					
Assoignion.	Secrétaire général	Hors classe	1 ^{er} juillet 1908	1914	12.000
Mouraux (1).	Secrétaire général adjoint	Hors classe	1 ^{er} mars 1898	1914	(1) 6.000
Simonnet	Chef du Bureau des Adjudications.	5 ^e classe	1 ^{er} juillet 1888	1914	3.250
Chassaing	Agent du Contentieux	Hors classe	1 ^{er} février 1899	1914	3.200
Cussac (2).	Secrétaire-Rédacteur	4 ^e classe	3 mars 1907	1914	2.700
Dreyfus-Landouzy ⁽³⁾	Secrétaire-Rédacteur	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1909	1914	(3) 2.900
Férandelle (4)	Commis principal	Cl. exceptionnelle	22 novembre 1896	1914	2 700
Alhant, O.	Commis principal	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1886	1912	2.300
Payment.	Commis principal	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1907	1912	2.100
Peirsegaele	Commis principal	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1908	1914	2.200
Carlier.	Commis principal	5 ^e classe	17 septembre 1908	1913	2.100
Libert.	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} octobre 1910	1914	1.800
Desrumeaux.	Huissier	1 ^{re} classe	1 ^{er} décembre 1891	1905	2.000
Covin	Garçon de bureau	Cl. exceptionnelle	23 juillet 1894	1911	1.950
Jean (2).	Garçon de bureau	2 ^e classe	1 ^{er} août 1896	1905	1.700
Ronse (2).	Concierge	3 ^e classe	1 ^{er} avril 1900	1913	1.450
Leleu (2).	Veilleur de nuit	2 ^e classe	1 ^{er} juillet 1910	1912	1.300
CONTRIBUTIONS					
MM.					
Delonque	Chef de bureau	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1896	1914	3.500
Delelis	Sous chef	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1895	1914	2.600
Lefebvre	Employé	2 ^e classe	3 mai 1908	1914	1.900
Picot	Employé	3 ^e classe	15 octobre 1911	1914	1.800
Devos.	Employé	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1913	1913	1.600

(1) Dont 250 fr. comme Secrétaire des Commissions du Contentieux et des débutés.
 (2) N'est pas encore titularisé.
 (3) Dont 300 francs pour service des dimanches et fêtes.
 (4) Dont 100 francs pour service du Conseil municipal.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation.	
ÉLECTIONS					
MM.					
Tallon	Chef de bureau	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1885	1914	3.500
Billiaert	Sous-Chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} juillet 1905	1914	2.700
Delonque, Eugène.	Commis principal	5 ^e classe	1 ^{er} juillet 1905	1914	2.100
Gélas	Employé cl. ex.	5 ^e classe	21 novembre 1897	1914	2.100
AFFAIRES MILITAIRES					
MM.					
Anchin	Chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} mars 1898	1914	3.250
Doyennette	Commis principal	5 ^e classe	1 ^{er} avril 1898	1914	2.100
Delos (*)	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1909	1914	1.800
Loré	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} décembre 1912	1914	1.700
ÉTAT CIVIL ET SERVICE DES FÊTES					
MM.					
Desrousseau	Chef de bureau	1 ^{re} classe	2 mars 1893	1914	5 450
Loré	Sous-Chef de Bureau	Cl. exc.	1 ^{er} janvier 1895	1914	3.450
Fauchart	Commis principal	4 ^e classe	1 ^{er} juillet 1889	1914	2.200
Brasseur	Employé	Cl. exc.	1 ^{er} octobre 1891	1914	2.100
Gallet	Employé	Cl. exc.	29 mars 1898	1914	2.100
Debrock	Employé	Cl. exc.	6 septembre 1901	1914	2.100
Becquart	Employé	Cl. exc.	1 ^{er} septembre 1904	1914	2.100
Batard	Employé	1 ^{re} classe	19 janvier 1901	1914	2.000
Deroulez	Employé	1 ^{re} classe	17 octobre 1904	1914	2.000
Masurel	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} septembre 1872	1912	1.800
Boucher	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1905	1914	1.700
Méplond, Gaston	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1905	1914	1.800
Dewattine	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} février 1906	1914	1.800
Lherbier	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1907	1913	1.800
Brodelle	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} mars 1909	1914	1.800
Coppens	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1910	1914	1.800
Lerouge	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} décembre 1912	1914	1.700
Panichelli (*)	Expéditionnaire	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1902	1914	1.600
Lebahy (*)	Expédit ^{re} auxiliaire		8 juillet 1912	1914	1.650
Morel, Paul	Garçon de bureau	2 ^e classe	1 ^{er} mai 1898	1914	1.700

(1) Dont 700 pour le service des fêtes.

(2) Dont 250 pour les mariages indigents.

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation.	
Assistance publique et Prévoyance sociale					
MM.					
Broyant	Chef de bureau	4 ^e classe	9 juin 1893	1914	3.750
Sagon	S/chef de bureau	5 ^e classe	3 février 1892	1914	(1) 2650
Brisy	Employé	3 ^e classe	19 décembre 1904	1914	1.800
Destringuet	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} octobre 1909	1914	1.800
Doutrelong, Lucien	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} septembre 1912	1914	1.700
Labbe (*)	Enquêteur	Hors classe	id.	1912	2.000
Desprez	Commis principal	5 ^e classe	15 juin 1898	1914	2.100
Nevelle	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} mai 1912	1914	1.700
Deleau	Employé	4 ^e classe	id.	1914	1.700
ARCHIVES					
MM.					
Baudouin	Chef de bureau	3 ^e classe	11 juillet 1886	1914	3.750
Vérez	Commis principal	3 ^e classe	1 ^{er} février 1898	1914	2.300
Desmons	Employé	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1901	1914	1.900
DACTYLOGRAPHIE, STÉNOGRAPHIE, ETC.					
<i>1^o Dactylographes.</i>					
MM.					
Bottequin	Chef de bureau	4 ^e classe	1 ^{er} juillet 1892	1914	(2) 3500
Duhayon	Sous-chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1899	1914	2.600
Seynave (*)	Commis principal	3 ^e classe	1 ^{er} septembre 1901	1914	2.300
Soyez	Employé	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1909	1914	2.000
Bodreau (M ^{lle})	Employée	4 ^e classe	5 mars 1912	1914	1.800
Tallon, Pierre (*)	Expéditionnaire		1 ^{er} février 1911	1914	1.600
Casin (M ^{me}) (*)	Dactylographe		11 mars 1912	1914	1.600
Couvreux	Commis principal	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1889	1912	2.200
<i>2^o Sténographes du Conseil municipal.</i>					
MM.					
Broyant	Sténographe chef	1 ^{re} classe	1 ^{er} avril 1901	1912	2 000
Duhayon	Sténographe adjoint	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1909	1914	700
Sagon	Sténographe adjoint	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1909	1910	400
(1) Dont 250 pour la Caisse de Chômage.					
(2) Dont 400 francs pour service du Conseil municipal.					
(*) N'est pas encore titularisé.					

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
RECETTE MUNICIPALE					
MM.					
Wellhoff	Receveur municipal		6 avril 1899	1911	31.742
Lecoche	Chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1904	1914	3.500
Martin	Caissier	Non classé	1 ^{er} avril 1911	1913	2.400
Denneulin	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} octobre 1910	1913	2.100
Bomart	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} novembre 1911	1913	1.800
Decottignies	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1906	1914	1.800
Dossche	Employé	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1913	1913	1.600
Castebeke(*)	Employé	Auxiliaire	15 février 1909	1912	1.200
Hermez(*)	Employé	Auxiliaire	1 ^{er} novembre 1911	1912	1.000
M ^{lle} Picolo	Employée	Auxiliaire	1 ^{er} Décembre 1914	1914	1.800
TRAVAUX MUNICIPAUX					
MM.					
Lemoine	Ing.-chef des Ponts et Chaussées Directeur		16 octobre 1908		20.000
Cochez (*)	Conduct. des Ponts et Chaus. Directeur-adjoint		1 ^{er} juillet 1910	1913	6.200
<i>Bureaux</i>					
MM.					
Pergant	Secrétaire-archiviste	Hors classe	1 ^{er} janvier 1897	1914	4.800
Lepoutre	Métreur-vérificateur	3 ^e classe	28 mai 1906	1914	3.750
Goudin	Commis principal	2 ^e classe	1 ^{er} septembre 1897	1914	2.400
Andriès	Commis principal	5 ^e classe	1 ^{er} octobre 1911	1912	2.100
Parsy	Employé	cl. ex.	1 ^{er} janvier 1902	1914	2.100
Dupied	Employé	cl. ex.	23 janvier 1899	1914	2.100
Bart	Employé	1 ^{re} classe	1 ^{er} octobre 1895	1912	2.000
Leconte	Aide-métreur	5 ^e classe	1 ^{er} février 1907	1912	2.200
Mathez (*)	Commis principal	4 ^e classe	6 octobre 1899	1914	2.200
Lesage	Géomètre	3 ^e classe	1 ^{er} mai 1897	1914	4.000
Sterckmann (*)	Dessinateur	4 ^e classe	1 ^{er} octobre 1890	1914	2.400
Rabat	Dessinateur	5 ^e classe	1 ^{er} novembre 1901	1914	2.200
Lecat	Dessinateur	6 ^e classe	1 ^{er} janvier 1910	1912	2.000
Doutrelong	Dessinateur	7 ^e classe	20 mai 1907	1912	1.800
Thoorès (*)	Dessinateur	Stagiaire	1 ^{er} janvier 1913	1913	1.800

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière affectation.	
<i>Service actif</i>					
MM.					
Duyck	Inspecteur	4 ^e classe	12 septembre 1898	1913	3.500
Duhen.	Inspecteur	4 ^e classe	1 ^{er} août 1887	1914	3.500
Aubrun.	Inspecteur	3 ^e classe	1 ^{er} mars 1901	1914	4.000
Deswaf	Inspecteur	4 ^e classe	3 août 1891	1914	3.500
Moronval	Surveillant	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1882	1914	2.100
Vaillant.	Surveillant	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1912	1912	1.900
Morillon, G.	Surveillant	5 ^e classe	22 août 1904	1912	1.900
Steyaert.	Surveillant	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1912	1913	1.900
Didelot	Surveillant	4 ^e classe	1 ^{er} avril 1901	1914	2.100
Rossert	Contrôleur voirie	4 ^e classe	1 ^{er} avril 1895	1912	2.100
Gasque	Contrôleur voirie	4 ^e classe	1 ^{er} août 1897	1912	2.000
Baron.	Garçon de bureau	2 ^e classe	1 ^{er} juin 1902	1912	1.800
Laurent (*)	Garçon de courses	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1910	1912	1.500
<i>Entretien des Propriétés communales.</i>					
MM.					
Poujol.	Surveillant	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1912	1913	1.900
Tonneau.	Surveillant	—	1 ^{er} janvier 1901	1911	1.800
FINANCES ET CONTROLE					
<i>Direction et Contrôle.</i>					
MM.					
Delporte.	Directeur des Services financiers	Hors classe	1 ^{er} janvier 1910 avec effet du 1 ^{er} février 1898	1914	11.000*
Dessève.	Sous-Directeur du Contrôle	2 ^e classe	1 ^{er} octobre 1910. avec effet du 1 ^{er} juillet 1899	1914	4.500
<i>Comptabilité des Finances.</i>					
MM.					
Gilquin	Sous-directeur	2 ^e classe	1 ^{er} octobre 1905 avec effet du 1 ^{er} janvier 1902.	1914	4.500
Chardin	Sous-chef de bureau	1 ^{re} classe	1 ^{er} mars 1892.	1914	3.100
Zeekaff.	Sous-chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} novembre 1900	1914	2.600

(*) N'est pas encore titularisé.

(*) Dont 8.000 sur le crédit « Octroi » et 3.000 sur le crédit « Finances et Contrôle ».

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation.	
MM.					
Poulet	Commis principal	3 ^e classe	1 ^{er} Février 1896	1914	2.300
Nevelle	Commis principal	3 ^e classe	16 Avril 1896	1914	2.300
Navau	Commis principal	3 ^e classe	12 novembre 1896	1914	2.300
Lucat	Commis principal	4 ^e classe	10 août 1903	1914	2.200
Doléac	Commis principal	5 ^e classe	9 novembre 1908	1914	2.100
Dejaeger (*)	Employé	1 ^{re} classe	10 novembre 1897	1914	2.100
Thouvignon	Employé	1 ^{re} classe	29 novembre 1897	1914	2.100
Duvivier	Employé	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1900	1914	2.100
Magrez	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1911	1914	1.800
Bigot	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} septembre 1912	1914	1.700

Comptabilité des Travaux et des Eaux.

MM.					
Leroy	Chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} octobre 1895	1912	3.000
Vermeersch	Sous-chef de bureau	2 ^e classe	25 septembre 1884	1914	2.900
Beaucamps	Commis principal	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1892	1914	2.500
Larnaude (*)	Commis principal	3 ^e classe	8 janvier 1897	1914	2.300
Bauduin	Commis principal	3 ^e classe	1 ^{er} avril 1898	1914	2.300
Petit, E.	Commis principal	4 ^e classe	1 ^{er} octobre 1906	1914	2.200
Darras	Employé	2 ^e classe	3 février 1908	1914	1.900
Vincent	Employé	3 ^e classe	11 avril 1910	1914	1.800
Vugardin	Employé	3 ^e classe	1 ^{er} février 1911	1914	1.800
Dancoillié	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} décembre 1912	1914	1.700
Dupuyds	Garçon de bureau	cl. ex.	17 juillet 1890	1914	1.950

Contrôle des droits de place et de voirie.

MM.					
Ghesquière, E. (*)	Brigadier contrôleur	1 ^{re} classe	8 octobre 1896	1913	2.400
Delcluze (*)	Contrôleur	2 ^e classe	1 ^{er} février 1897	1913	2.100
Morelle (*)	Contrôleur	2 ^e classe	5 juillet 1904	1913	2.100

Collecte des droits de place et de voirie.

MM.					
Schietecatte	Collecteur-chef	1 ^{re} classe	30 août 1897	1913	2.600
Martin	Collecteur	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1889	1914	2.000
Dotte	Collecteur	1 ^{re} classe	1 ^{er} avril 1895	1914	2.000
Du Bois, C.	Collecteur	1 ^{re} classe	1 ^{er} octobre 1899	1914	2.000
Férandelle	Collecteur	2 ^e classe	25 avril 1901	1912	1.900
Petit, A. (*)	Collecteur	2 ^e classe	1 ^{er} novemb. 1900	1912	1.900
Mallein (*)	Collecteur	4 ^e classe	11 septembre 1905	1912	1.700
Devroé	Collecteur	4 ^e classe	1 ^{er} octobre 1909	1912	1.700
Viseux	Collecteur	3 ^e classe	18 juin 1911	1914	1.800
Stubbe	Collecteur	4 ^e classe	1 ^{er} mai 1905	1914	1.700

(*) N'est pas titularisé.

NOMS	EMPLOIS	DATE D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
OCTROI				
MM.				
Delporte . . .	Directeur	9 août 1910 <small>avec effet du 1^{er} février 1896</small>	1 ^{er} janv. 1912	8.000
Jacquemart. . .	Inspecteur	21 mai 1894	1 ^{er} oct. 1915	4.600
Fremaux. . .	Secrétaire de la Direction	1 ^{er} septembre 1900	1 ^{er} juil. 1915	3.200
Cochez. . . .	Contrôleur	8 décembre 1886	1 ^{er} janv. 1914	3.500
Lallemand. . .	id.	1 ^{er} juillet 1890	1 ^{er} nov. 1915	3.200
Leignel. . . .	id.	1 ^{er} juillet 1891	1 ^{er} janv. 1915	3.000
Delerue	id.	31 mars 1896	1 ^{er} juil. 1915	3.000
Lainé	Receveur central	1 ^{er} septembre 1884	1 ^{er} nov. 1915	3.800
Norel	Commis principal	1 ^{er} avril 1889	1 ^{er} oct. 1913	3.000
Deruelle . . .	id.	5 octobre 1893	1 ^{er} juil. 1913	2.400
Faure	Commis	1 ^{er} mars 1885	id.	2.500
Sauvage, E. . .	Chef de la brigade	27 juin 1885	id.	3.000
Dutilleul. . .	Compt. au Minck	20 septembre 1892	id.	2.000
Cocheteux . . .	Comptable au Dépotoir	9 juin 1890	id.	2.000
Hallez	Planton	13 mars 1888	id.	2.000
Gigney.	Receveur	12 mars 1888	id.	2.800
Levat, G. . . .	id.	7 mai 1889	id.	2.800
Poupart	id.	1 ^{er} août 1891	1 ^{er} mai 1914	2.800
Lefebvre, H. . .	id.	1 ^{er} mars 1892	1 ^{er} oct. 1915	2.800
Chatelain. . . .	id.	1 ^{er} juillet 1891	1 ^{er} juil. 1913	2.600
Lalanne	id.	1 ^{er} novembre 1892	1 ^{er} janv. 1914	2.600
Isenbrandt. . .	id.	28 janvier 1893	1 ^{er} mai 1914	2.600
Bauduin	id.	1 ^{er} février 1893	1 ^{er} oct. 1915	2.600
Letellier	id.	1 ^{er} février 1892	1 ^{er} juil. 1913	2.400
Brienne, P. . . .	id.	4 octobre 1893	id.	2.400
Lamoot.	id.	3 août 1894	id.	2.400
Creusot	id.	27 décembre 1894	1 ^{er} janv. 1914	2.400
Doutrelong, E.	id.	id.	id.	2.400
Courbot	id.	id.	1 ^{er} mai 1914	2.400
Crespel.	id.	15 juillet 1895	1 ^{er} oct. 1915	2.400
Poissonnier. . .	id.	1 ^{er} août 1895	1 ^{er} juil. 1913	2.200
Duthoit	id.	15 août 1895	id.	2.200

NOMS	EMPLOIS	DATE D'ENTRÉE	DATES	TRAITEMENTS
			de la dernière augmentation.	ACTUELS
MM.				
Bonsart. . . .	Receveur	15 mars 1888	1 ^{er} juil. 1913	2.200
Delcambre . .	id.	1 ^{er} octobre 1890	1 ^{er} oct. 1911	2.000
Brunin, E . .	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} janv. 1915	2.200
Delelis. . . .	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} avril 1915	2.200
Navez, P. . .	id.	1 ^{er} décembre 1899	1 ^{er} nov. 1915	2.200
Monnoye. . .	id.	1 ^{er} septembre 1900	1 ^{er} janv. 1913	2.000
Bourrez . . .	id.	1 ^{er} janvier 1902	1 ^{er} avril 1913	2 000
Ottelard . . .	id.	1 ^{er} juillet 1902	1 ^{er} janv. 1914	2.000
Vermesse, F.	id.	1 ^{er} septembre 1902	1 ^{er} juin 1914	2.000
Giraud. . . .	id.	1 ^{er} septembre 1900	1 ^{er} nov. 1911	1.900
Pringuet. . .	id.	1 ^{er} septembre 1900	1 ^{er} déc. 1915	2.000
Smet.	id.	1 ^{er} janvier 1901	1 ^{er} fév. 1913	1.900
Calin	id.	1 ^{er} août 1901	1 ^{er} juil. 1913	1.900
Deneuféglise .	id.	2 août 1901	1 ^{er} jan. 1914	1.900
Vincent . . .	Vérificateur	22 octobre 1887	1 ^{er} juil. 1912	2.400
Gilquin . . .	id.	10 février 1887	id.	2.400
Cordonnier. .	id.	15 août 1888	id.	2.400
Prouvoyeur .	id.	1 ^{er} février 1889	id.	2.400
Jacquemont .	id.	8 mai 1889	id.	2.400
Dalle.	id.	17 décembre 1889	id.	2.400
Leroy, Eug. .	id.	30 décembre 1891	id.	2.200
Prouvost. . .	id.	14 mars 1888	id.	2.200
Derwel. . . .	id.	26 juillet 1889	id.	2.200
Bauduin, E. .	id.	13 juin 1890	1 ^{er} jan. 1914	2.200
Ioos	id.	1 ^{er} avril 1892	1 ^{er} juil. 1915	2.200
Six	id.	1 ^{er} août 1892	id.	2.200
Boucherie . .	id.	1 ^{er} septembre 1894	id.	2.200
Ducatillon . .	id.	27 décembre 1894	id.	2.200
Duribreux . .	id.	31 octobre 1896	1 ^{er} juil. 1913	2.100
Leva, B. . . .	id.	7 février 1889	1 ^{er} jan. 1914	2.100
Wanaverbecq.	id.	22 septembre 1890	id.	2.100
Levast, C. . .	id.	1 ^{er} août 1892	1 ^{er} avril 1914	2.100
Lesaffre . . .	id.	4 octobre 1893	d.	2.100
Dhalluin. . .	id.	4 juillet 1895	1 ^{er} août 1915	2.100
Serrure, F. . .	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} juil. 1913	2.000

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES	TRAITEMENTS
			de la dernière augmentation.	ACTUELS
MM.				
Coquelle . . .	Vérificateur	1 ^{er} janvier 1901	1 ^{er} janv. 1915	2.000
Brunin, L. . .	id.	1 ^{er} janvier 1897	id.	2.000
Thieffry . . .	id.	1 ^{er} novembre 1900	1 ^{er} juil. 1913	1.900
Wiscart . . .	id.	1 ^{er} décembre 1902	id.	1.900
Ronse	id.	14 janvier 1902	id.	1.900
Debailleul . .	id.	1 ^{er} septembre 1902	1 ^{er} sept. 1914	1.900
Delmarquette.	id.	1 ^{er} janvier 1903	1 ^{er} oct. 1914	1.900
Faguet	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} janv. 1915	1.900
Plancq	id.	1 ^{er} décembre 1899	1 ^{er} sept. 1915	1.900
Willay	id.	1 ^{er} mai 1902	1 ^{er} Nov. 1913	1.800
Devernay . .	id.	1 ^{er} janvier 1903	1 ^{er} fév. 1914	1.800
Warembourg.	id.	1 ^{er} novembre 1899	21 août 1913	1.800
Détée	Préposé spécial	1 ^{er} septembre 1891	1 ^{er} juil. 1913	1.800
Merlier	id.	1 ^{er} janvier 1897	1 ^{er} nov. 1913	1.800
Sobrie	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} avril 1914	1.800
Levrague . . .	id.	1 ^{er} janvier 1901	1 ^{er} mai 1914	1.800
Verdier	id.	id.	1 ^{er} juin 1914	1.800
Lanvin	id.	1 ^{er} mars 1883	1 ^{er} juil. 1911	1.800
Lemay	id.	1 ^{er} septembre 1888	id.	1.800
Villaume . . .	id.	1 ^{er} avril 1889	1 ^{er} janv. 1913	1.800
Reynaert . . .	id.	9 juin 1890	1 ^{er} juil. 1913	1.800
Nuttens	id.	1 ^{er} octobre 1896	1 ^{er} oct. 1915	1.800
Demory	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} juil. 1911	1.700
Delecueillerie.	id.	21 août 1897	id.	1.700
Sauvage, L. . .	id.	id.	id.	1.700
Dugardin . . .	id.	1 ^{er} novembre 1899	id.	1.700
Deflandre . . .	id.	10 septembre 1897	id.	1.700
Grière	id.	1 ^{er} octobre 1898	1 ^{er} avril 1912	1.700
Maréchal . . .	id.	18 janvier 1899	id.	1.700
Mabesoone . .	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} mai 1912	1.700
Navez, J. . . .	id.	id.	id.	1.700
Marquant . . .	id.	id.	id.	1.700
Pornot	Préposé	1 ^{er} novembre 1900	id.	1.700
Marescaux, V.	id.	2 novembre 1899	id.	1.700
David	id.	1 ^{er} février 1902	1 ^{er} mars 1913	1.700

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES	TRAITEMENTS
			de la dernière augmentation.	ACTUELS
MM.				
Denève.	Préposé	1 ^{er} février 1902	1 ^{er} mars 1913	1.700
Legrand, G.	id.	1 ^{er} septembre 1900	id.	1.700
Accart.	id.	1 ^{er} février 1902	id.	1.700
Guénez.	id.	1 ^{er} septembre 1900	id.	1.700
De Backer.	id.	1 ^{er} février 1902	1 ^{er} juil. 1913	1.700
Stricanne.	id.	1 ^{er} janvier 1901	id.	1.700
Vanhuffel.	id.	id.	id.	1.700
Verdier.	id.	id.	id.	1.700
Crétel.	id.	1 ^{er} mars 1901	id.	1.700
Dua.	id.	id.	id.	1.700
Berson.	id.	1 ^{er} novembre 1902	id.	1.700
Desmoutiez.	id.	1 ^{er} Août 1901	id.	1.700
Fayen.	id.	id.	id.	1.700
Tune.	id.	id.	id.	1.700
Heu.	id.	1 ^{er} janvier 1902	id.	1.700
Vermesse, H.	id.	id.	id.	1.700
Thiboult.	id.	1 ^{er} mars 1902	id.	1.700
Thellier.	id.	1 ^{er} mai 1902	id.	1.700
Vermeulen.	id.	id.	id.	1.700
Lefebvre, A.	id.	1 ^{er} juillet 1902	id.	1.700
Veys.	id.	1 ^{er} février 1903	id.	1.700
Mestdagh.	id.	1 ^{er} juillet 1902	id.	1.700
Espèce.	id.	1 ^{er} janvier 1903	1 ^{er} jan. 1914	1.700
Dumont.	id.	1 ^{er} juillet 1903	id.	1.700
Castel.	id.	1 ^{er} avril 1903	1 ^{er} avril 1904	1.700
Bleuzé.	id.	1 ^{er} mai 1903	1 ^{er} mai 1903	1.700
Devernay, E.	id.	1 ^{er} décembre 1902	1 ^{er} déc. 1914	1.700
Savels.	id.	1 ^{er} juillet 1903	1 ^{er} juil. 1914	1.700
Lécaillet.	id.	1 ^{er} septembre 1903	1 ^{er} sept. 1914	1.700
Noterman.	id.	id.	id.	1.700
Jennes.	id.	1 ^{er} janvier 1904	1 ^{er} janv. 1915	1.700
Carlier, A.	id.	1 ^{er} février 1904	1 ^{er} fév. 1915	1.700
Degobert.	id.	1 ^{er} avril 1904	1 ^{er} avr. 1915	1.700
Leboucq.	id.	id.	id.	1.700
Vandervaincq	id.	1 ^{er} mai 1904	1 ^{er} mai 1915	1.700

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Leroy, E. . . .	Préposé	1 ^{er} février 1904	1 ^{er} juin 1915	1.700
Mullier. . . .	id.	1 ^{er} juin 1904	id.	1.700
Deroch. . . .	id.	1 ^{er} octobre 1904	1 ^{er} oct. 1915	1.700
Casthelain . . .	id.	1 ^{er} janvier 1905	1 ^{er} juil. 1911	1.600
Levesque. . . .	id.	1 ^{er} octobre 1905	id.	1.600
Massot. . . .	id.	1 ^{er} janvier 1905	id.	1.600
Peltier. . . .	id.	id.	id.	1.600
François	id.	1 ^{er} mai 1905	1 ^{er} nov. 1911	1.600
Depretter. . . .	id.	1 ^{er} septembre 1905	1 ^{er} mars 1912	1.600
Provoost, A. . .	id.	1 ^{er} octobre 1905	1 ^{er} avril 1912	1.600
Félix	id.	id.	id.	1.600
Duriez, E. . . .	id.	1 ^{er} novembre 1905	1 ^{er} mai 1912	1.600
Declerck, C. . .	id.	id.	id.	1.600
Carlier, R. . . .	id.	1 ^{er} décembre 1905	1 ^{er} juin 1912	1.600
Fiérens. . . .	id.	1 ^{er} janvier 1906	1 ^{er} juil. 1912	1.600
Glissoux. . . .	id.	id.	id.	1.600
Desreux	id.	1 ^{er} février 1906	1 ^{er} août 1912	1.600
Liets. . . .	id.	1 ^{er} avril 1906	1 ^{er} oct. 1912	1.600
Grave	id.	1 ^{er} juillet 1906	1 ^{er} janv. 1913	1.600
Foutry. . . .	id.	1 ^{er} août 1906	1 ^{er} fév. 1913	1.600
Gouy	id.	1 ^{er} septembre 1906	1 ^{er} mars 1913	1.600
Divay	id.	1 ^{er} janvier 1907	1 ^{er} juil 1913	1.600
Richez. . . .	id.	id.	id.	1.600
Haquette. . . .	id.	1 ^{er} février 1907	id.	1.600
Havret. . . .	id.	1 ^{er} avril 1907	id.	1.600
Liénard	id.	1 ^{er} mai 1907	id.	1.600
Bunnens. . . .	id.	1 ^{er} septembre 1907	id.	1.600
Allard, Georg.	id.	1 ^{er} mai 1908	id.	1.600
Duwer. . . .	id.	1 ^{er} novembre 1907	id.	1.600
Rigaut. . . .	id.	id.	id.	1.600
Légrand, C. . .	id.	1 ^{er} janvier 1908	id.	1.600
Ochin	id.	id.	id.	1.600
Carré	id.	1 ^{er} février 1908	id.	1.600
Guilbert	id.	15 mars 1908	id.	1.600
Warquier. . . .	id.	1 ^{er} avril 1908	id.	1.600

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Lammens, L.	Préposé	1 ^{er} juillet 1908	1 ^{er} juil. 1913	1.600
Mansuet . . .	id.	id.	id.	1.600
Buisset. . . .	id.	1 ^{er} novembre 1908	1 ^{er} nov. 1913	1.600
Allard, Gust ^e .	id.	1 ^{er} juin 1909	1 ^{er} déc. 1913	1.600
Hayaume. . .	id.	1 ^{er} janvier 1909	1 ^{er} juin 1914	1.600
Lecomte . . .	id.	id.	1 ^{er} jan. 1914	1.600
Dhorne. . . .	id.	16 mars 1909	1 ^{er} avril 1914	1.600
Dumortier . .	id.	id.	id.	1.600
Lepers	id.	id.	id.	1.600
Bie.	id.	1 ^{er} juin 1909	1 ^{er} juin 1914	1.600
Catillon . . .	id.	1 ^{er} juillet 1909	1 ^{er} juil. 1914	1.600
Farvacques. .	id.	id.	id.	1.600
Tiédrez. . . .	id.	1 ^{er} octobre 1909	1 ^{er} oct. 1914	1.600
Brasselet. . .	id.	1 ^{er} novembre 1909	1 ^{er} nov. 1914	1.600
Provoost, H. .	id.	id.	id.	1.600
Vangheluwe .	id.	1 ^{er} janvier 1910	1 ^{er} janv. 1915	1.600
Laviéville . .	id.	id.	id.	1.600
Derlyn. . . .	id.	id.	id.	1.600
Demaille. . .	id.	1 ^{er} février 1910	1 ^{er} fév. 1915	1.600
Briot.	id.	1 ^{er} avril 1910	1 ^{er} avril 1915	1.600
Coussement. .	id.	id.	id.	1.600
Serrure, C. . .	id.	1 ^{er} mai 1910	1 ^{er} mai 1915	1.600
Courageux . .	id.	1 ^{er} juillet 1910	1 ^{er} juil. 1915	1.600
Dhondt. . . .	id.	1 ^{er} novembre 1909	1 ^{er} sept. 1915	1.600
Van Assche . .	id.	1 ^{er} septembre 1910	id.	1.600
Copin	id.	1 ^{er} octobre 1910	1 ^{er} oct. 1915	1.600
Stubbe. . . .	id.	1 ^{er} décembre 1910	1 ^{er} déc. 1915	1.600
Rogier.	id.	1 ^{er} juillet 1911	1 ^{er} juil. 1913	1.500
Martinache. .	id.	1 ^{er} mai 1911	id.	1.500
Dubo	id.	15 mai 1911	id.	1.500
Devallez . . .	id.	1 ^{er} juin 1911	id.	1.500
Parent.	id.	1 ^{er} octobre 1911	1 ^{er} oct. 1913	1.500
Bernard	id.	id.	id.	1.500
Derwel.	id.	1 ^{er} novembre 1911	1 ^{er} nov. 1913	1.500

NOMS	EMPLOIS	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Bressinck . .	Préposé	1 ^{er} janvier 1912	1 ^{er} janv. 1914	1.500
Avez.	id.	1 ^{er} août 1912	1 ^{er} août 1914	1.500
Maillard . . .	id.	id.	id.	1.500
Camu	id.	1 ^{er} novembre 1912	1 ^{er} nov. 1914	1.500
Dubois.	td.	1 ^{er} janvier 1913	1 ^{er} janv. 1915	1.500
Bigonet	id.	id.	1 ^{er} fév. 1915	1.500
Saudemont. . .	id.	id.	id.	1.500
Blaise	id.	id.	id.	1.500
Rogean	id.	1 ^{er} mars 1913	1 ^{er} mars 1915	1.500
Spetebroot . .	id.	1 ^{er} avril 1913	1 ^{er} avril 1915	1.500
Demessine. . .	id.	id.	id.	1.500
Vasseur	id.	id.	id.	1.500
Dupont, L. . . .	id.	1 ^{er} mai 1913	1 ^{er} mai 1915	1.500
Mormentyn . . .	id.	1 ^{er} juin 1913	1 ^{er} juin 1915	1.500
Dupont, J. . . .	id.	1 ^{er} octobre 1913	1 ^{er} oct. 1915	1.500
Bulart	id.	1 ^{er} janvier 1914	1 ^{er} juil. 1914	1.425
Confrère	id.	id.	id.	1.425
Lamoot	id.	id.	id.	1.425
Montaigne . . .	id.	1 ^{er} avril 1914	1 ^{er} avril 1914	1.350
Caron	id.	1 ^{er} juin 1914	1 ^{er} juin 1914	1.350
Fauve	id.	1 ^{er} août 1914	1 ^{er} Août 1914	1.350
Fourcroy. . . .	id.	31 mars 1915	1 ^{er} juil. 1915	1.350

POLICE MUNICIPALE

Commissaires de police.

MM.					
Videt.	Comm ^{re} de police	1 ^{re} classe	6 février 1891	25 oct. 1909	4.800
Triolet.	id.	id.	16 août 1894	15 janv. 1913	4.800
Sevé.	id.	id.	13 juin 1889	6 sept. 1911	4.800
Vignal.	id.	id.	23 juillet 1889	11 juin 1912	4.800
Polet.	id.	id.	16 janvier 1895	1 ^{er} déc. 1912	4.800

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Lamour . . .	Comm ^{re} de police	1 ^{re} classe	5 avril 1892	1 ^{er} janv. 1911	4.800
Broux	id.	id.	10 août 1896	4 juin 1912	4.800
Mugnier . . .	id.	id.	27 août 1897	31 déc. 1893	4.800
Molinier . . .	id.	id.	20 sept. 1896	25 fév. 1914	4.800
Mossion . . .	id.	id.	23 janv. 1894	1 ^{er} avril 1914	4.800
Boinet	id.	id.	12 janv. 1894	1 ^{er} juil. 1914	4.800

Bureau Central. — Employés.

MM.					
Vincent . . .	Chef de bureau		1 ^{er} novembre 1895	1 ^{er} janv. 1913	3.500
Méhay	Secrétaire	1 ^{re} classe	28 mars 1894	1 ^{er} janv. 1914	2.200
Caude	id.	2 ^e classe	1 ^{er} mars 1908	id.	2.100
Vanhoutteghem	Employé		12 juin 1893.	id.	1.800
Coupez	id.		1 ^{er} juillet 1899	id.	1.800

Secrétaires de police.

MM.					
Bernard . . .	Secrét. de police	Hors classe	3 décembre 1890	1 ^{er} janv. 1914	2.300
Druart	id.	id.	12 avril 1892	id.	2.300
Thoillier . . .	id.	id.	4 août 1893	id.	2.300
Debuchy . . .	id.	1 ^{re} classe	15 octobre 1891	id.	2.200
Colin	id.	id.	28 octobre 1894	id.	2.200
Mordacq . . .	id.	id.	3 juin 1899	id.	2.200
Ponchaux . . .	id.	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1898	id.	2.200
Dubar	id.	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1903	id.	2.100
Toussaert . . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1904	id.	2.100
Delcamp . . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1906	id.	2.100
Lacquement . .	id.	id.	1 ^{er} octobre 1909	1 ^{er} mars 1914	2.100

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Service de la Sûreté.</i>					
MM.					
Lamérand . . .	Inspecteur		29 septembre 1887	1 ^{er} juil. 1904	2.750
Waxin.	Sous-Inspecteur		4 février 1891	id.	2.400
Grave	Brigadier	1 ^{re} classe	18 février 1889	id.	2.125
Waquez.	id.	2 ^e classe	5 décembre 1894	id.	2.075
Carlier	Sous-brigadier	1 ^{re} classe	1 ^{er} mai 1886	id.	2.025
Deffrennes . . .	id.	id.	7 août 1893	id.	2.025
Delemarle . . .	id.	2 ^a classe	27 juin 1888	id.	2.000
Declercq.	id.	id.	12 juillet 1895	id.	2.000
Demarcq.	id.	id.	4 mars 1897	id.	2.000
Pruvost	Agent	Hors classe	9 décembre 1890	1 ^{er} janv. 1914	1.875
Baron	id.	id.	24 octobre 1894	id.	1.875
Lantoine.	id.	id.	13 avril 1891	id.	1.875
Clément	id.	id.	4 mars 1897	1 ^{er} oct. 1914	1.875
Sapin	id.	id.	27 mai 1896	1 ^{er} juil. 1914	1.875
Blas	id.	1 ^{re} classe	29 décembre 1894	id.	1.825
Dethandt.	id.	id.	24 mars 1895	id.	1.825
Paris.	id.	id.	5 mars 1897	id.	1.825
Barus	id.	id.	15 mars 1897	id.	1.825
Huin.	id.	id.	1 ^{er} mai 1898	id.	1.825
Vandekerkove	id.	id.	1 ^{er} juin 1896	id.	1.825
Mathon	id.	id.	8 août 1900	id.	1.825
Vivant.	id.	id.	15 juin 1898	id.	1.825
Taisne.	id.	id.	1 ^{er} novembre 1899	1 ^{er} juil. 1914	1.825
Boucly	id.	id.	1 ^{er} janvier 1901	id.	1.825
Bécar	id.	2 ^e classe	1 ^{er} mai 1900	1 ^{er} janv. 1914	1.725
Flinois.	id.	id.	8 août 1901	1 ^{er} janv. 1914	1.725
Marle	id.	id.	10 janvier 1902	id.	1.725
Walter.	id.	id.	1 ^{er} avril 1900	id.	1.725
Lenvin.	id.	id.	10 janvier 1902	id.	1.725
Douchet	id.	id.	1 ^{er} janvier 1898	id.	1.725
Delebecque. . .	id.	id.	1 ^{er} juin 1905	id.	1.725
Sion	id.	id.	25 décembre 1904	id.	1.725
Marc.	id.	id.	24 janvier 1908	id.	1.725

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Stéquelbout .	Agent	2 ^e classe	25 décembre 1904	1 ^{er} janv. 1914	1.725
Vauban . . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1906	id.	1.725
Werquin, Jul.	id.	3 ^e classe	id.	id.	1.650
Despretz . . .	id.	id.	1 ^{er} octobre 1906	id.	1.650
Baudet	id.	id.	15 juin 1907	id.	1.650
Lemoine	id.	id.	12 février 1904	id.	1.650
Dehaut	id.	id.	1 ^{er} mai 1905	id.	1.650
Fauverque . . .	id.	id.	1 ^{er} novembre 1906	id.	1.650
Léwillon	id.	id.	9 juillet 1905	id.	1.650
Legrand	id.	id.	4 janvier 1909	id.	1.650
Leroy	id.	id.	1 ^{er} mai 1909	id.	1.650
Birembaut . . .	id.	id.	1 ^{er} mars 1910	1 ^{er} févr. 1914	1.650
Thieffry	id.	id.	1 ^{er} décembre 1910	1 ^{er} juil. 1914	1.650

Sergents de ville.

MM.					
Vandeportaël.	Inspecteur		31 août 1887	1 ^{er} juil. 1914	2.750
Mareels	Sous-inspecteur	1 ^{re} classe	25 juin 1888	id.	2.325
Decorne	id.	2 ^e classe	1 ^{er} juin 1886	id.	2.250
Lesage	Brigadier	1 ^{re} classe	1 ^{er} novembre 1893	id.	2.075
Montaigne . . .	id.	id.	17 juillet 1890	id.	2.075
Basquin	id.	id.	12 octobre 1891	id.	2.075
Neuféglise . . .	id.	2 ^e classe	20 octobre 1893	id.	2.025
Bourdon	id.	id.	2 octobre 1895	id.	2.025
Lefils	id.	id.	2 octobre 1892	1 ^{er} sept. 1914	2.025
Buzin	Sous-brigadier	1 ^{re} classe	2 juin 1894	1 ^{er} juil. 1914	1.925
Soileux	Brigadier	2 ^e classe	18 juin 1893	id.	2.025
Lesaffre, J.-B.	Sous-Brigadier	1 ^{re} classe	4 août 1893	id.	1.925
Dhaene	Brigadier	2 ^e classe	14 avril 1892	id.	2.025
Polvéche	Sous-brigadier	id.	12 mai 1891	id.	1.875
Vanneufville . .	Brigadier	id.	18 janvier 1895	id.	2.025
Lamérant	Agent	Hors classe	11 novembre 1886	1 ^{er} janv. 1914	1.750
Obrien	id.	id.	17 février 1889	id.	1.750

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Wyon, Aug. . .	Sous-brigadier	1 ^{re} classe	8 novembre 1889	1 ^{er} juil. 1914	1.925
Farineau. . .	Agent	Hors classe	1 ^{er} septembre 1886	1 ^{er} janv. 1914	1.750
Trécat	id.	id.	12 novembre 1889	id.	1.750
Leprêtre, Désiré.	id.	id.	1 ^{er} février 1891	id.	1.750
Fiévet, V ^{er} . .	id.	id.	22 juillet 1890	id.	1.750
Gallet, Jules .	id.	id.	9 novembre 1889	id.	1.750
Blaise, Ch. . .	id.	id.	19 mars 1892	id.	1.750
Decoster . . .	id.	id.	26 octobre 1888	id.	1.750
Gournay . . .	id.	1 ^{re} classe	12 avril 1892	id.	1.700
Brohet	id.	Hors classe	14 avril 1891	id.	1.750
Jombart . . .	Sous-brigadier	1 ^{re} classe	15 février 1894	1 ^{er} juil. 1914	1.925
Couvez. . . .	id.	2 ^e classe	7 octobre 1892	id.	1.875
Cochez	id.	id.	1 ^{er} juin 1893	id.	1.875
Denneulin . .	id.	id.	13 janvier 1894	id.	1.875
Brabant . . .	Agent	Hors classe	25 septembre 1894	1 ^{er} janv. 1914	1.750
Dirickx . . .	Sous-brigadier	2 ^e classe	20 mai 1895	1 ^{er} juill. 1914	1.875
Méresse . . .	Agent	1 ^{re} classe	1 ^{er} décembre 1894	1 ^{er} janv. 1914	1.700
Roupin	id.	Hors classe	1 ^{er} février 1896	id.	1.750
Lecomte . . .	Sous-brigadier	1 ^{re} classe	27 février 1896	1 ^{er} juil. 1914	1.925
Darras	Agent	Hors classe	12 septembre 1893	1 ^{er} janv. 1914	1.700
Lepère	id.	1 ^{re} classe	3 mars 1896	id.	1.700
Boulenger . .	id.	id.	23 mars 1896	id.	1.700
Vitoux	id.	id.	14 octobre 1895	id.	1.700
Abraham . . .	Sous-brigadier	2 ^e classe	9 mars 1896	1 ^{er} juil. 1914	1.875
Barré	id.	id.	1 ^{er} mai 1898	1 ^{er} sept. 1914	1.875
Mullier, F. . .	Agent	1 ^{re} classe	9 avril 1897	1 ^{er} janv. 1914	1.700
Oppermann . .	id.	id.	13 avril 1897	id.	1.700
Achte	id.	id.	4 février 1896	id.	1.700
Ruckebusch, J.	Sous-brigadier	2 ^e classe	4 mai 1897	1 ^{er} sept. 1914	1.875
Brunelle . . .	id.	id.	11 novembre 1895	1 ^{er} juil. 1914	1.875
Minet, Edm. .	id.	id.	4 février 1895	id.	1.875
Margerin . . .	Agent	1 ^{re} classe	1 ^{er} décembre 1896	1 ^{er} janv. 1914	1.700
Ingelaere . . .	Sous-brigadier	2 ^e classe	4 mai 1897	1 ^{er} juil. 1914	1.875
Leleu	Agent	1 ^{re} classe	10 septembre 1899	1 ^{er} janv. 1914	1.700
Delannoy . . .	id.	id.	10 mai 1899	id.	1.700

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Carlier	Agent	1 ^{re} classe	9 avril 1897	1 ^{er} janv. 1914	1.700
Wuart	id.	id.	15 janvier 1895	id.	1.700
Pecqueur. . .	id.	id.	23 mars 1900	id.	1.700
Dehondt . . .	id.	id.	21 juin 1900	id.	1.700
Blas	id.	id.	12 janvier 1901	id.	1.700
Faucomprez .	id.	id.	8 août 1901	id.	1.700
Legrand, F. .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.700
Dumont, Alph.	id.	id.	18 juin 1900	id.	1.700
Forrières. . .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.700
Ducourant . .	id.	id.	23 mars 1896	id.	1.700
Leceuvre, Arth.	id.	id.	1 ^{er} février 1902	id.	1.700
Delourme . .	id.	id.	1 ^{er} juillet 1902	id.	1.700
Delesalle. . .	Sous-Brigadier	2 ^e classe	1 ^{er} août 1902	1 ^{er} sept 1914	1.875
Thelliez . . .	Agent	1 ^{re} classe	20 janvier 1902	1 ^{er} janv 1914	1.700
Boucherie . .	id.	id.	12 octobre 1902	id.	1.700
Covin	id.	id.	1 ^{er} février 1901	id.	1.700
Ducroquetz. .	id.	id.	1 ^{er} avril 1903	id.	1.700
Desmet	id.	id.	17 juillet 1903	id.	1.700
Demarcq. . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Philippo . . .	id.	id.	16 février 1904	id.	1.700
Dequand. . .	id.	2 ^e classe	1 ^{er} novembre 1904	id.	1.650
Condrieux . .	id.	1 ^{re} classe	25 décembre 1904	1 ^{er} juil. 1914	1.700
Brasselet. . .	id.	2 ^e classe	26 décembre 1904	1 ^{er} janv. 1914	1.650
Deprez, François.	id.	1 ^{re} classe	id.	id.	1.700
Vermersch . .	id.	id.	1 ^{er} août 1894	id.	1.700
Leurs	id.	id.	1 ^{er} mai 1905	id.	1.700
Leguay	id.	id.	id.	1 ^{er} juil. 1914	1.700
Tordoir	id.	2 ^e classe	1 ^{er} mai 1905	1 ^{er} janv. 1914	1.650
Capelle. . . .	id.	id.	1 ^{er} juillet 1905	id.	1.650
Dancoisne . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Dierkens. . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1906	id.	1.650
Decoq. . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Dervyn	id.	id.	id.	id.	1.650
Largillière . .	id.	id.	1 ^{er} avril 1903	id.	1.700

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Lievain . . .	Agent	2 ^e classe	1 ^{er} mars 1906	1 ^{er} janv. 1914	1.650
Loriau	id.	id.	id.	id.	1.650
Delescluse . .	id.	id.	1 ^{er} décembre 1906	id.	1.650
Sorreau	id.	id.	id.	id.	1.650
Jonquiert . . .	id.	id.	29 avril 1907	id.	1.650
Simon	id.	id.	15 mai 1907	id.	1.650
Devrièse . . .	id.	id.	1 ^{er} octobre 1906	id.	1.650
Baert	id.	id.	21 février 1907	id.	1.650
Deledicq . . .	id.	id.	7 mai 1907	id.	1.650
Broutin	id.	id.	21 mai 1907	id.	1.650
Orbie	id.	id.	28 mai 1907	id.	1.650
Fournier, Eugène	id.	id.	15 juin 1907	id.	1.650
Hersin	id.	id.	24 août 1907	id.	1.650
Vanbleus . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Latinie	id.	id.	id.	id.	1.650
Belhomme . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Dumon, Victor .	id.	id.	1 ^{er} octobre 1907	id.	1.650
Dehaut, Nicolas .	id.	id.	id.	id.	1.650
Baclet	id.	id.	10 octobre 1907	id.	1.650
Gilquin	id.	id.	25 février 1908	id.	1.650
Bomart	id.	id.	15 mars 1908	id.	1.650
Déprez, Louis	id.	id.	7 mai 1908	id.	1.650
Devos	id.	id.	3 août 1908	id.	1.650
Desmulliez . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Lemaire, Maurice	id.	id.	1 ^{er} décembre 1908	id.	1.650
Vernack	id.	id.	1 ^{er} janvier 1909	id.	1.650
Wattez	id.	id.	id.	id.	1.650
Fourmentraux	id.	id.	id.	1 ^{er} juil. 1914	1.650
Hennebelle . . .	id.	3 ^e classe	7 mai 1908	1 ^{er} janv. 1914	1.600
Egot, Henri . . .	id.	2 ^e classe	id.	id.	1.650
Mullier, Henri	id.	3 ^e classe	1 ^{er} mars 1909	id.	1.600
Leprêtre, Rémi	id.	id.	id.	id.	1.600
Descamps, F ^s .	id.	2 ^e classe	id.	1 ^{er} juil. 1914	1.650
Bonnet, Clément .	id.	3 ^e classe	id.	1 ^{er} janv. 1914	1.600
Dubois, Émile	id.	id.	1 ^{er} mai 1909	id.	1.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Pattin	Agent	2 ^e classe	8 mai 1909	1 ^{er} juil.1914	1.650
Minet, Julien.	id.	id.	10 mai 1909	id.	1.650
Knecht. . . .	id.	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1909	1 ^{er} janv.1914	1.600
Verhulle . .	id.	id.	1 ^{er} octobre 1909	id.	1.600
Dubrunfaut. .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lecœuvre, Gu. ^{l^e} .	id.	id.	id.	id.	1.600
Dhondt. . . .	id.	id.	1 ^{er} mars 1910	id.	1.600
Descamps, Léon	id.	id.	1 ^{er} avril 1910	id.	1.600
Couteau . . .	id.	id.	11 juillet 1910	id.	1.600
Dubois	id.	id.	id.	id.	1.600
Hochard . . .	id.	id.	1 ^{er} septembre 1910	id.	1.600
De Gents. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Formarier . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Camerlynck	id.	id.	1 ^{er} octobre 1910	id.	1.600
Lesaffre, Louis	id.	id.	1 ^{er} décembre 1910	id.	1.600
Goudez	id.	id.	1 ^{er} janvier 1911	1 ^{er} mars1914	1.600
Remy	id.	id.	id.	1 ^{er} janv.1914	1.600
Bouchez, Ed..	id.	id.	id.	id.	1.600
Gakière	id.	id.	id.	id.	1.600
Lemoine, Adolphe	id.	id.	1 ^{er} février 1911	id.	1.600
Agneray. . . .	id.	id.	16 février 1911	id.	1.600
Dubar	id.	id.	16 avril 1911	id.	1.600
Bouchez, Jules	id.	id.	1 ^{er} mai 1911	id.	1.600
Poulain, Oct ^e .	id.	id.	1 ^{er} décembre 1911	1 ^{er} juil.1914	1.600
Lengrand, F.	id.	id.	id.	1 ^{er} mars1914	1.600
Potez, Adolp ^e .	id.	id.	id.	1 ^{er} juil.1914	1.600
Chatelain, Ed.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1912	id.	1.600
Lefebvre, A. .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lobry, Oscar.	id.	id.	id.	id.	1.600
Deltombe, L. .	id.	id.	1 ^{er} février 1912	id.	1.600
Boivin, Luc. .	id.	id.	1 ^{er} septembre 1911	1 ^{er} mars1914	1.600
Braconnier, C.	id.	4 ^e classe	id.	1 ^{er} janv.1914	1.550
Egot, Camille.	id.	3 ^e classe	1 ^{er} octobre 1911	1 ^{er} mars1914	1.600
L'Hôte, Aug. .	id.	id.	1 ^{er} septembre 1911	id.	1.600
Davoine, Zép.	id.	id.	1 ^{er} mars 1912	1 ^{er} juill.1914	1.600

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Didelot, Louis	Agent	3 ^e classe	1 ^{er} mars 1912	1 ^{er} juil.1914	1.600
Langlet, G. .	id.	4 ^e classe	16 mars 1912	1 ^{er} janv.1914	1 550
Van Hamme	id.	id.	1 ^{er} avril 1912	id.	1.550
Lemaire, Paul	id.	id.	21 avril 1912	id.	1.550
Delecourt, L. .	id.	id.	Réintég. 1 ^{er} juin 1912	id.	1.550
Lucas, Henri.	id.	id.	1 ^{er} juin 1912	id.	1.550
Carbonneau, F	id.	id.	16 juin 1912	id.	1.550
Hourriez, G. .	id.	id.	1 ^{er} août 1912	id.	1.550
Ponthieu, C. .	id.	id.	id.	id.	1.550
Gottrand, Jules	id.	id.	id.	id.	1.550
Masclat, Ern.	id.	id.	1 ^{er} septembre 1912	id.	1.550
Blauwart, Ed.	id.	id.	id.	id.	1.550
Hugot, Franç.	id.	id.	id.	id.	1.550
Duvilliers, Léon	id.	id.	1 ^{er} octobre 1912	id.	1.550
Héron, Clovis.	id.	id.	id.	id.	1.500
Descamps, Louis	id.	id.	id.	id.	1.550
Gardin, Ferdinand.	id.	id.	id.	id.	1.550
Navez, Désiré	id.	id.	id.	id.	1.550
Berthe, Henri.	id.	id.	id.	id.	1.550
Déruelle, Vital	id.	id.	id.	id.	1.550
Duez, Oscar .	id.	id.	16 octobre 1912	id.	1 550
Mareels, Alfred .	id.	id.	id.	id.	1.550
Picques, Frédéric	id.	id.	id.	1 ^{er} mars 1914	1.550
Capelier, Louis	id.	id.	id.	id.	1 550
Baudrin . . .	id.	3 ^e classe	10 octobre 1907	1 ^{er} juil.1914	1.600
Durez	id.	4 ^e classe	1 ^{er} décembre 1912	1 ^{er} mars 1914	1.550
Desmons. . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1913	id.	1.550
Mouray . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Chavatte. . .	id.	Stagiaire	1 ^{er} février 1913	1 ^{er} janv.1914	1.400
Corman . . .	id.	4 ^e classe	id.	1 ^{er} juil.1914	1.550
Lacoste . . .	id.	id.	1 ^{er} avril 1913	id.	1 550
Desbiens. . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Duquesne . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Décaussin . .	id.	id.	1 ^{er} juillet 1913	id.	1.550
Mestag. . . .	id.	id.	1 ^{er} octobre 1913	id.	1 550

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Hocquet . .	Agent	4 ^e classe	1 ^{er} novembre 1913	1 ^{er} juil. 1914	1.550
Philippe . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Coussemacker	id.	id.	10 novembre 1913	id.	1.550
Dumont, Eug.	id.	id.	1 ^{er} décembre 1913	id.	1.550
Tuilliez . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Carlier, Emir.	id.	Stagiaire ^e	id.	id.	1.400
Santer	id.	id.	id.	id.	1.400
Bourlet. . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Dubois, Arth.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1914	id.	1.400
Lefort	id.	id.	1 ^{er} février 1914	id.	1.400
Dolphens. . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Hidoux. . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Vandenbroucke	id.	id.	id.	id.	1.400
Vuylstèke . .	id.	id.	16 février 1914	id.	1.400
Carpentier . .	id.	id.	id.	id.	1.400
WatreLOT, Aug.	id.	id.	1 ^{er} mars 1914	id.	1.400
Brunel	id.	id.	id.	id.	1.400
Ledoux. . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Menet	id.	id.	id.	id.	1.400
Cochelard. . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Rohart. . . .	id.	id.	16 mars 1914	id.	1.400
Vandrepote. .	id.	id.	id.	id.	1.400
Delaroque . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Cholle	id.	id.	1 ^{er} avril 1914	id.	1.400
Lesaffre, Maurice	id.	id.	16 avril 1914	id.	1.400
Ceugnart. . .	id.	id.	1 ^{er} mai 1914	id.	1.400
Décottignies .	id.	id.	id.	id.	1.400
Bonnet, Fr. . .	id.	id.	1 ^{er} juin 1914	id.	1.400
Wanin. . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Brice.	id.	id.	id.	id.	1.400
Coisne	id.	id.	1 ^{er} juillet 1914	id.	1.400
Fourmentraux	id.	id.	id.	id.	1.400
WatreLOT, Vict.	id.	id.	id.	id.	1.400
Bradefer . . .	id.	id.	id.	id.	1.400

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
GARDES DE JARDINS					
MM.					
Pruvost	Brigadier	»	1 ^{er} août 1894	1914	1.500
Ruelle	Garde du bois	»	id.	1914	1.400
Parent	id.	»	id.	1914	1.400
Mazy	id.	»	id.	1914	1.400
Obry	id.	»	1 ^{er} avril 1909	1914	1.400
Hugot	Garde jardins	»	1 ^{er} janvier 1900	1914	1.325
Duvinage (*).	id.	»	1 ^{er} juin 1905	1914	1.325
Dupuille (*).	id.	»	19 octobre 1905	1914	1.325
Poulet (*).	id.	»	24 septembre 1906	1914	1.325
Sézille (*).	id.	»	1 ^{er} novembre 1908	1914	1.325
Blanquart . .	id.	»	1 ^{er} mai 1909	1914	1.325
Rousselle (*).	id.	»	id.	1914	1.325
Rouzé, Jul ^s .(*)	id.	»	1 ^{er} janvier 1912	1914	1.325
Dilly, Louis .	id.	»	16 octobre 1912	1914	1.325
Canonne (*).	id.	»	15 février 1913	1914	1.325
PRISON MUNICIPALE					
M.					
Marc.	Concierge	3 ^e classe	16 avril 1883 (Interruption)	»	1.400
CIMETIÈRES					
<i>Services généraux.</i>					
MM.					
Billet	Sous-chef de bureau	3 ^a classe	1 ^{er} août 1882	1913	2.800
Tisserand . . .	Employé	2 ^e classe	10 août 1899	1914	1.900

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Cimetière de l'Est.</i>					
MM.					
Gaillard . . .	Directeur	Classe except.	1 ^{er} novembre 1882	1912	2.600
Constant, P. .	Employé	2 ^e classe	1 ^{er} mai 1894	1914	1.900
Faillon. . . .	Surveillant	Classe except.	1 ^{er} avril 1891	1913	1.400
Ballenghien. .	id.	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1900	1909	1.350
Nieuport. . .	id.	id.	1 ^{er} avril 1901	1902	1.350
Duhamel (*). .	id.	id.	1 ^{er} mai 1909	1912	1.350
<i>Cimetière du Sud.</i>					
MM.					
Soudoyez. . .	Directeur	Classe except.	1 ^{er} juin 1894	1912	2.600
Lemesle (*). .	Surveillant	1 ^{re} classe	1 ^{er} novembre 1899	1901	1.350
Leclercq, A. (*)	id.	id.	8 juin 1898	1901	1.350
Demessine, H.	id.	id.	1 ^{er} janvier 1908		1.350
PESAGE & MESURAGE PUBLICS					
<i>Poids public.</i>					
MM.					
Corbu	Chef Peseur	3 ^e classe	1 ^{er} avril 1893	1913	2.000
Nys	Peseur	2 ^e classe	1 ^{er} juillet 1904	1914	1.700
<i>Vente à la criée.</i>					
M.					
Lecoche	Peseur	4 ^e classe	10 décembre 1911	1914	1.500
<i>Bascules publiques.</i>					
MM.					
Constant. . . .	Préposé	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1897	1912	1.500
Dujardin (*). .	id.	4 ^e classe	20 janvier 1902	1912	1.300

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ENTREPOTS DES SUCRES ET DES DOUANES					
MM.					
Dilly	Directeur	Classe except.	1 ^{er} juillet 1887	1912	3.100
Duburcq. . .	Magasinier	1 ^{re} classe	1 ^{er} septembre 1908	1913	1.500
Sac-Epé (*). .	Concierge	id.	1 ^{er} janvier 1906	1909	650
Levachet (*).	Receveur des Contrib. Indir.	Indemnité	1 ^{er} mars 1898	1909	1.000
ÉCONOMAT					
MM.					
Marlin (*) . .	Économe chef	3 ^e classe	15 novembre 1896	1914	3.750
Descarpentries F. . .	Expéditionnaire	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1910	1914	2.200
Florquin (*).	Garçon de bureau	Classe except.	3 novembre 1891	1911	1.700
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL					
MM.					
Vanhagendoren Dr ^e (*)	Téléphoniste chef	1 ^{re} classe	1 ^{er} octobre 1897	1913	2.400
Dourdin (*). .	Téléphoniste	1 ^{re} classe	27 mai 1887	1914	1.800
Desrumaux . .	id.	id.	1 ^{er} avril 1907	1914	1.800
Lemay. . . .	id.	id.	1 ^{er} mai 1911	1914	1.800
Ronse (*). . .	id.	5 ^e classe	3 septembre 1913	1914	1.400
(*) N'est pas encore titularisé.					

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
------	--------	---------	--	--	------------------------

**ENTRETIEN DES HORLOGES PUBLIQUES & DES PENDULES PLACÉES
DANS DIVERS ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX**

MM.					
Duthoit (*) . . .	Horloger	1 ^{re} classe	1 ^{er} mai 1901	1905	1.900
Guyot (*) . . .	id.	2 ^e classe	id.	1913	1.800

PROMENADES & JARDINS

Direction générale

MM.					
Bédène.	Jardinier en chef	H. classe	1 ^{er} novembre 1898	1912	4.500
Picard	Surveill. général	5 ^e classe	1 ^{er} mars 1906	1912	2.400

Jardin d'Arboriculture et Palais Rameau

M.					
Saint-Léger (*)	Surveillant Chef de culture	5 ^e classe	15 octobre 1912	1912	1.800

Jardin Botanique

M.					
Luce.	Surveillant Chef de culture	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1899	1912	2.400

CHÈVRES DU JARDIN VAUBAN

M ^{me}					
Docq (*)	Gardiennne		23 mars 1889	1897	1.000

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX					
MM.					
Decarpentry ⁽¹⁾	Inspecteur	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1897	1913	3.800
Chevalier . . .	Électricien	6 ^e classe	1 ^{er} novembre 1893	1913	1.800
Cappellier . . .	Surveillant	1 ^{re} classe	1 ^{er} novembre 1908	1908	2.400
PROPRETÉ PUBLIQUE					
MM.					
Halluin . . .	Inspecteur	4 ^e classe	1 ^{er} avril 1885	1913	2.300
Dubus . . .	Surveillant	5 ^e classe	1 ^{er} juillet 1911	1912	1.600
Wacquiez . . .	id.	id.	id.	1912	1.600
Rafy	id.	4 ^e classe	1 ^{er} avril 1909	1912	1.700
EAUX					
I. — EXPLOITATION					
MM.					
Loquet	Ingénieur	Hors classe	1 ^{er} juin 1906	1914	4.750
Adam	Surveillant	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1904	1912	1.900
Formesyn . . .	Commis princip.	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1899	1914	2.400
Duval	Employé	3 ^e classe	15 février 1908	1912	1.800
Crespel (*) . . .	id.	4 ^e classe	1 ^{er} décembre 1907	1912	1.700
Descouvemont, J.-B. (*)	Fontainier chef	1 ^{re} classe	1 ^{er} mars 1872	1913	2.500
Defaut	Fontainier	3 ^e classe	1 ^{er} mars 1898	1914	2.000
Bergue	id.	id.	id.	1914	2.000
Goudin, E. (*) . .	id.	id.	1 ^{er} décembre 1900	1914	2.000
Devestel	id.	id.	1 ^{er} juin 1909	1914	2.000
Caigniart	id.	5 ^e classe	1 ^{er} août 1911	1914	1.800
Stichelbaut . . .	id.	7 ^e classe	1 ^{er} mars 1913	1913	1.600
Rabat (*)	id.	id.	28 juillet 1913	1913	1.600
Bart	Contrôleur	3 ^e classe	1 ^{er} octobre 1896	1914	2.000
Gilbert (*)	id.	4 ^e classe	20 avril 1898	1912	1.900
Miquel	id.	4 ^e classe	1 ^{er} avril 1908	1914	1.900
Chevalier	id.	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1909	1914	1.800
Laporte	id.	5 ^e classe	id.	1911	1.800
Denis	id.	6 ^e classe	10 juillet 1911	1912	1.700
Louvieux	id.	id.	20 juillet 1911	1912	1.700

(1) Dont 300 francs pour vérification du pouvoir éclairant.

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
II. — EMMERIN					
MM.					
Bavye	Chef mécanicien	Classe except.	7 septembre 1896	1912	3.500
Carette (*) . .	Concierge	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1902	1914	1.500
Liénart (*) . .	Chauffeur	id.	3 octobre 1886	1914	1.800
Hugeux, J. (*)	id.	id.	1 ^{er} avril 1892	1914	1.800
Gravelin (*) .	id.	id.	1 ^{er} février 1907	1913	1.800
Rassel (*) . .	id.	4 ^e classe	1 ^{er} mai 1907	1912	1.700
Martin	id.	5 ^e classe	1 ^{er} août 1911	1912	1.600
Lebrun	id.	id.	id.	1912	1.600
Vandecrux . .	id.	id.	1 ^{er} février 1912	1913	1.600
Ruysschaert .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1913	1913	1.600
III. — ARBONNOISE					
MM.					
Patout (*) . .	Chef mécanicien	3 ^e classe	10 décembre 1889	1914	2.900
Thyl (*) . . .	Mécanicien	id.	1 ^{er} avril 1902	1912	1.800
Dupré (*) . .	Chauffeur	4 ^e classe	1 ^{er} septembre 1894	1912	1.700
Bomme (*) . .	id.	id.	1 ^{er} juin 1889	1914	1.800
De Graeve . .	id.	id.	1 ^{er} juin 1909	1914	1.700
CURAGE DES ÉGOUTS ET CANAUX INTÉRIEURS					
M.					
Accou (*) . .	Surveillant	6 ^e classe	10 mai 1890	1913	1.800
ÉTABLISSEMENTS DE BAINS A PRIX RÉDUITS					
<i>Rue de Cysoing</i>					
MM.					
Moison	Régisseur	1 ^{re} classe	28 octobre 1895	1912	2.200
Pennequin (M ^{me}) (*)	Baigneuse	5 ^e classe	25 juillet 1913	1912	1.000
Cousin (*) . .	Chauffeur	4 ^e classe	16 janvier 1912	1914	1.550
Nys	Baigneur	3 ^e classe	1915	1915	1.200
(*) N'est pas encore titularisé.					

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Rue des Sarrazins</i>					
MM.					
Descarpentries, Robert.	Régisseur	1 ^{re} classe	1 ^{er} juin 1886	1908	2.200
Six (M ^{me}) (*)..	Baigneuse	3 ^e classe	24 mars 1910	1912	1.200
Desmazières(*)	Baigneur	id.	1 ^{er} novembre 1911	1911	1.200
Koch (*) . . .	Chauffeur	1 ^{re} classe	1 ^{er} juin 1910	1912	1.800
<i>Rue Dupuytren.</i>					
MM.					
Moutier . . .	Régisseur	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1913		1.800
Bayourte (*) .	Chauffeur	5 ^e classe	28 juillet 1913		1.500
Decarout (*) .	Baigneur	5 ^e classe	id.		1.000
M ^{me} Haquette (*) ,	Baigneuse	5 ^e classe	id.		1.000
BUREAU D'HYGIÈNE					
MM.					
Ducamp . . .	Directeur	H. classe	1 ^{er} juillet 1908 <small>avec effet du 13 juillet 1893</small>	1912	8.000
Gérard . . .	Chef de bureau	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1889	1914	4.500
Dumont . . .	Inspecteur principal d'hygiène	6 ^e classe	27 février 1895	1913	3.000
Delecroix . .	Inspecteur des loge- ments insalubres	3 ^e classe	20 mars 1892	1914	2.400
Plouchart . .	Inspecteur des loge- ments insalubres	5 ^e classe	1 ^{er} juillet 1909	1913	2.000
Amand . . .	Inspecteur	3 ^e classe	1 ^{er} janvier 1893	1914	2.400
Langlet . . .	Commis principal	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1893	1913	2.500
Morillon . . .	Employé	2 ^e classe	1 ^{er} octobre 1904	1913	1.900
Cocheteux . .	id.	2 ^e classe	15 avril 1899	1914	1.900
Sauvage (*)..	Auxiliaire		1 ^{er} juin 1912	1913	1.200
Duriez (*) . .	id.		1 ^{er} novembre 1913		960
Alhant, J. (*)	id.		1 ^{er} novembre 1913		720
Leclercq (*) . .	Maçon, vérificateur des fosses d'aisances	1 ^{re} classe	15 juillet 1899	1899	1.200

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Laboratoire municipal d'analyses</i>					
MM.					
Bonn	Chef de laboratoire	Hors Classe	16 mars 1902	1906	6.000
Dorchies (*) .	Chef de salle	1 ^{re} classe	21 octobre 1907	1912	3.000
Honoré	Chimiste	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1913		1.800
Faussart(*) . .	Auxiliaire		1 ^{er} décembre 1912		600
Cru (*)	id.		14 octobre 1913		720
Leclercq (*) .	Garçon de laboratoire		1 ^{er} mars 1903	1903	600
SERVICE DES DÉSINFECTIONS					
MM.					
Martin	Désinfecteur	2 ^e classe	1 ^{er} novembre 1893	1913	1.800
Lesaffre (*) . .	id.	3 ^e classe	20 septembre 1897	1908	1.700
Olivier (*) . . .	id.	2 ^e classe	5 octobre 1909	1913	1.800
Billiaert	id.	id.	1 ^{er} décembre 1911	1914	1.750
Depoorter . . .	id.	5 ^e classe	1 ^{er} mai 1913	1913	1.500
SERVICE DES PONTIERS					
<i>Agent préposé à la surveillance du Port Vauban et du Bassin de la Haute-Deûle</i>					
M.					
Flament(*) . . .	Pontier	3 ^e classe	1 ^{er} avril 1900	1910	1.100
<i>Agent chargé de la manœuvre du Pont du Ramponneau</i>					
M.					
Garcette(*) . . .	Pontier	3 ^e classe	Novembre 1883	1910	1.100

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Préposé à la manœuvre du Pont du Petit-Paradis</i>					
M.					
Evrard (*) . . .	Pontier	3 ^e classe	Année 1883	1910	1.100
<i>Préposé à la manœuvre du Pont de l'Avenue de l'Hippodrome</i>					
M.					
Pionnier (*) . . .	Pontier	3 ^e classe	Année 1904	1910	1.100
ABATTOIR					
MM.					
Bossut	Vétérinaire Inspectr. Directr.	H. classe	1 ^{er} avril 1913		4.500
Boutolle	Directeur adjoint	2 ^e classe	19 octobre 1896	1913	2.700
Parant	Vérificateur chef	5 ^e classe	1 ^{er} octobre 1904	1913	2.000
Bailleul	Vérificateur	4 ^e classe	id.	1913	1.700
Bouteleux	id.	id.	1 ^{er} septembre 1911	1914	1.700
Grignon	Concierge	id.	1 ^{er} mars 1892	1911	1.500
HALLES & MARCHÉS					
MM.					
Devigne	Directeur	5 ^e classe	2 juillet 1912	1913	2.200
Fichelle	Inspecteur	1 ^{re} classe	1 ^{er} avril 1901	1913	1.400
Demeestère	Vérificateur ambulant	id.	16 octobre 1897	1910	2.000
Bilck (*)	id.	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1908	1911	1.800
Lefebvre	id.	5 ^e classe	1 ^{er} avril 1913		1.500
Dutoit (*)	Concierge	2 ^e classe	1 ^{er} mars 1905	1914	875
Lefebvre (*)	Vétérinaire chargé du marché aux chevaux	5 ^e classe	14 novembre 1896		600

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CAISSE DES ÉCOLES					
M.					
Vancamp. . .	Chef de Bureau	5 ^e classe	1 ^{er} janvier 1898	1906	3.000
ASILE DE NUIT					
MM.					
Mauvais (*) .	Surveillant Général	5 ^e classe	1 ^{er} mai 1912		1.600
Nollet (*). . .	Mécanicien-Chauffeur	3 ^e classe	1 ^{er} avril 1898	1905	1.200
Delrot	Garçon de Dortoir	Classe except.	1 ^{er} janvier 1892	1912	1.800
Mauvais M ^{me} (*)	Femme de Dortoir	5 ^e classe	1 ^{er} mai 1912		600
ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES					
Cours publics					
MM.					
Hirchd'Aubyn	Professeur Directeur anglais		1 ^{er} octobre 1891	1891	1.500
Caudrelier (*).	Professeur Adjoint anglais		18 décembre 1873	1897	600
Waltz	Professeur Direct. allemand		1 ^{er} mai 1912	1912	1.500
Lengaigne (*).	Professeur allemand		1911	1911	600
COURS DE FILATURE ET TISSAGE					
M.					
Dantzer . . .	Professeur		Novembre 1913		1.600
COURS DES CHAUFFEURS					
M.					
Quembre. . .	Professeur		1 ^{er} juin 1902		1.000

(*) N'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
INSTRUCTION THÉORIQUE & PRATIQUE DES AVEUGLES					
M.					
Houzé	Instituteur spécial		1 ^{er} janvier 1909	Traitement Indem. de logement Indem. de résidence	1.500 360 400
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE					
MM.					
Gérard. . . .	Chef de service			1914	2.000
Tallon, A. . .	Chef de bureau	4 ^e classe	1 ^{er} décembre 1891	1915	3.000
Lefebvre . . .	Sous-chef de bureau	5 ^e classe	1 ^{er} juin 1901	1915	2.600
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES					
<i>Gymnastique</i>					
MM.					
Vanhuffel . .	Professeur		1 ^{er} avril 1886	1913	2.600
Nys	id.		1 ^{er} janvier 1910	1913	3.000
Deconninck .	id.		1 ^{er} mai 1912	1913	1.900
ÉCOLE FRANKLIN					
<i>École Primaire Supérieure de Garçons</i>					
MM.					
Blareau . . .	Professeur de chant		1 ^{er} octobre 1908		900
Farineaux . .	Concierge		1 ^{er} janvier 1912		1.550
Hubert. . . .	Maître-Ouvrier		id.		800
Delcroix . . .	id.		id.		1.500
(*) N'est pas encore titularisé.					

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Prévoſt . . .	Maître-Ouvrier		15 avril 1912	1912	1.500
Hornez (*) . .	Ajusteur-Forgeron				1.500
Morelle (*) . .	Menuisier-Outilleur				1.500
Mahieu (*) . .	Menuisier				250
Desmond (*)	Ajusteur				250
Pecquet (*) . .	Préparateur				300

ÉCOLE JEAN MACÉ

École Primaire Supérieure de Filles

M.					
Bermyn . . .	Professeur de dessin		1 ^{er} octobre 1913		3.400
Blareau, M ^{me} .	Professeur de chant		id.		2 750
Louvion, M ^{lle} .	Professeur de trav. manuels.		id.		1.100
Bugnon (*) . .	Professeur de commerce		1904	1904	1.000
Hecht (*) . . .	Professeur d'allemand		1904	1904	1.000
Warin, M ^{lle} (*)	Professeur de solfège		1899	1902	400
Dugardin, Lucienne, M ^{lle}	Prof. de trav. man. et dessin		1 ^{er} avril 1910	1913	1.150
M ^{me} Alvin (*) . .	» gymnastique		15 avril 1912		525
Delaire (*) . .	Concierge				1.500
Augé (*) . . .	Profess ^r de coupe				350
Druon (*) . . .	id.				350
Beaufort (*)	Prof ^r de repassage				300
Descarpentries (*)	id.				300
Hévin (*) . . .	Prof ^r de broderie				300
Reymbaut (*) .	Prof ^r de cuisine				300

ÉCOLES ROLLIN, MONTESQUIEU, DESCARTES, LOUIS BLANC ET VICTOR DURUY

M ^{me} Blareau .	Profess ^r de chant		1 ^{er} octobre 1908		400
MM. Mahieu (*)	Menuisier				350
Desmond (*)	Ajusteur				350

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS					
MM.					
Gavelle, Émile	Directeur	Hors classe	1 ^{er} octobre 1905	1914	5.400
Leriche . . .	Censeur	Classe except.	1 ^{er} juillet 1898	1909	2.200
Mesnard . . .	Surveillant	id.	1 ^{er} septembre 1905	1907	1.400
Carpentier . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1900	1902	1.400
Liénard . . .	Concierge	id.	1 ^{er} octobre 1894	1901	1.400
Ph. De Winter	Prof. du cours supér. de peinture	Hors classe	1 ^{er} octobre 1887	1909	5.000
Hémery . . .	Prof. de dessin d'après l'antique et de gr. bosse	id.	28 juillet 1906	1907	2.200
L. Dubuisson.	Professeur de composition décorative	id.	22 novembre 1904		2.500
Caudrelier (*).	Professeur de dessin d'après la flore, etc	id.	1 ^{er} octobre 1910		1.500
Desmettre . .	Prof. de dessin d'orne- ment d'après les plâtres	id.	1 ^{er} janvier 1906	1909	2.000
Depondt (*).	Prof. cours préparatoire de dessin	id.	1 ^{er} avril 1902	1913	1.800
Darchez, Mme (*)	Professeur id.	id.			1.300
Lebrun . . .	Profess. de dessin	id.	1 ^{er} octobre 1905	1909	1.300
Hallez (*) . .	id.	id.	1 ^{er} février 1901		1.200
Maugendre . .	Prof. du cours supérieur de sculpt. et modelage	id.	1 ^{er} mai 1899		4.000
Haeuw	Prof. du cours moyen et élem. de sculpt. et mod.	id.	1 ^{er} octobre 1898	1907	3.000
Dehautd . . .	Prof. cours sup. d'architecture	id.	1 ^{er} octobre 1902	1904	3.000
Delannoy . . .	Professeur géométrie ap- pliquée et mécanique constr. et perspective	id.	4 février 1888	1898	2.500
Dubuisson . .	Prof. Cours prépar. de dessin prof. géométr. et lavis	id.	1 ^{er} janvier 1906		1.500
Huriez (*) . .	Prof. de sciences	id.		1910	1.300
Solomez . . .	Prof. du cours d'application	id.	1 ^{er} janvier 1891	1901	1.700
Portebois (*).	Prof. de gravure de la lettre	id.			1.200
Colas	Prof. d'anatomie	id.	1 ^{er} octobre 1882	1898	1.000
Benoit (*) . .	Prof. de l'histoire de l'art	id.	1 ^{er} décembre 1899	1899	1.000
Loubignac . .	Professeur de levé de machines	id.	1 ^{er} octobre 1913		1.800
Dupuis	Professeur de statique	id.	1 ^{er} novembre 1912		500
Ponthieu (*).	Chauffeur, garçon de salle	id.			1.140

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENT ACTUELS
ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE					
MM.					
Georges Dehaudt.	Directeur		16 novembre 1909	—	4.000
Couvreur. . .	Secrétaire		1 ^{er} mars 1910	—	800
Leriche. . . .	Surveill. général		1 ^{er} décembre 1905	—	400
Liénard . . .	Surveillant		id.	—	100
Carpentier . .	Id.		id.	—	200
Mesnard . . .	Id.		id.	—	200
Hallez	Professeur de dessin ornemental		id.	—	500
Delannoy. . .	Profess. de perspective		1 ^{er} novembre 1912	—	500
Dupuis. . . .	Prof. statique graphique et résistance matériaux		id.	—	1.000
Delannoy. . .	Professeur de géométrie descriptive		1 ^{er} décembre 1911	Cours commun avec l'École des Beaux-Arts	1.000
Dérégnacourt . . .	Prof. de stéréotomie et levé de plans		1 ^{er} janvier 1913	—	500
Paillot. . . .	Professeur de physique et chimie		1 ^{er} décembre 1905	—	600
E. Dubuisson.	Prof. d'histoire générale de l'architecture		id.	—	1.200
Id.	Prof. d'histoire de l'architecture française		id.	—	1.200
Id.	Profess. de composition décorative		id.	—	500
Dehaudt. . . .	Profess. de théorie de l'architecture		id.	—	1.800
E. Gavelle . . .	Profess. de littérature		id.	—	500
Id.	Professeur d'histoire générale		id.	—	500
Benoit	Professeur d'esthétique et histoire de l'art		id.	—	500
Id.	Professeur d'histoire et archéologie		id.	—	500
De Winter. . .	Professeur de dessin de figure		id.	—	500
Maugendre. . .	Professeur de modelage		id.	—	500
Mollet	Professeur de législation		1 ^{er} mars 1910	—	500
Delannoy. . .	Profess. de construction		1 ^{er} novembre 1912	—	1.000
Huriez.	Profess. mathématique préparation admission		1 ^{er} avril 1912	—	1.000

Le personnel de l'École Régionale n'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CONSERVATOIRE				
MM.				
Ratez	Directeur	1 ^{er} octobre 1891	1893	5.500 ⁽¹⁾
Darcq, Maurice ^e	Secrétaire-Archiviste	1 ^{er} avril 1913		1 800
Deswartes . .	Professeur de solfège	1 ^{er} février 1911		700
Darcq, Maurice .	id.	11 novembre 1895	1895	700
Laurent . . .	id.	16 octobre 1892	1892	700
Plaquet . . .	id.	1 ^{er} mars 1894	1894	700
M ^{lle} Hirsch . .	id.	id.	1894	700
Darcq, Adrienne.	id.	1 ^{er} juillet 1913		700
M ^{lle} Bulteau(*)	id.	8 octobre 1875	1875	800
Ott	id.	18 février 1905	1905	700
Martin-Leereux M ^{me} .	id.	1 ^{er} octobre 1910		700
Lecocq (*) . .	Prof. cours d'harmonie (hommes et femmes)	15 avril 1869	1869	2.000 ⁽²⁾
Capon	Profess. de la classe de chœurs	1 ^{er} octobre 1898	1898	600
Capon	Professeur de chant (hommes)	1 ^{er} octobre 1894	1894	1.200
M ^{me} Oudart . .	Professeur de chant (femmes)	1 ^{er} février 1897	1897	1.200
Carpentier . .	Professeur de diction	1 ^{er} janvier 1898	1898	1.200
M ^{lle} Chatteleyn	Professeur de piano	1 ^{er} octobre 1905	1905	900
Demesmay M ^{lle}	Professeur de piano Cours supérieur B	1 ^{er} janvier 1902		900
Magot, M ^{lle} . .	Prof. piano c ^{rs} prépar. A	1 ^{er} janvier 1882		700
Maillard, M ^{lle} .	id.	1 ^{er} janvier 1902		600
Ducamp-Jésupret (M ^{me})	Prof. piano c ^{rs} prépar. B	1 ^{er} octobre 1910		600
Valtier, M ^{lle} (*)	id.	15 septembre 1878	1878	700
Bruggeman. .	Professeur piano hommes	1 ^{er} novembre 1884	1892	900
Bruggeman. .	Professeur d'orgue.	1 ^{er} avril 1903	1903	500
Seiglet, Victor	Prof. violon c ^{rs} supérieur A	1 ^{er} octobre 1890	1890	1.700
Surmont, Edm. .	Prof. violon c ^{rs} supérieur B	1 ^{er} janvier 1910	1903	900
Petit, Oscar .	Prof. violon c ^{rs} prépar. A	1 ^{er} octobre 1885	1895	⁽²⁾ 900
Bonenfant . .	Prof. violon c ^{rs} prépar. B	1 ^{er} octobre 1901	1901	600

(1) Indemnité de logement 1.200 fr.

(2) M. Lecocq, indemnité d'ancienneté 200 francs.

(*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES		TRAITEMENTS ACTUELS
			D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	de la dernière augmentation	
MM.					
Chabot. . . .	Profess. d'alto		1 ^{er} novembre 1911	1898	500
Dienne. . . .	Pr. de violoncelle		7 février 1894	1898	1.100 ⁽¹⁾
Bouillard. . . .	Prof. de flûte		1 ^{er} février 1911		500
Deren (*) . . .	Prof. de hautbois		1 ^{er} octobre 1902	1902	500
Hiver	Pr. de clarinette		1 ^{er} février 1901	1902	900
Hiver	Professeur de saxophone		id.	1901	500
Laigre	Professeur de basson		1 ^{er} avril 1913	1885	500
Tribout	Professeur de cor		16 octobre 1903	1903	500
Béghin. . . .	Professeur de cornet à pistons et trompette		1 ^{er} janvier 1912	1886	900
Masurel	Professeur de trombone		1 ^{er} décembre 1897	1897	500
Dupuis	Profess. d'instruments à vent et à clavier, musique de chambre		1 ^{er} février 1911		600
Ratez	Professeur d'orchestration		1 ^{er} janvier 1898	1898	600
Dupriez (*). . .	Accompagnateur		id.	1908	900
Arbogast. . . .	Concierge		1 ^{er} octobre 1891	1905	1.250 ⁽²⁾

(*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

BIBLIOTHÈQUE

MM.					
Desplanque . . .	Archiviste-Bibliothécaire	Hors classe	1 ^{er} avril 1897	1911	7.500
Mahieu	Sous-Bibliothécaire	3 ^e classe	16 juin 1888	1913	4.000
Sorez	Directeur de salle	id.	16 mars 1896	1912	2.800
Lemaire	id.	id.	10 février 1902	1914	2.300
Colle (*)	Distributeur	4 ^e classe	17 juillet 1911	1912	840
Faucompré (*)	id.	id.	1 ^{er} février 1912	1912	720
Séna (*)	id.	id.	1 ^{er} juin 1911	1915	1.200
Héreng (*). . .	id.	5 ^e classe	4 novembre 1912	1915	720
Lesaffre (*). .	Garçon de bureau	3 ^e classe	24 octobre 1910	1912	1.300

(1) M. Dienne, indemnité d'ancienneté 200 francs.

(2) 50 francs pour le service du chauffage.

(*) N'est pas titularisé.

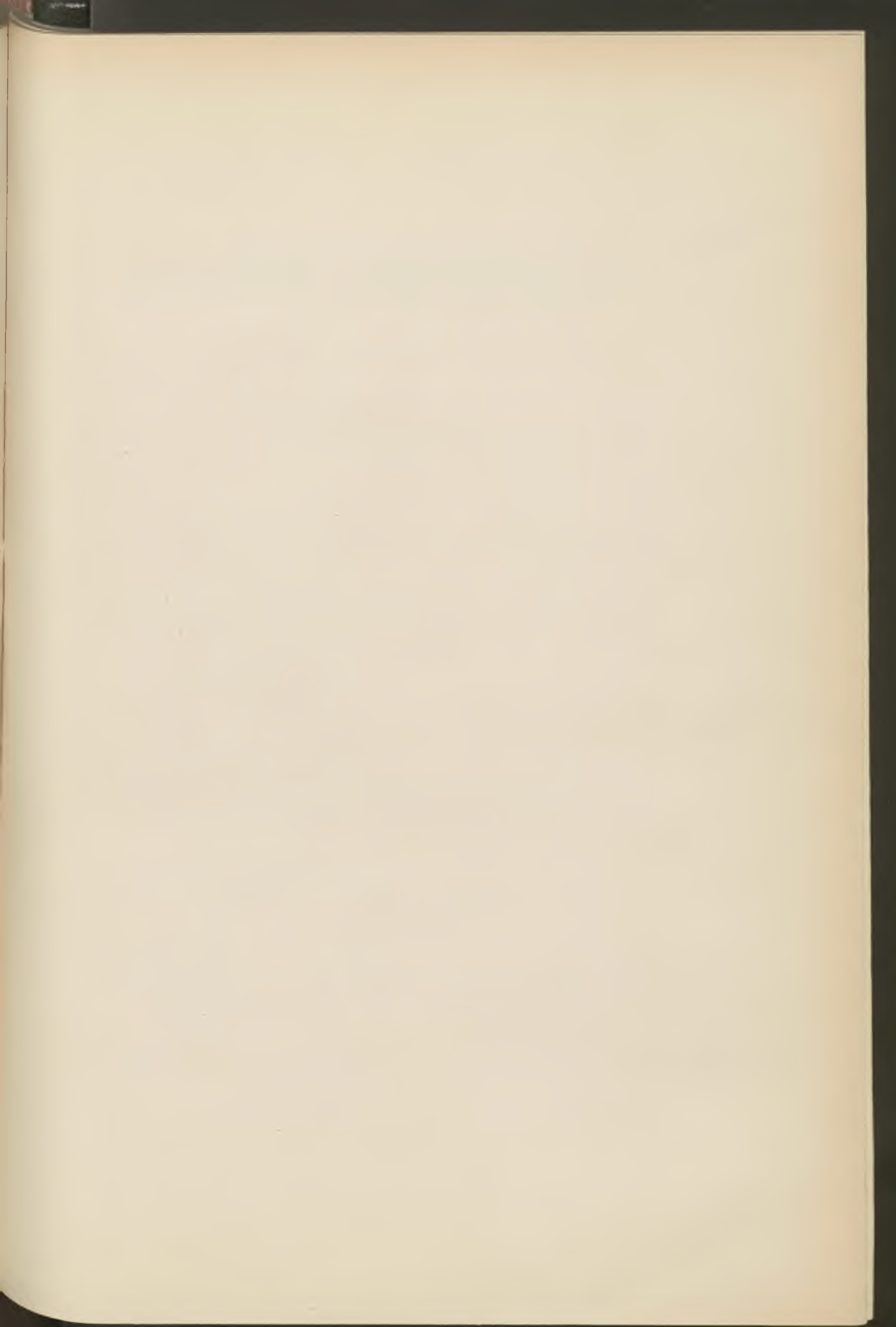
NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
<i>Bibliothèques de Prêt et Populaires</i>					
MM.					
Lemille . . .	Employé	4 ^e classe	1 ^{er} mai 1906	1912	1.700
Caron (*). . .	Distributeur	id.	1 ^{er} juillet 1911	1915	1.200
Wild (*). . .	id.	id.	1 ^{er} novembre 1905	1905	600
MUSÉES - PALAIS DES BEAUX-ARTS					
MM.					
Théodore. . .	Conservateur		1 ^{er} avril 1913		5.000
Laigniel . . .	Chef d'équipe	Classe except.	15 septembre 1871	1911	2.500
Houseaux (**)	Gardien	id.	1 ^{er} septembre 1883	1911	1.600
Verez	id.	1 ^{re} classe	1 ^{er} janvier 1892	1905	1.400
Verdegeem. .	id.	id.	23 juillet 1894	1908	1.400
Sinsoulieu . .	id.	id.	15 janvier 1901		1.400
Brakelmann .	id.	2 ^e classe	1 ^{er} janvier 1898	1906	1.350
Demayer. . .	id.	id.	15 février 1901	1909	1.350
Huleux . . .	id.	id.	id.	1909	1.350
Lespagnol . .	id.	id.	8 juin 1902	1909	1.350
Foveaux . . .	id.	id.	1 ^{er} janvier 1903	1909	1.350
Delporte . . .	id.	id.	1 ^{er} juillet 1903	1909	1.350
Tibaux. . . .	id.	5 ^e classe	15 mai 1913		1.200
Lehague . . .	id.	stagiaire	1 ^{er} novembre 1913		1.200
Leveau, J. . .	id.	id.	id.		1.200
Degelcke (*)	id.	auxiliaire	8 mai 1913		800
Leveau, A. (*)	id.	id.	1 ^{er} juin 1913		800
Péronne (*). .	id.	id.	2 octobre 1913		800
M ^{lle} Delcârde (*).	Gardiennne du vestiaire		1 ^{er} juillet 1900	1912	720
Cabaye (*). . .	Chauffeur chef	4 ^e classe	1 ^{er} novembre 1897	1906	1.700
Héreng. . . .	Chauffeur	id.	1 ^{er} janvier 1913		1.600

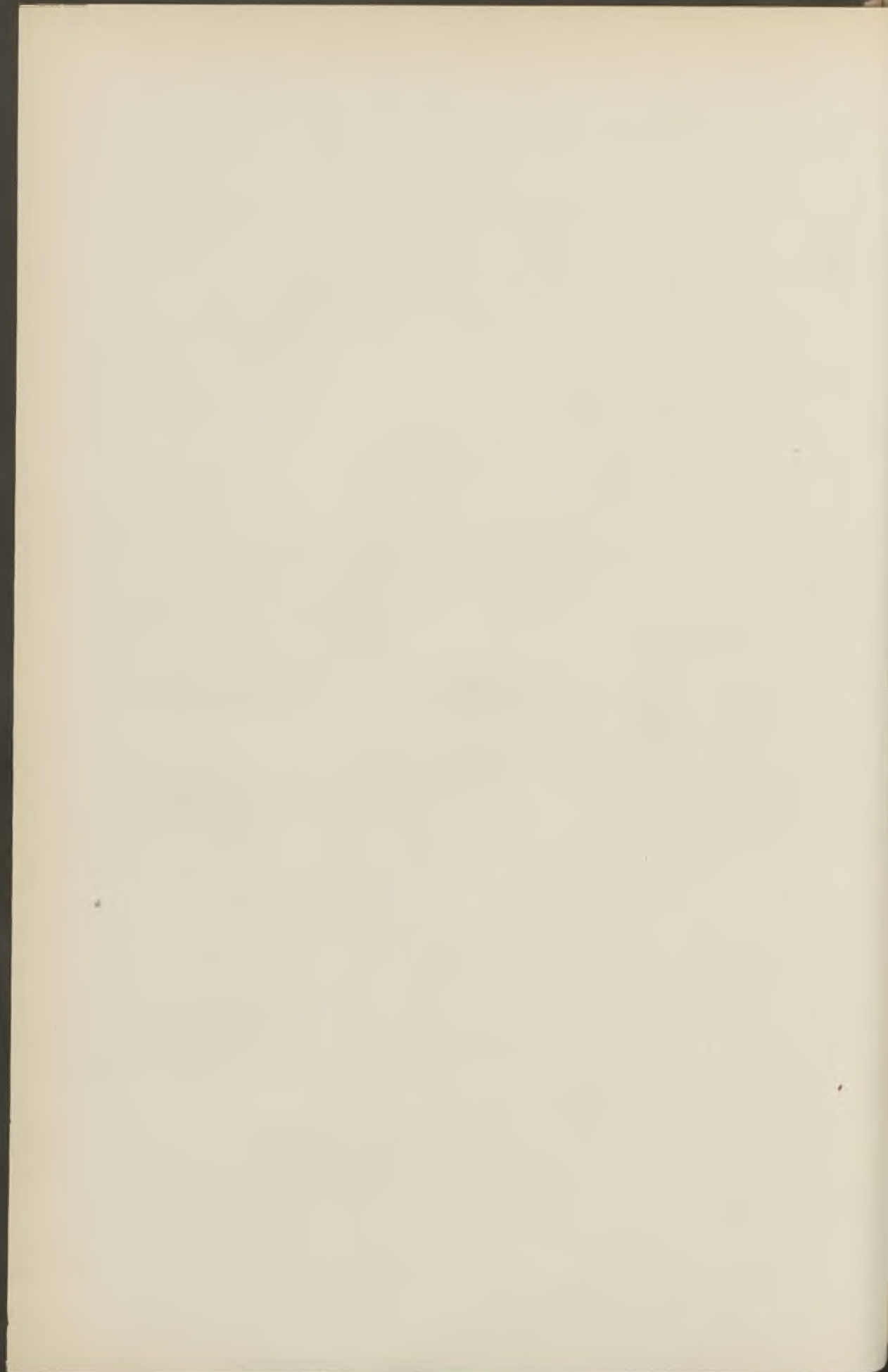
(*) N'est pas encore titularisé.

(**) Les gardiens de jour sont habillés par la Ville, les gardiens de nuit reçoivent une indemnité d'habillement de 400 francs. Le chauffeur chef est logé et habillé par la Ville.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE					
MM.					
Moitié	Préparateur	2 ^e classe	1 ^{er} avril 1908	1914	2.200
Fauquenoit. . .	id.	5 ^e classe	1 ^{er} avril 1907	1905	1.200
Cazé.	Garçon de salle	1 ^{re} classe	1 ^{er} août 1910	1910	1.200
Delbecque . . .	Surveillant	id.	1 ^{er} octobre 1905	1904	400
Capon	id.	id.	1 ^{er} juillet 1883	1897	400
M ^{me} Cazé (*) .	Concierge, dépôt de parapluies		1 ^{er} juin 1911	1911	600
MUSÉE DE GÉOLOGIE					
M.					
Verbièse	Gardien		1 ^{er} octobre 1911	1911	400
MUSÉE INDUSTRIEL					
MM.					
Guenez.	Surveillant	3 ^e classe	1 ^{er} juin 1910	1910	1.300
Lefebvre, E. . .	id.	4 ^e classe	1 ^{er} janvier 1912		1.200
MUSÉE COMMERCIAL					
M.					
Lefebvre, H. . .	Garçon de salle et concierge	2 ^e classe	15 décembre 1908	1912	1.400
(*) N'est pas titularisé.					
NOTA. — M ^{me} Cazé est affectée a l'ensemble des musées de Zoologie, de Géologie et Houiller.					

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
THÉÂTRES					
<i>Place Sébastopol</i>					
MM.					
Piat	Chef machiniste	1 ^{re} classe	1 ^{er} octobre 1889	1914	7.000
Vasseur	Électricien	4 ^e classe	1 ^{er} novembre 1908	1912	2.600
Hennache . . .	Concierge	1 ^{re} classe	1 ^{er} octobre 1911		1.200
Derain	Ouvrier		1 ^{er} janvier 1891	1898	1.500
<i>Nouveau Théâtre</i>					
M.					
Vanseveren . .	Concierge-surveillant		1 ^{er} janvier 1906 (interruption)	1913	1.500

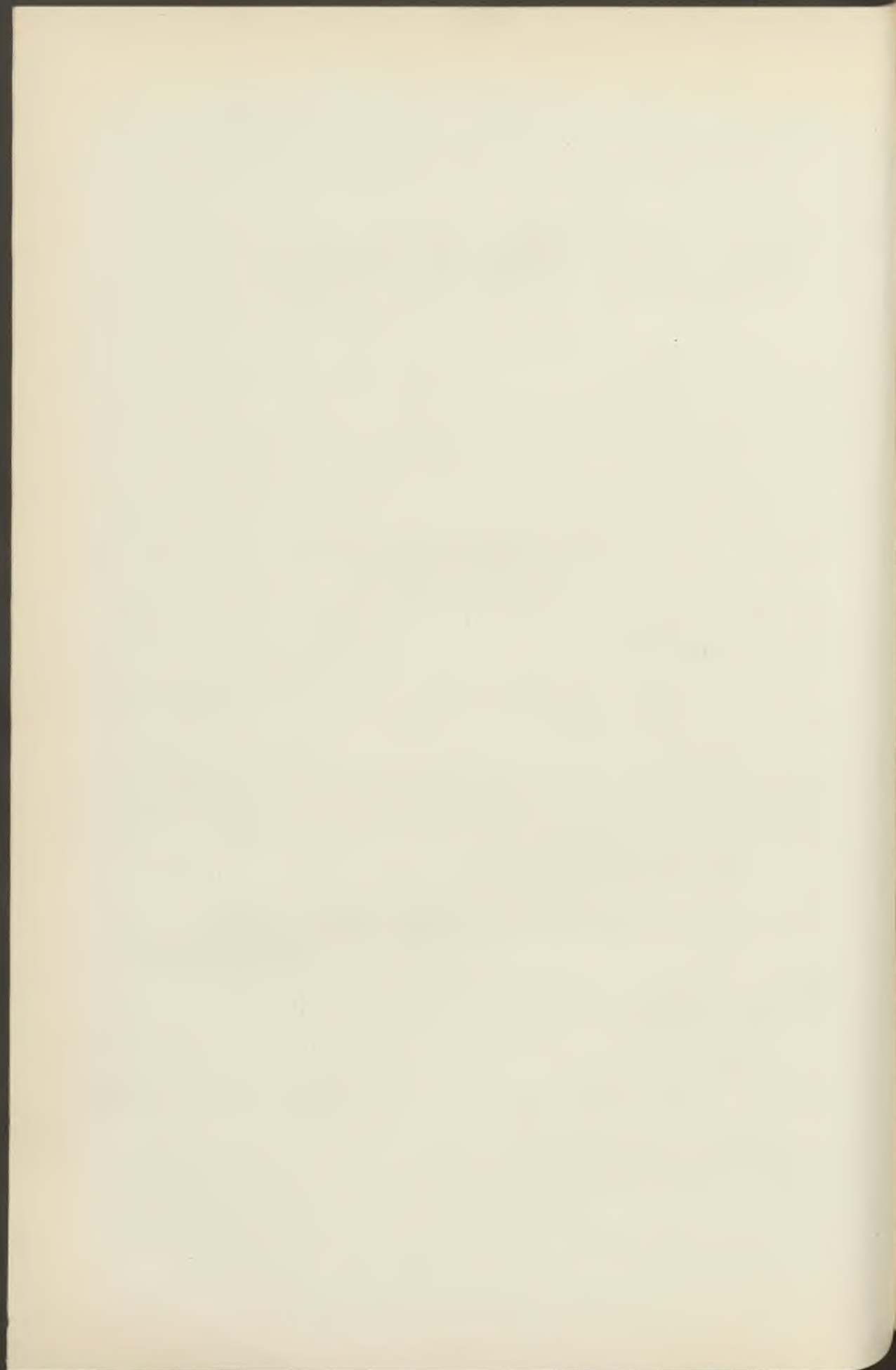




BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

	Pages
Administration :	
Etat de guerre. Assistance. Commission extra-municipale. Nomination	155
Police administrative :	
Etat-Civil et Ecoles. Médecins. Nominations	155
Etat-Civil. Médecin auxiliaire : D ^r Boutry	157
Dispensaire des filles soumises. Médecin : D ^r Balési	157
Enseignement secondaire :	
Lycée Fénelon. Congé. M ^{lle} Collette	158
Enseignement primaire :	
Ecole Jean Macé. Cours de travaux manuels. Nomination : M ^{lle} Pennel.	158
Ecole Victor Duruy. Cours d'anglais. Nomination : M ^{lle} Savart.	159
Ecole Baggio. Professeurs. Nominations : MM. Liégeois et Ducatez.	159-160
Œuvres diverses :	
Œuvre du Prêt du linge. Compte pour 1915.	161
Fourneaux économiques. Fonctionnement en Décembre.	161
Finances :	
Comptable spécial pour 1916 : M. Gilquin	162
Frais de logement des troupes allemandes. Paiement. Comptable spécial : M. Chardin.	163
Hygiène :	
Statistique des décès du mois de Décembre.	164
Services municipaux :	
Personnel. Décisions diverses.	165-170



Etat de guerre.

Assistance. — Commission extra-municipale.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu nos arrêtés en date du 12 et 14 Août, créant une Commission extra-municipale d'assistance ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont adjoints à ladite Commission : MM. Henri Caron-Villers, courtier, 13, rue de Bruxelles ; André Lernould fils, 30, rue Gambetta ; Louis Penant, marchand de meubles, 5, place Sébastopol.

Article 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

État-Civil. — Médecins. — Nominations.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Nos arrêtés des 15 et 17 Décembre 1915, portant nominations de médecins de l'Etat-Civil et des Ecoles pour l'année 1916, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Sont nommés, pour l'année 1916, Médecins de l'Etat-Civil et des Ecoles :

1 ^{re}	circonscription	: MM. Lepoutre.
2 ^e	»	Sablé.
3 ^e	»	Pollet.
4 ^e	»	Delmasure.
5 ^e	»	Dupuis.
6 ^e	»	Bonnot-Laborderie.
7 ^e	»	Hochstetter.
8 ^e	»	Favier.
9 ^e	»	Bosquier.
10 ^e	»	Legrand.
11 ^e	»	Deherripon.
12 ^e	»	Vincent.
13 ^e	»	Vincent.
14 ^e	»	Colas.
15 ^e	»	Guenez.
16 ^e	»	Bécour.
17 ^e	»	Lovigny.
18 ^e	»	Lovigny.

Ces médecins devront, en outre, à la demande de l'Administration municipale, visiter les employés malades et, pendant deux mois, au cours de leur mandat, délivrer à la Mairie (Bureau d'Hygiène,) le jeudi de chaque semaine, de 11 h. 1/2 à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 2 Novembre 1902.

Article 2. — A la cessation des hostilités, le présent arrêté pourra être modifié.

Hôtel de Ville, le 21 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Etat-Civil. — Médecin auxiliaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. le Docteur Boutry, Anatole, rue de Douai, 79, est nommé Médecin auxiliaire de l'Etat-Civil et des Ecoles pour l'année 1916. Il devra, en outre, à la demande de l'Administration municipale, visiter les employés malades et, pendant deux mois, au cours de son mandat, délivrer à la Mairie (Bureau d'Hygiène), le jeudi de chaque semaine, de 11 h. 1/2 à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 2 Novembre 1902.

Article 2. — A la cessation des hostilités, le présent arrêté pourra être modifié.

Hôtel de Ville, le 22 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Dispensaire des Filles soumises. — Médecin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Balési, Didier, Docteur en Médecine, domicilié 93, rue Jacquemars-Giélée, à Lille, est nommé Médecin du Dispensaire des Filles soumises, Façade de l'Esplanade, 24.

Les honoraires sont fixés à cent cinquante francs par mois.

Article 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Enseignement secondaire. — Lycée Fénelon.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

Vu les articles 10 et 11 de la convention intervenue le 19 Décembre 1905 entre le Ministre de l'Instruction publique et l'Administration municipals ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Un congé sans traitement, à dater du 1^{er} Novembre 1915, est accordé, pour une durée illimitée, à M^{lle} Blanche Collette, Maitresse d'internat au Lycée Fénelon, chargée par arrêté rectoral d'une suppléance d'anglais audit Lycée.

Article 2. — M. l'Adjoint à l'Instruction publique et M. l'Adjoint délégué aux Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1^{er} Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Ecole primaire supérieure de Filles.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Chef du Service municipal des Ecoles ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M^{lle} Pennel, Adélaïde, est chargée, à titre provisoire, du Cours des Travaux manuels à l'Ecole supérieure de filles Jean Macé, en remplacement de M^{lle} Louvion, qui n'a pu reprendre son service, aux appointements annuels de 1.350 francs (treize cent cinquante francs), à compter du 15 Novembre 1915.

Article 2. — M. le Chef du Service municipal des Ecoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Ecole Victor Duruy.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Chef du Service municipal des Ecoles ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M^{lle} Savart, Jeanne, Professeur à l'Ecole Jean Macé, est chargée, à titre provisoire, du Cours d'anglais à l'école Victor Duruy, en remplacement de M. Leveaux, mobilisé, aux appointements annuels de 300 francs (trois cents francs), à compter du 16 Novembre 1915.

Article 2. — M. le Chef du Service municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Ecole pratique d'Industrie.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Liégeois, René-Georges-Marie-Désiré, né a Lille (Nord), le 14 Octobre 1899, est nommé Professeur intérimaire à l'Ecole pratique d'Industrie Baggio.

Article 2. — M. Liégeois est, à ce titre, chargé de l'enseignement théorique de la Typographie et il lui sera alloué une indemnité de un franc par heure de cours.

Le maximum d'heures étant de 14 (quatorze) par semaine.

Article 3. — Cette nomination aura effet à partir du 1^{er} Octobre 1915.

Article 4. — M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 3 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie Baggio ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Ducatez, Georges-Julien, né à Lille (Nord), le 15 Novembre 1866, est nommé professeur intérimaire à l'Ecole pratique d'Industrie Baggio.

Article 2. — M. Ducatez est, à ce titre, chargé de l'enseignement pratique de la Typographie et il lui sera alloué une indemnité de un franc par heure de cours, le maximum d'heures étant de 8 (huit) par semaine.

Article 3. — Cette nomination aura effet à partir du 1^{er} Décembre 1915.

Article 4. — M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

ŒUVRE DU PRÊT DU LINGE

Compte Financier pour 1915, du 1^{er} Décembre 1914 au 1^{er} Décembre 1915

RECETTES		DÉPENSES	
Chez la Présidente	574 »	Secours aux malades	766 20
Recettes	2.826 «	Blanchissage	1.875 65
		Entretien du linge	178 85
Total	3.400 »	Achat de tissus	168 80
Dépenses.	2.989 50		
Reste	0.410 50	Total	2.989 50
		Excédent des recettes	410 50
		Total	3.400 »

L'Œuvre a blanchi :

- 6.820 draps.
- 3.438 taies.
- 635 caracos.
- 3.715 chemises.
- 13 divers.

14.621 pièces.

L'Œuvre possède :

- 761 paires de draps.
- 546 taies d'oreiller.
- 138 caracos.
- 826 chemises.
- 106 objets divers.

Lille, le 29 Décembre 1915.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES

Fonctionnement en Décembre

CUISINES	Semaine du 6-11 décembre		Semaine du 13-18 décemb.		Semaine du 20-25 décemb.		Semaine du 27 déc.-1 janv.	
	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.	Bouill.	Lég.
Canteleu	1.499	5.100	1.220	5.200	1.319	4.700	1.442	4.200
Guillaume-Tell	1.263	6.700	1.467	4.800	1.120	4.600	995	4.400
Renan	»	»	»	»	»	»	»	»
Manuel	2.343	7.800	2.236	7.200	1.878	6.700	1.609	6.200
Fénelon	2.214	7.700	2.097	7.200	2.285	6.100	1.656	5.300
Lottin	2.437	10.000	3.101	10.700	2.840	10.400	2.440	10.100
Bouvines	3.309	14.400	3.320	13.400	3.054	12.100	3.014	10.600
Béguinage	1.430	4.800	853	4.600	1.018	3.400	1.355	2.600
Bailleul	2.640	8.500	2.422	9.600	2.966	8.100	2.489	8.100
Fombelle	1.963	7.500	2.314	7.200	1.685	6.700	1.617	5.700
Avesnes (rue d')	2.182	4.800	2.091	4.500	1.670	3.900	1.625	3.200
Asile de nuit	1.335	5.900	1.099	5.500	1.067	4.600	935	4.300
Tournai (rue de)	»	»	»	»	»	»	»	»
Postes (rue des)	»	»	»	»	»	»	»	»
Pierre-Légrand	»	»	»	»	»	»	»	»
Panekoucké	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Omer	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	105.915		102.220		92.206		83.576	

Finances. — Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances, est nommé Comptable spécial pour l'année 1916 ; il sera chargé du paiement au comptant des frais de toute nature provoqués par les événements actuels, de l'achat des timbres à apposer sur les certificats de vie, des dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, etc. ; une somme de soixante mille francs sera mise, à cet effet, à sa disposition.

Article 2. -- M. Gilquin rendra compte de l'emploi des fonds à lui confiés dans le délai maximum d'un mois, conformément aux règles de la comptabilité publique. Il tiendra un livre de caisse sur lequel il fera figurer :

En recettes, l'avance qui lui a été consentie ;

En dépenses, tous les paiements effectués par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Recette municipale, devront être présentés à M. le Directeur des Services Financiers, à toute réquisition.

Article 3. — M. le Receveur Municipal et M. le Directeur des Services Financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,
Lucien CRÉPY, Adjoint.

Frais de logement des troupes allemandes.

Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Chardin, Chef de Bureau au Service des Finances, est nommé Comptable spécial pour le paiement des frais de logement et de nourriture des officiers et soldats allemands, pendant l'année 1916.

Une somme de vingt mille francs est mise, à cet effet, à sa disposition.

Article 2. — M. Chardin rendra compte de l'emploi des fonds qui lui sont confiés dans le délai maximum d'un mois, conformément aux règles de la comptabilité publique. Il tiendra un livre de caisse sur lequel il fera figurer :

En recettes, l'avance qui lui a été consentie ;

En dépenses, tous les paiements effectués par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Recette municipale, devront être présentés à M. le Directeur des Services Financiers, à toute réquisition.

Article 3. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Services Financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1915

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 Novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (mort-nés non compris)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS dans la commune		NÉS hors de la commune placés dans la commune
									PLACÉS hors de la commune	PLACÉS dans la commune	
6	»	29	20	49	»	1	1	52	»	1	»

Répartition des décès par cause & par âge (Mort-nés non comptés).

N° d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins	De 1	De 20	De 40	De 60 ans	TOTAUX
		de 1 an	à 19 ans	à 39 ans	à 59 ans	et au delà	
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal) . . .	»	50	46	9	2	107
2	Typhus exanthématique. . .	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes . . .	»	»	»	»	»	»
4	Variole . . .	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole . . .	»	1	»	»	»	1
6	Scarlatine . . .	»	1	»	1	»	2
7	Coqueluche . . .	1	5	»	»	»	6
8	Diphthérie et croup . . .	»	3	»	»	»	3
9	Grippe . . .	»	»	1	»	4	5
10	Choléra asiatique. . .	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras . . .	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques . . .	»	1	»	»	1	2
13	Tuberculose des poumons . . .	»	6	19	18	5	48
14	Tuberculose des méninges . . .	»	3	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses . . .	»	5	»	2	»	7
16	Cancer et autres tumeurs malignes . . .	»	1	2	8	8	19
17	Méningite simple . . .	»	9	»	1	»	10
18	Hémorragie et ramollissement du cerveau . . .	»	»	»	7	28	35
19	Maladies organiques du cœur . . .	»	1	4	16	33	54
20	Bronchite aiguë . . .	1	»	»	»	»	1
21	Bronchite chronique . . .	»	»	3	6	7	16
22	Pneumonie . . .	»	1	»	1	5	7
23	Autres affections de l'appareil respiratoire . . .	1	9	1	7	9	27
24	Affections de l'estomac (cancer excepté). . .	»	»	»	»	1	1
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans) . . .	»	»	»	»	»	»
26	Appendicite et Typhlite. . .	»	»	»	»	»	»
27	Hernie, obstruction intestinale . . .	»	»	1	1	5	7
28	Cirrhose du foie . . .	»	»	»	»	4	4
29	Néphrite aiguë et maladie de Bright. . .	»	»	1	10	9	20
30	Tumeurs non cancéreuses et autres. Affections des organes génitaux de la femme. . .	»	»	1	1	3	5
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales). . .	»	»	»	»	»	»
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement . . .	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congénitale et vices de conformation . . .	»	»	»	»	»	»
34	Sénilité . . .	»	»	»	2	26	28
35	Morts violentes (suicide excepté). . .	»	1	1	»	3	5
36	Suicides . . .	»	»	1	2	1	4
37	Autres maladies . . .	2	2	8	18	20	50
38	Maladies inconnues ou mal définies . . .	»	1	3	»	5	9
	TOTAUX. . .	5	108	92	110	179	502

SERVICES MUNICIPAUX.

Personnel. — Décisions diverses.

Travaux. — Distribution d'eau.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du 25 Février 1910, par laquelle le Conseil municipal a décidé la création de deux emplois de Conducteurs des Ponts et Chaussées au service des recherches de nouvelles eaux potables, jusqu'au 1^{er} Janvier 1916, avec faculté de les retenir par des périodes successives d'une année si les circonstances motivent leur maintien ;

Vu la décision ministérielle du 23 Juin 1910, mettant à la disposition de la Ville M. Cochez (Paul) ;

Vu nos arrêtés en date du 4 Juillet et du 6 Août 1910, appelant M. Cochez à l'un de ces emplois ;

Vu notre arrêté en date du 23 Mai 1912, le nommant Directeur adjoint des Travaux de la Ville de Lille ;

Considérant que les travaux d'adduction de nouvelles eaux potables, suspendus par la guerre, devront être repris après la cessation des hostilités ;

ARRÊTONS :

Les dispositions de nos arrêtés des 4 Juillet et du 6 Août 1910 et du 23 Mai 1912 sont prorogées jusqu'au 1^{er} Janvier 1917.

Hôtel de Ville, le 2 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la délibération du 23 Février 1910, par laquelle le Conseil municipal a décidé la création de deux emplois de Conducteurs des Ponts et Chaussées au service des recherches de nouvelles eaux potables,

jusqu'au 1^{er} Janvier 1916, avec faculté de les retenir par des périodes successives d'une année si les circonstances motivent leur maintien ;

Vu la décision ministérielle du 20 Avril 1910, mettant à la disposition de la Ville, pour un de ces emplois, M. Cailliau (Evenor) ;

Vu notre arrêté en date du 19 Mai 1910, nommant M. Cailliau, Conducteur des Travaux de la Ville de Lille jusqu'au 1^{er} Janvier 1916 ;

Considérant que les travaux de captation de nouvelles eaux potables, suspendus par la guerre, devront être repris après la cessation des hostilités ;

ARRÊTONS :

Les dispositions de notre arrêté du 19 Mai 1910 sont prorogées jusqu'au 1^{er} Janvier 1917.

Hôtel de Ville, le 2 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Bibliothèque.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires, article 21 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Un congé, pour cause de maladie, est accordé à M. E. Desplanque, archiviste-bibliothécaire, jusqu'au moment où les communications avec la France seront rétablies.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

BAUDON, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date de ce jour accordant un congé à M. Desplanque, bibliothécaire ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Emile Lemaire est appelé à remplir les fonctions de sous-bibliothécaire pendant l'absence de M. Desplanque et de M. Mahieu, titulaire de l'emploi.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 11 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

BAUDON, Adjoint.

Hygiène.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Gustave Van Voofelghem, ancien Chef de division du Gouvernement provincial en Belgique, employé au Bureau d'Hygiène comme auxiliaire depuis le 19 Mai 1915, recevra, à compter du 1^{er} Décembre 1915, un salaire de cent quatre-vingts francs.

Article 2. — Les fonctions de M. Van Voofelghem pourront être résiliées à tout moment, sous la condition du délai de prévenance ordinaire.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 5 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Bains.

Nous Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires municipaux, article 31 ;

Vu le rapport de M. le Directeur du Bureau d'Hygiène, portant à notre connaissance que M. Célestin Decarout remplit avec négligence ses fonctions de baigneur ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Une mise à pied de trois jours, sans traitement, est infligée à M. Célestin Decarout ; cette mise à pied comptera du 7 Décembre au 9 Décembre inclus.

Article 2. — M. le Secrétaire général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,
J. DUBURCQ, Adjoint.

Police.

Le Sous-Préfet d'Avesnes,

faisant fonctions de Préfet du département du Nord,

Vu la lettre en date du 16 Décembre 1915, par laquelle M. le Maire de Lille fait connaître que l'agent de police Dumont, Romain, inculpé d'escroquerie et de complicité, a été condamné par jugement du Tribunal correctionnel de Lille, en date du 3 Décembre 1915, à quinze jours de prison ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu le décret du 10 Septembre 1914, suspendant temporairement

MM. Dervaux, Henri-Louis, né à Lille, le 1^{er} Septembre 1862.

Fidelle, Victor-Jules, né à Lille, le 15 Avril 1862.

Sézille, Fernand-Louis, né à Lille, le 22 Octobre 1862.

Vandenheede, Léon, né à Lille, le 26 Avril 1871.

Messimes, Georges, né à Lille, le 21 Février 1876.

Gaufriand, Henri, né à Douai, le 6 Août 1880.

Grière, Jean-Baptiste-Hector, né à Boussières, le 16 Juillet 1865.

Hérent, Jules-Joseph, né à Mouvaux, le 7 Mars 1877.

Colle, Léopold-Gustave, né à Lille, le 16 Décembre 1865.

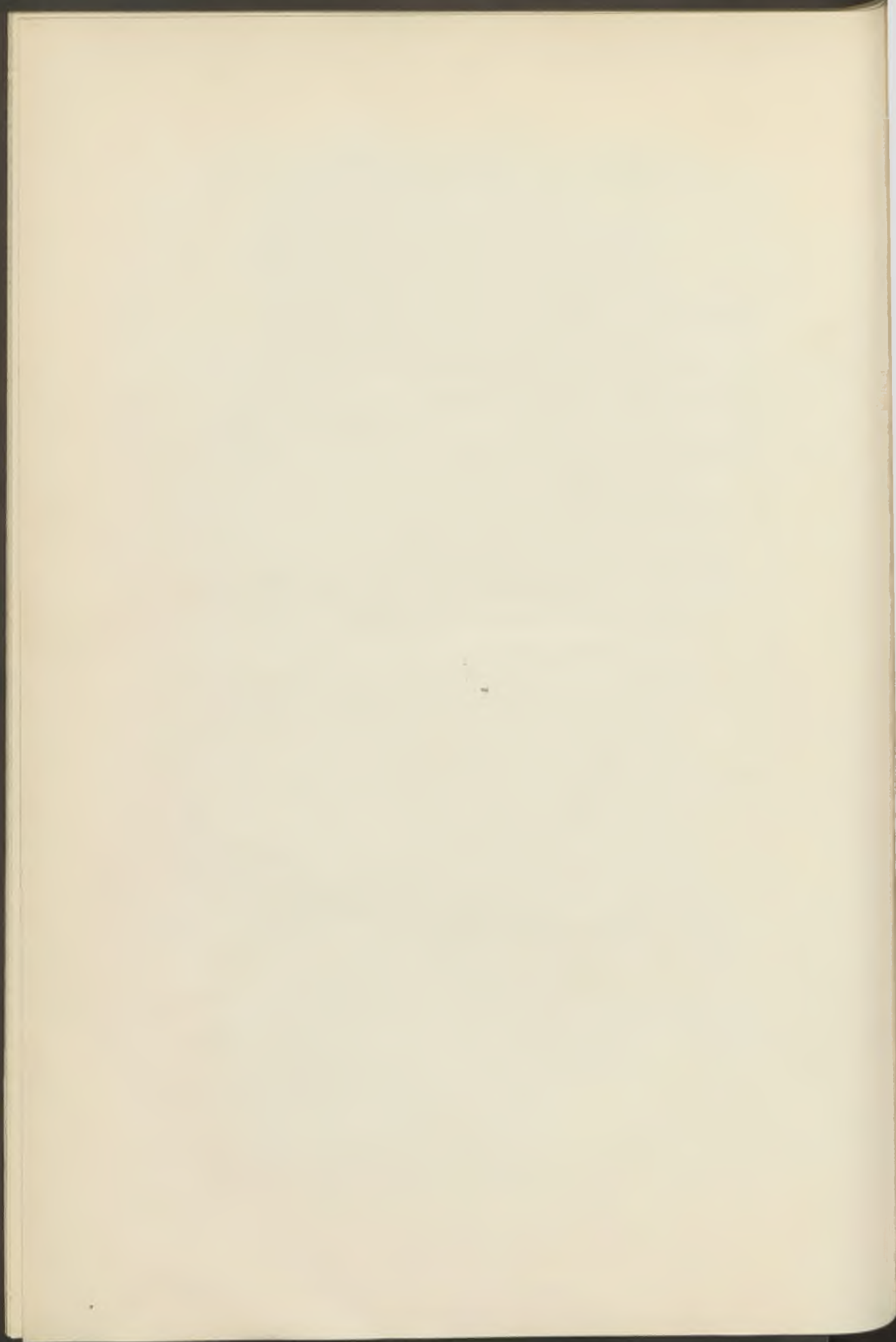
Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Décembre 1915.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Imp. Delemar et Dubar, 42 *ter*, rue de Lens, Lille. — 30.854



BULLETIN ADMINISTRATIF

DE LA VILLE DE LILLE

ANNÉE 1915

Table Analytique des Matières

- A.** — *Administration municipale. — Affaires générales.*
 - B.** — *Bâtimens. — Immeubles. — Voies ferrées. — Voirie.*
 - C.** — *Beaux-Arts. — Collections.*
 - D.** — *Enseignement.*
 - E.** — *Etablissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales*
 - F.** — *Finances.*
 - G.** — *Alimentation. — Salubrité. — Sécurité.*
 - H.** — *Services municipaux.*
-

A

Administration municipale. — Affaires générales.

Conseil Municipal :	Pages
Décès de M. Richebé. — Inhumation. — Discours de M. le Maire	67
 Police administrative :	
Population. — Etat comparatif des recensements de 1911 et 1915.	83
Etat des étrangers	83
Etat civil. — Délégation Leleu	68
Médecins. — Nominations	155
D ^r Bécour	47
D ^r Boutry	157
Caisse des chômeurs et nécessiteux. Commission de répartition	11
 Administrations diverses :	
Guerre. — Assistance. Commission extra-municipale. Nomination.	155
Commission de Ravitaillement. Comptable spécial. Guérin . . .	3
Comité d'alimentation du Nord de la France. — Organisation générale. — Note	27
Prix du pain. — Taxe.	19-47
Jugement de simple police	55

B

Bâtiments. — Immeubles. — Voies ferrées. — Voirie.

Bâtiments :	
Assurances. Lycée Faidherbe. — Incendie. Expertise	39

C

Beaux-Arts. — Collections

Enseignement des Beaux-Arts :	Pages
Ecole des Beaux-Arts. — Professeur intérimaire Depondt.	99

D

*Enseignement.***Enseignement secondaire :**

Lycée Fénelon. — Congé M ^{lle} Collette.	158
---	-----

Enseignement primaire :

Caisse des Ecoles. — Compte financier pour 1914	5-11
Ecole Jean Macé. — Cours de travaux manuels. M ^{lle} Pennel.	158
Ecole Victor Duruy. — Cours d'anglais. M ^{lle} Savart	159
Ecole Baggio. — Cours de dessin. Professeur temporaire Bertreux	4
Professeurs : Dubois	100
Ducatez et Liégeois	159-160
Kreutzberger	3
Vautrin	101

E

*Etablissements d'intérêt public. — Collectivités.**Personnes morales.***Œuvres diverses :**

Fourneaux économiques. Fonctionnement	12-19-40-48- 51-68-75-85-91-102-161
Prêt du linge. — Compte pour 1915	161
Prêt d'honneur aux Etudiants. — Compte pour 1914	20

F*Finances.*

Recettes :	Pages
Octroi. — Produit en 1914	40-85
Dépenses :	
Comptables spéciaux. — Logement des troupes allemandes.	
Chardin	163
Finances. Gilquin	162
Commission de ravitaillement. Guérin	3

G*Alimentation. — Salubrité. — Sécurité.*

Alimentation :	
Comité d'alimentation du Nord de la France. Organisation générale. — Note	27
Commission de ravitaillement. Comptable spécial Guérin. . .	3
Pain. Taxation.	19-47
Jugement de simple police	55
Halles centrales. — Réduction de cautionnement. Parisis . . .	95
Distribution d'eau :	
Ecole de natation. — Régie. Comptable Sénéchal	60
Hygiène :	
Statistique des décès . . . 13-21-49-61-69-70-76-77-86-92-103-164	
Fosses d'aisances. — Vidange. Tarif	50
Inondation des caves. Commission d'études. Nomination. . .	84
Police :	
Dispensaire des filles soumises. Médecin D ^r Balisi.	157

H*Services municipaux.*

	Pages
Etat du personnel	110 à 150
SECRETARIAT :	
Interprètes. Rétribution.	
Contamin	93
Decourtray	94
Dumont	93
Hirsch d'Aubyn	94
Dactylographes :	
Indemnité Casin	93
Lamorlette	94
Peeters	93
Piquet	104
Iten.	94
Dactylographes :	
Nomination Tallon	22
ETAT CIVIL :	
Morel Voltaire	104
DISTRIBUTION D'EAU :	
Cailliau	166
Cochez	165
BIBLIOTHÈQUE :	
Congé Desplanque	166
Lemaire	167
CONSERVATOIRE :	
Séneschal	88
PALAIS DES BEAUX-ARTS :	
Rigaux.	78
Blâme, Cabaye.	105
MUSÉE COMMERCIAL :	
Indemnité Guénez.	78
BUREAU DES ECOLES :	
Tallon	78
Lefebvre	79
CAISSE DES ECOLES :	
V ^e Danchin.	79

	Pages
OCTROI :	
Médecin intérimaire, Dr Martin	62
HALLES ET MARCHÉS :	
Clément	14
Cautonnement. Réduction. Parisis	95
HYGIÈNE :	
Directeur intérimaire, Dr Taconnet	87
Morillon	87
Blâme, Alhant.	88
Auxiliaires : Six	87
Van Voofelghem	167
BAINS :	
Mise à pied sans traitement Decarout	168
POLICE :	
Nomination de sergents de ville auxiliaires	105-106-169-170
Blâme, Dubar	51
Révocation Dumont	168
Hôtel de Police. Chauffage, Polte	94

TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pages
Abattoir (Voir B Bâtiments communaux et G Alimentation).	
Abreuvoir (Voir G Distribution d'eau).	
Acquisition d'immeubles (Voir B Immeubles).	
Adjudications (Voir à l'objet de l'adjudication).	
Administrations diverses (Voir A).	
Administration municipale (Voir A).	
Adresses (Voir A Conseil municipal).	
Alignements. Percements (Voir B).	
Alimentation (Voir G).	
Aqueducs (Voir B Voirie).	
Arbre de Noël (Voir E Sociétés).	
Architectes (Voir B Bâtiments communaux).	
Archives (Voir C).	
Arrosage (Voir B Voirie).	
Asile de nuit (Voir E Œuvres diverses).	
Assistance publique (Voir E).	
Associations (Voir E Œuvres diverses).	
Assoignion. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition	11
Assurances (Voir B Bâtiments).	
Automobiles (Voir G Police).	
Autorisation d'ester (Voir A Contentieux).	
Bains (Voir G).	
Balési (Docteur). Dispensaire des filles soumises. Médecin	157
Balladeurs (Voir G Police).	
Bascules (Voir G Alimentation).	
Bâtiments communaux (Voir B).	

	Pages
Baux (Voir A).	
Bécour. Etat civil. Médecin. Nomination	47
Etat civil et Ecoles	155
Bergot. Guerre. Cbômeurs. Secours. Commission de répartition . .	11
Bertroux. Ecole Baggio. Cours de dessin. Professeur temporaire. .	4
Bibliothèque. (Voir B Bâtiments communaux et C).	
Boîte aux lettres (Voir A Administrations diverses).	
Bonnet-Laborderie. Etat civil et Ecoles. Médecin.	155
Bornes-fontaines (Voir G Distribution d'eau).	
Bornes postales (Voir A Administrations diverses).	
Bosquier. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Bourse du Travail (Voir E Œuvres diverses)	
Boutry. Etat civil. Médecin auxiliaire.	157
Bow Windows (Voir B Voirie et F recettes).	
Brégy. Inondations de caves. Commission d'études	84
Budgets et comptes (Voir F).	
Bureaux (Voir H Services municipaux).	
Bureau de Bienfaisance (Voir E).	
Bureaux de poste (Voir A Administrations diverses).	
Caisse de chômage (Voir A Police administrative).	
Caisse des Ecoles (Voir D Enseignement primaire).	
Caisse des Retraites (Voir H).	
Canalisations d'eau (Voir G Distribution d'eau).	
Canaux (Voir B Voirie).	
Candélabres (Voir G Eclairage).	
Canoniers (Voir A Administrations diverses).	
Cantines scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Caron Villers. Etat de guerre. Assistance. Commission extra-muni- cipale.	155
Cérémonies (Voir A Fêtes).	
Charbons (Voir B Bâtiments. Chauffage).	
Chardin. Comptable spécial. Frais de logement des troupes alle- mandes. Paiement	163
Chauffage (Voir B Bâtiments communaux, G Alimentation).	
Chauffoirs publics (Voir E Œuvres diverses).	

	Pages
Chaussées (Voir B Pavages).	
Chemins vicinaux (Voir B Voirie).	
Chemin de fer (Voir B).	
Cimetières (Voir G).	
Colas. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Collections (Voir C).	
Collège (Voir D Enseignement secondaire).	
Collette. Lycée Fénelon. Congé	158
Colonies scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Commissaires (Voir G Police et H Services municipaux).	
Commissaires répartiteurs (Voir A Administrations diverses).	
Commissions permanentes ou spéciales (Voir A Conseil municipal).	
Commissions scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Communautés (Voir E Œuvres diverses).	
Compagnies immobilières (Voir E Œuvres diverses).	
Comptes (Voir F).	
Concerts (Voir A Fêtes).	
Concessions (Voir G Cimetiers).	
Conseils des Prudhommes (Voir A Administrations diverses).	
Conseil municipal (Voir A).	
Conservatoire (Voir B Bâtiments communaux, C Enseignement des Beaux-Arts).	
Contentieux (Voir A).	
Contributions directes (Voir A Administrations diverses).	
Contributions indirectes (Voir A Administrations diverses).	
Cotes irrécouvrables (Voir F Recettes)	
Coupons périmés (Voir F Emprunts).	
Cour des comptes (Voir A Conseil municipal et F Finances).	
Cours normaux (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).	
Cours publics (Voir D).	
Courses (Société des) (Voir A Fêtes).	
Crèches (Voir E Œuvres diverses).	
Crédits supplémentaires (Voir F Dépenses).	
Crépy-St-Léger. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répar- tition	11
Cultes (Voir E).	

	Pages
Dalles (Voir B Emprises).	
Deherripon. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Délégations (Voir A Conseil municipal)	
Delmasure. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Delonque Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition.	11
Delory. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition.	11
Delporte. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition.	11
Démantèlement (Voir A Administrations diverses).	
Denier des Ecoles (Voir E Œuvres diverses).	
Dépenses (Voir F).	
Depondt. Ecole des Beaux-Arts. Professeur intérimaire	99
Dépotoirs (Voir F Octroi).	
Dispense de purge (Voir A Contentieux).	
Distribution d'eau (Voir B Bâtiments communaux et G).	
Docks (Voir F).	
Donations et Legs (Voir A C D G).	
Droits de place (Voir F Recettes).	
Droits de voirie (Voir F Recettes).	
Druez. Inondation des caves. Commission d'études	84
Dubois. Ecole Baggio. Professeur. Nomination	100
Ducastel. Inondation des caves. Commission d'études	84
Ducatez. Ecole Baggio. Professeurs. Nomination	159
Dupuis. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Echanges (Voir B Immeubles).	
Echoppes ambulantes (Voir G Police).	
Eclairage (Voir G).	
Ecoles (Voir B Bâtiments communaux).	
Ecole des Beaux-Arts (Voir B Bâtiments communaux. E Enseignement des Beaux-Arts).	
Ecole de natation (Voir G).	
Eglises (Voir B Bâtiments communaux. E Service des cultes).	
Égouts (Voir B Voirie).	
Élections (Voir A Conseil municipal).	
Emprises (Voir B Voirie).	
Emprunts (Voir F).	
Enregistrement (Voir A Administrations diverses).	

	Pages
Enseignement (Voir C, D).	
Enseignes Voir B (Emprises).	
Entrepôts (Voir F).	
Epidémies (Voir G Hygiène).	
Etablissement de bains (Voir G Distribution d'eau).	
Etat civil (Voir A Police administrative).	
Expositions (Voir A Fêtes).	
Expropriations (Voir B Voirie).	
Facultés (Voir B Bâtiments communaux. D Enseignement supérieur).	
Fagots (Voir B Bâtiments communaux. Chauffage).	
Favier. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Fêtes (Voir A).	
Filles soumises (Voir G Hygiène. Police).	
Finances (Voir A Administrations diverses et F).	
Foire (Voir A Fêtes).	
Fondation Boucher de Perthes (Voir E Œuvres diverses).	
Fondation Masurel (Voir E Œuvres diverses).	
Fortifications (Voir A Administrations diverses. Guerre).	
Fourneaux économiques (Voir E Œuvres diverses).	
Fournitures scolaires (Voir D Enseignement primaire).	
Franck. Guerre. Chômeurs. Secours Commission de répartition . .	11
Gares (Voir B Chemins de fer).	
Ghesquière. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition	11
Gilquin. Comptable spécial pour 1915	162
Gratifications (Voir H).	
Grèves (Voir A Conseil municipal).	
Guenez. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Guérin. Comptable spécial. Commission de ravitaillement	3
— Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition . .	11
Guerlay. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition .	11
Guerre (Voir A Administrations diverses).	
Gymnase (Voir D).	

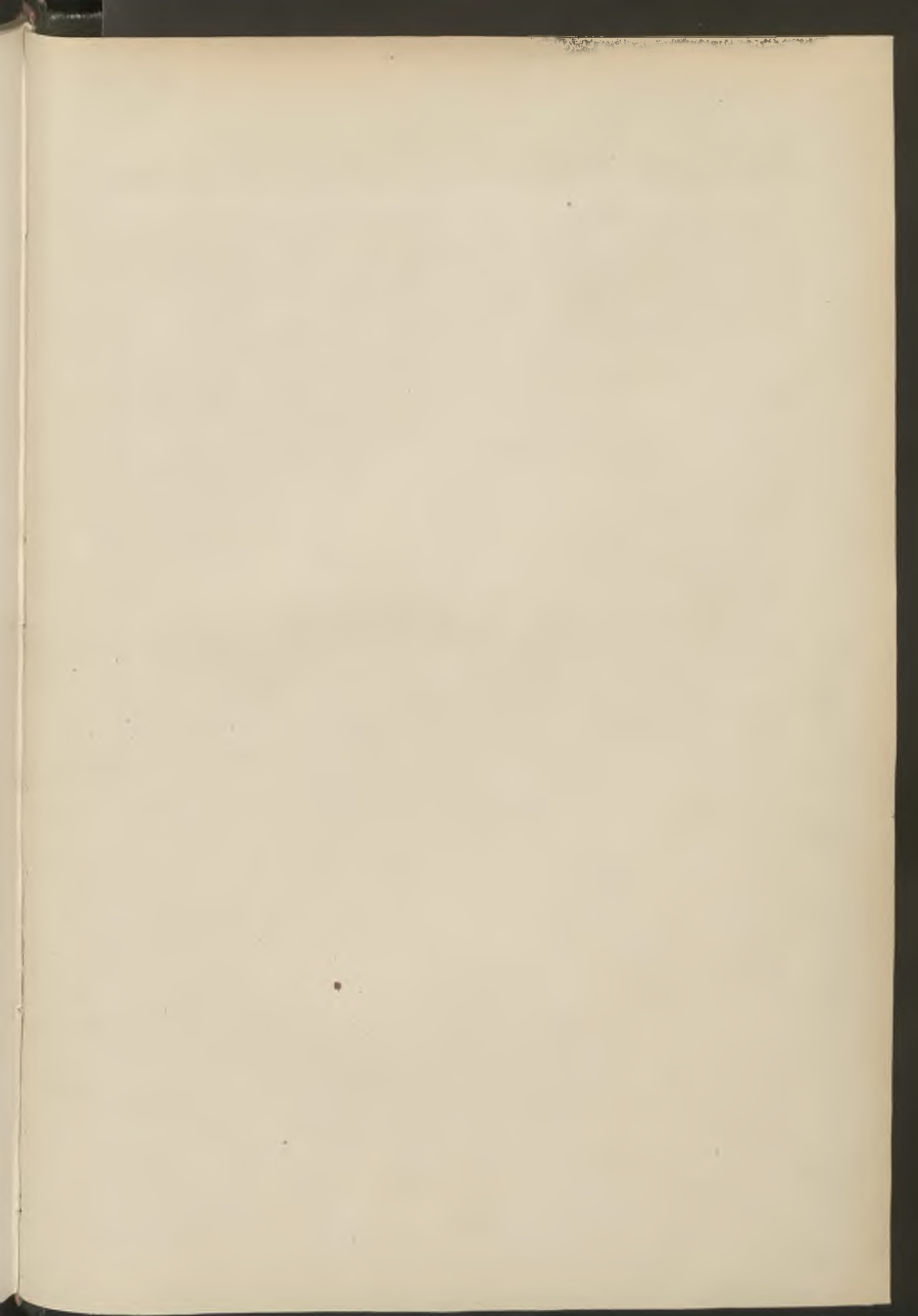
	Pages
Habillement (Voir H Personnel).	
Halles et Marchés (Voir B Bâtiments communaux. G Alimentation).	
Hamy. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition . .	11
Henneton. Inondations des caves. Commission d'études.	84
Hochstetter. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Horloges (Voir B Bâtiments communaux).	
Hospices (Voir E).	
Hôtel des Syndicats (Voir E Œuvres diverses).	
Hôtel de Ville (Voir B Bâtiments communaux).	
Hygiène (Voir G).	
Hypothèques (Voir A Contentieux).	
Immeubles (Voir B).	
Indemnités (Voir H).	
Indigents (Voir G Police).	
Inhumations (Voir G Cimetières).	
Insignes (Voir A Conseil municipal).	
Institut Industriel (Voir D Enseignement).	
Institut Pasteur (Voir B Bâtiments communaux. G Hygiène. Services médicaux).	
Instituteurs (Voir D Enseignement primaire).	
Insuffisances de crédits (Voir F Dépenses).	
Invalides du travail (Voir E Œuvres diverses).	
Jardins (Voir B Promenades).	
Jury-Délégations (Voir A Conseil municipal).	
Justice (Voir A Administrations diverses).	
Justice de Paix (Voir A Administrations diverses).	
Justifications (Voir F Dépenses).	
Kiosques (Voir B Voirie).	
Krentzberger. Ecole Baggio. Directeur temporaire des ateliers . .	3
Laboratoire (Voir G Alimentation).	
Laurengé: Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition	11
— Inondations des caves. Commission d'études.	84
Leblan Paul. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition	11

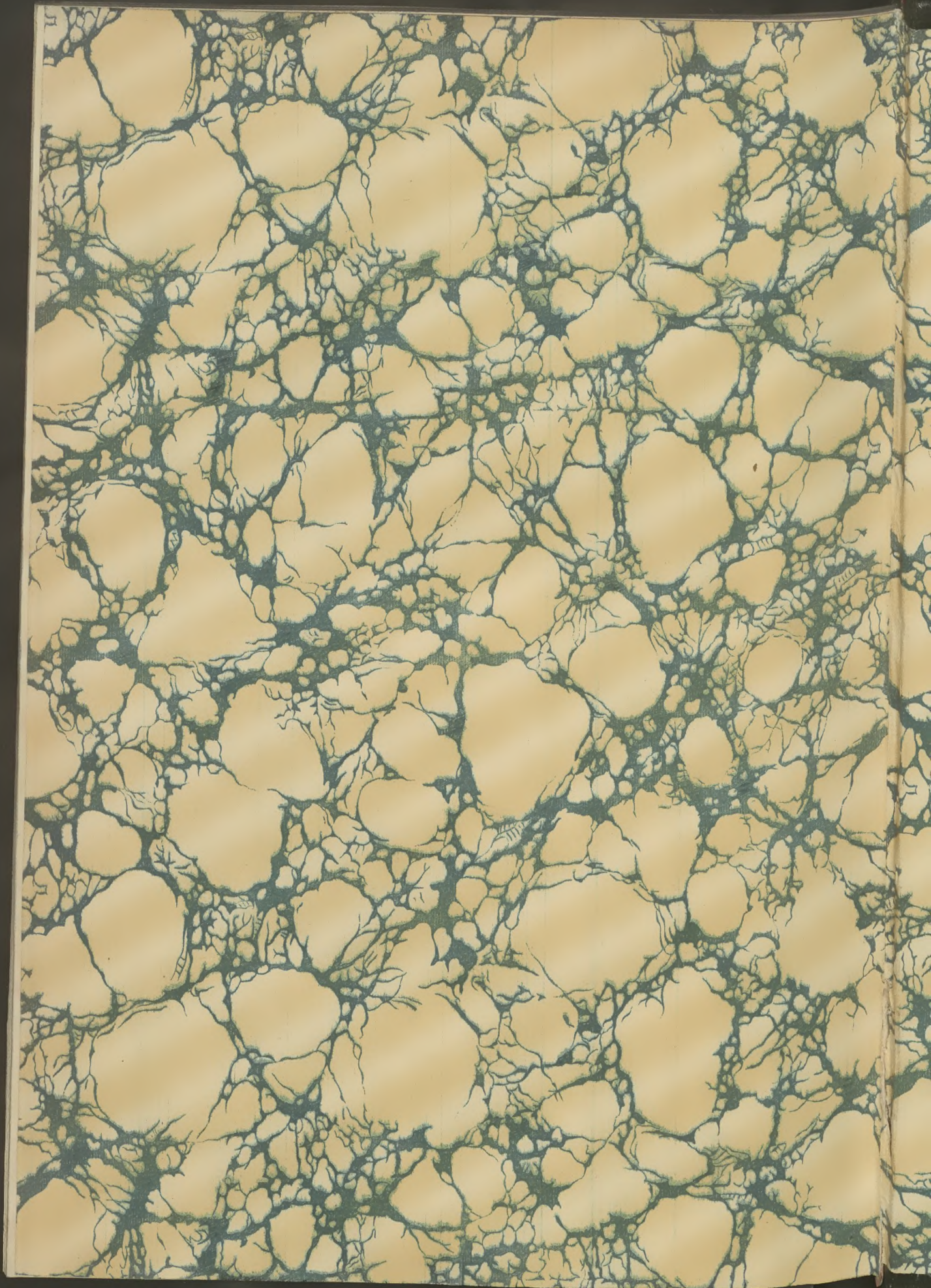
	Pages
Legrand. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Legs (Voir A, C, E, G).	
Legs Choquet (Voir D Enseignement. E Hospices).	
Legs Jonville (Voir E Bureau de Bienfaisance).	
Legs Lardemer (Voir A Donations et Legs. B Promenades et jardins).	
Legs Tribou (Voir E Bureau de Bienfaisance).	
Leleu. Etat civil. Délégation	68
Lepoutre. Etat civil et Ecoles. Médecin.	155
Lernould fils. Etat de guerre. Assistance. Commission extra-municipale	155
Lesage. Inondation des caves. Commission d'études.	84
Lessenne. Inondation des caves. Commission d'études.	84
Liégeois. Ecole Baggio. Professeur. Nomination	159
Liégeois-Six. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition	11
Listes électorales (Voir A Conseil municipal).	
Locations (Voir A Baux).	
Logements insalubres (Voir G Hygiène).	
Lovigny. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Lycée (Voir B Bâtiments et D Enseignement secondaire).	
Mandats spéciaux. (Voir A Administration municipale).	
Manège (Voir B Bâtiments communaux).	
Marchés (Voir B Bâtiments communaux. G Alimentation).	
Marchés de gré à gré (Voir à l'objet du marché).	
Marquises (Voir B Emprises).	
Matériaux (Voir B Voirie).	
Militaires (Voir A Administrations diverses).	
Mont-de-Piété (Voir E Mont-de-Piété et Fondation Masurel).	
Monuments (Voir A Conseil municipal et B Bâtiments).	
Musées (Voir B Bâtiments et C).	
Musique (Voir A Fêtes).	
Obsèques (Voir A Conseil municipal).	
Octroi (Voir F, H).	
Office sanitaire (Voir G Hygiène).	
Orphelins pauvres (Voir E).	

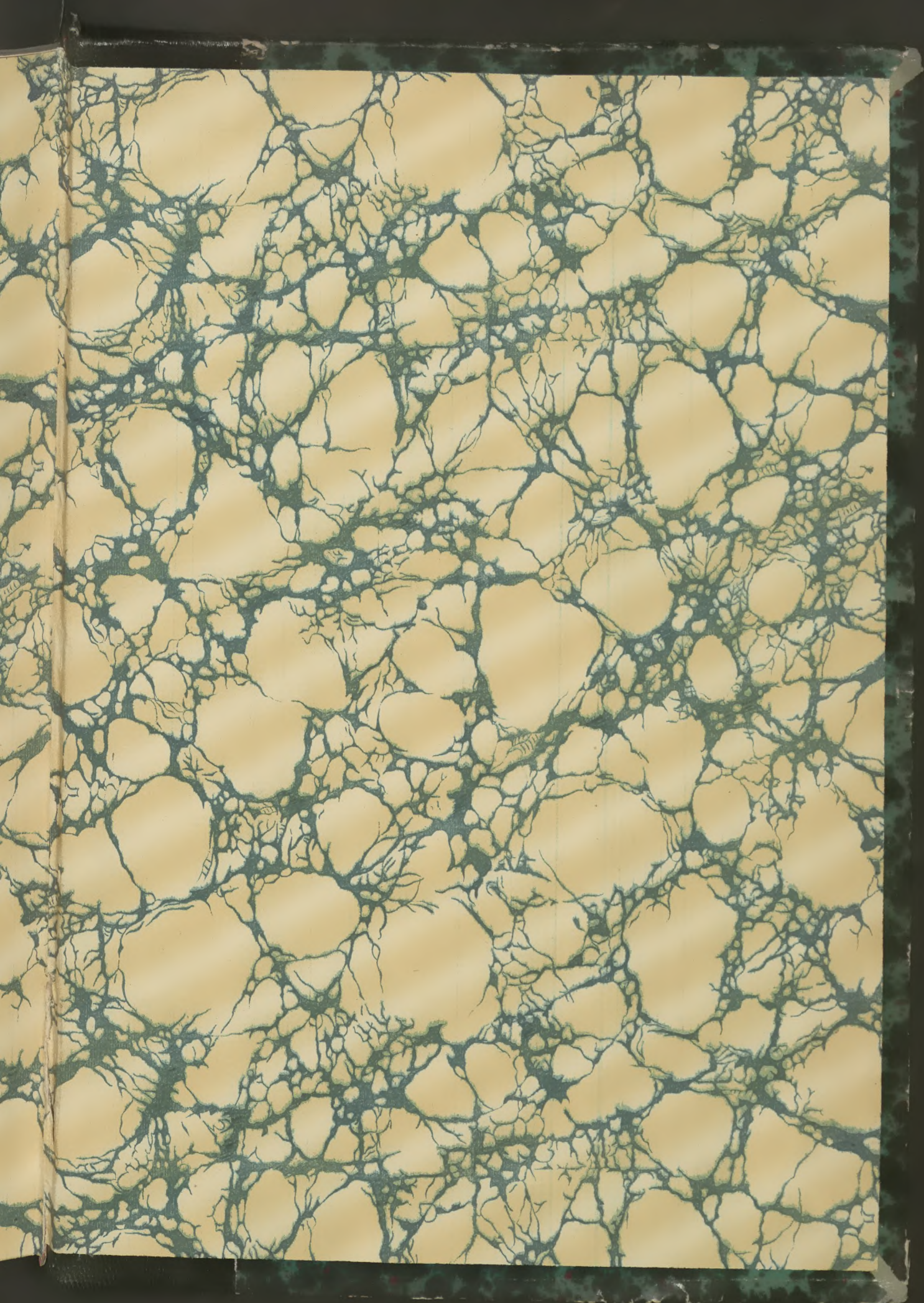
	Pages
Palais des Beaux-Arts (Voir B Bâtiments. C Musées).	
Palais Rameau (Voir B Bâtiments communaux).	
Parisis. Halles centrales. Cautionnement. Réduction	95
Penant. Etat de guerre. Assistance. Commission extra-municipale	155
Pennel. Ecole Jean Macé. Cours de travaux manuels	158
Pergant. Inondation des caves. Commission d'études	84
Personnel (Voir H).	
Personnes morales (Voir E Œuvres diverses).	
Plan de la Ville (Voir B Voirie).	
Police (Voir G, H).	
Police administrative (Voir A).	
Pollet. Etat civil et Ecoles. Médecin.	155
Pompes (Voir G Distribution d'eau).	
Pompes Funèbres (Voir G Cimetières).	
Ponts (Voir B).	
Postes (Voir A Administrations diverses).	
Prises en bail (Voir A Baux).	
Processions (Voir G Police).	
Procès-verbaux (Voir A Conseil municipal).	
Promenades (Voir B).	
Propreté (Voir B Voirie, G Hygiène).	
Réception des travaux (Voir à l'objet des travaux).	
Recettes (Voir F).	
Règlement sanitaire (Voir G Hygiène).	
Rémy. Guerre. Chômeurs. Secours. Commission de répartition .	11
Répartiteurs (Voir A Administrations diverses).	
Réservistes — — —	
Richebé (Décès de M.) Inhumation. Discours de M. le Maire. . .	67
Rues. Places. Avenues (Voir B Voirie).	
Sablé. Etat civil. Ecoles. Médecin.	
Saillies (Voir B Voirie).	
Salubrité (Voir G Hygiène).	
Sanatoria (Voir E Œuvres diverses).	
Sapeurs-Pompiers (Voir G).	
Savart Melle. Ecole Victor Duruy. Cours d'anglais	159

	Pages
Secours (Voir A Conseil municipal et H).	
Sénat. Délégations (Voir A Conseil municipal).	
Sénéchal. Ecole de natation. Régie. Comptable	60
Service militaire (Voir A Administrations diverses).	
Services municipaux (Voir H).	
Situation financière (Voir F Affaires générales).	
Sociétés (Voir E).	
Société de Charité maternelle (Voir E Œuvres diverses).	
Sociétés de Musique (Voir A Fêtes).	
Société des Sciences (Voir E Œuvres diverses).	
Sociétés de Secours mutuels (Voir E Œuvres diverses).	
Solidarité sociale (Voir E Œuvres diverses).	
Sou des Ecoles (Voir E Œuvre diverses).	
Source (Voir G Distribution d'eau).	
Souscription (Voir A).	
Sous-locataires (Voir A Baux).	
Soutien de famille (Voir A Administrations diverses).	
Squares (Voir B Jardins).	
Subsides (Voir A, C, D).	
Syndicats ouvriers (Voir E Œuvres diverses).	
Tabacs. Manufacture. (Voir A Administrations diverses).	
Taxe (Voir F Recettes).	
Taxe militaire (Voir A Administrations diverses).	
Télégraphes (Voir A Administrations diverses).	
Téléphones (Voir B Bâtiments communaux).	
Théâtres (Voir B Bâtiments communaux et C).	
Tramways (Voir B).	
Transactions (Voir A Contentieux).	
Travaux (Voir B).	
Travaux confortatifs (Voir B Emprises).	
Tribunal de Commerce (Voir A Conseil municipal).	
Trottoirs (Voir B Voirie).	
Union des Etudiants de l'Etat (Voir E Œuvres diverses).	
Union Française de la Jeunesse (Voir E Œuvres diverses).	
Urinoirs (Voir B Voirie).	

	Pages
Vaccinations (Voir G Hygiène).	
Vannes (Voir B Canaux).	
Vautrin. Ecole Baggio. Professeur.	101
Vérification des Denrées (Voir G Alimentation).	
Vidanges (Voir B Bâtiments communaux. G Hygiène et Police).	
Vincent. Etat civil et Ecoles. Médecin	155
Voirie (Voir B).	
Voiture cellulaire (Voir G Police).	
Wicar (Œuvre pie) (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).	
Zones Militaires (Voir A Administrations diverses).	







2D